

**CENTRE REGIONAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT A
FAIBLE COUT – CREPA**



**Evaluation à mi-parcours du projet d'assainissement écologique dans les quartiers
périphériques de la ville de Ouagadougou**

Burkina Faso

RAPPORT FINAL DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS

L'opinion exprimée dans ce rapport représente l'avis des experts indépendants externes et pas nécessairement l'avis du projet, du CREPA ou des partenaires

Experts de ce rapport : Ouango Athanase COMPAORE et Samuel K. Dioma, SAWES, Ouagadougou, Burkina Faso

Autre expert intervenant : Dr Abdoulaye FaLL, consultant GTZ

12 Mars 2009

PREAMBULE

L'évaluation à mi-parcours du projet intitulé «projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou», réalisée sur l'initiative du Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût, CREPA, s'inscrit dans le cadre des activités de suivi évaluation prévues par la convention de financement. Elle a été réalisée du 5 janvier au 6 février 2009 par le bureau d'études SAWES à travers une équipe composée de deux consultants qui sont Messieurs Ouango Athanase COMPAORE, Chef de mission et K. Samuel DIOMA, Socio économiste.

Par ailleurs, la GTZ, partenaire du projet a participé activement à la mission d'évaluation en tant qu'observatrice par l'intermédiaire d'un consultant Monsieur Abdoulaye FALL dont les divers commentaires ont contribué à améliorer la compréhension du concept Ecosan par les interlocuteurs et approfondir certains sujets abordés par la mission. C'est le lieu pour nous de lui adresser nos remerciements pour cette coopération.

Nos remerciements s'adressent aux nombreux interlocuteurs au sein du CREPA, aux partenaires du projet, aux groupes cibles et les bénéficiaires finaux que sont les ménages, maraîchers, maçons, associations de gérance des sites, membres des comités directeurs du projet ainsi que le personnel des directions générales de l'habitat et de l'urbanisme, de l'hygiène publique, des services techniques municipaux, de la production végétale et au maire de la ville de Ouagadougou et ses conseillers.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit du personnel de coordination du projet, dont en particulier Monsieur Anselme VODOUNHESSI Coordonnateur, pour les nombreuses suggestions faites à l'équipe d'évaluation et la mise à disposition de la documentation relative aux activités et à Mademoiselle Viviane Nadembèga pour le soutien logistique apporté dans l'organisation des rencontres.

Enfin, nous exprimons notre profonde reconnaissance à Monsieur Cheick Tidiane TANDIA, Directeur général du CREPA pour les échanges fructueux avec l'équipe d'évaluation concernant sa vision de Ecosan au Burkina Faso et au sein du réseau, de même que ses appréciations sur la conduite du projet.

SOMMAIRE

==--==

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	4
LISTE DES ANNEXES	4
LISTE DES ACRONYMES.....	5
1. RESUME DU RAPPORT	6
1.1. Cadre de l'évaluation	6
1.2. Principales constatations	6
1.3. Conclusions et recommandations.....	15
2. CADRE, OBJECTIFS ET METHODES D'EVALUATION	16
2.1. Cadre, objectifs, questions centrales	16
2.2. Méthodes de réalisation et déroulement de l'évaluation.....	17
3. PRESENTATION ET ANALYSE DU PROJET	18
3.1. Contexte du projet.....	18
3.2. Zone d'intervention.....	19
3.3. Cadre institutionnel.....	20
3.4. Description du projet.....	25
3.5. Préparation et mise en œuvre du projet.....	28
3.6. Activités réalisées	31
3.7. Données financières du projet.....	34
4. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EVALUATION.....	38
4.1. Pertinence.....	38
4.2. Efficacité.....	43
4.3. Efficience	46
4.4. Impacts	49
4.5. Viabilité/durabilité	53
4.6. Politique de soutien.....	56
4.7. Contributions spécifiques et relations des partenaires	58
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	59
5.1. Conclusions.....	59
5.2. Recommandations pour le projet	61
Annexe 1 : TERMES DE REFERENCE	64
Annexe 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	73
Annexe 3 : PROGRAMME DE TRAVAIL REALISE	73
Annexe 4 : CARTE DE LOCALISATION DES SECTEURS D'INTERVENTION	78
Annexe 5 : EVALUATION PERFORMANCE DES ETAPES ET DU PROJET.....	79
Annexe 6 : DETAILS DE LA REALISATION DES ACTIVITES DES ETAPES.....	81

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1	Périodes de rapportage réalisées
Tableau 2	Principaux évènements de la vie du projet
Tableau 3	Synthèse de l'état d'exécution de certains résultats de la description du projet prévus à la fin des 36 mois
Tableau 4	Budget et contributions prévues
Tableau 5	Répartition des lignes budgétaires
Tableau 6	Synthèse d'exécution des ressources financières au 31 décembre 2008
Tableau 7	Evaluation du temps restant des ressources humaines
Tableau 8	Importations des engrais minéraux ou chimiques avec azote et phosphore entre 2002- 2005
Tableau 9	Répartition des coûts des interventions de l'ONEA
Tableau 10	Répartition des coûts des interventions du projet Ecosan
Tableau 11	Cofinancement des infrastructures d'assainissement du PSAO
Figure 1	Zone d'intervention du projet
Figure 2	Etapas remaniées de AECM
Figure 3	Organigramme définitif de mise en œuvre du projet

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Termes de référence
Annexe 2	Liste des personnes rencontrées
Annexe 3	Programme de travail réalisé
Annexe 4	Carte de localisation des secteurs d'intervention du projet
Annexe 5	Evaluation performance du projet
Annexe 6	Détails des résultats atteints
Annexe 7	Eléments d'impact à intégrer dans le suivi-évaluation
Annexe 8	Détail de l'exécution budgétaire au 31 décembre 2008
Annexe 9	Actions planifiées par le projet pour la mise en œuvre des recommandations
Annexe 10	Liste des enquêteurs

LISTE DES ACRONYMES

Ecosan	Ecological sanitation
ADP	Assemblée des députés du peuple
AECM	Assainissement écologique centré sur les ménages
AEPA	Approvisionnement en eau potable et assainissement
AN	Assemblée nationale du Burkina Faso
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
EUR	Monnaie euro
GTZ,	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
PME	Petites et moyennes entreprises
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA 2015)
PSNA	politique et stratégie nationale d'assainissement
PSAO	plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
UE	Union européenne
WSSCC	Conseil de concertation pour l'eau et l'assainissement

1. RESUME DU RAPPORT

1.1. CADRE DE L'EVALUATION

L'évaluation à mi-parcours du projet intitulé «projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou», couramment désigné «projet Ecosan_UE» fait partie de l'évaluation externe inscrite explicitement dans l'avenant n° 1 de la convention de financement du projet. L'évaluation se focalise sur trois aspects qui sont la mesure des progrès réalisés par rapport à l'atteinte des objectifs au niveau des 10 étapes de l'approche AECM suivant les 5 critères standard d'évaluation des performances des actions de développement à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité, notamment au regard des acteurs et différents groupes cibles impliqués dans le projet ainsi que l'analyse des contributions spécifiques des différentes parties prenantes du projet et les relations de partenariat et enfin l'analyse des niveaux d'atteintes des résultats et proposition d'éventuelles recommandations pour une réorientation des actions pour le reste de la durée du projet. L'évaluation doit également permettre de capitaliser les leçons apprises depuis le démarrage du projet et faire des suggestions allant dans le sens d'une amélioration de l'impact du projet sur la vie des bénéficiaires.

L'évaluation couvre la période du 26 juin 2006 au 30 janvier 2009, soit deux (2) ans et demi de mise en œuvre du projet et se situe à cinq (5) mois de son échéance, soit le 26 juin 2009.

L'évaluation a été réalisée en trois étapes avec un mixage de plusieurs méthodes comprenant l'examen des termes de référence avec la coordination du projet, le recueil et l'étude des documents de base et des rapports divers élaborés dans le cadre de la mise en œuvre ainsi que l'élaboration des outils d'investigations, la conception des outils d'évaluation tels que la matrice principale d'évaluation qui identifie tous les sujets et sous sujets à aborder au cours de la mission, des grilles secondaires d'appréciation des cinq (5) critères au niveau de chaque étape et de la performance globale du projet et enfin la réalisation des enquêtes de terrain.

1.2. PRINCIPALES CONSTATATIONS

1.2.1. Contexte sectoriel

L'intérêt manifesté par le Burkina Faso pour une meilleure gestion de l'assainissement en milieu urbain a débuté en 1994, par l'adoption du plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou (PSAO). Le PSAO, projetait la réalisation de l'assainissement autonome pour la ville de Ouagadougou, un réseau d'égouts limité au centre ville et à la zone industrielle, la construction de latrines scolaires et la promotion de l'assainissement autonome.

En se fondant sur les expériences issues du PSAO et de la gestion disparate des déchets solides divers par les acteurs, le gouvernement dota le secteur d'une stratégie nationale en 1996 et l'intégra dans la loi n°05/97/ADP du 05 janvier 1997, portant code de l'environnement au Burkina Faso. En novembre 2006, fut adopté le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA 2015), qui vise à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement. En milieu urbain, les résultats attendus du PN-AEPA

sont la fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 2,1 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

La loi portant code général des collectivités locales transfère les compétences en matière d'assainissement aux communes mais le gouvernement et ses partenaires ont retenu dans le cadre du PN-AEPA que l'ONEA assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'assainissement des eaux usées et excréta en milieu urbain afin de permettre la préparation des communes à l'exercice des dites responsabilités.

1.2.2. Le projet assainissement écologique des quatre (4) secteurs de la ville de Ouagadougou

Des initiatives ont été prises par le CREPA depuis 2000 pour promouvoir l'assainissement écologique au niveau des pays membres de son réseau à travers un programme de recherche et de plaidoyer. C'est ainsi que l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) sensibilisé à ce nouveau concept, confia en 2003 au CREPA, la réalisation d'une étude portant sur l'assainissement écologique de la ville de Ouagadougou en vue d'améliorer les options du plan stratégique d'assainissement de la ville (PSAO) qu'il conduit depuis 1994.

A la faveur de la facilité eau de l'Union Européenne, un partenariat a été établi entre la GTZ qui est fortement impliquée dans le développement de l'assainissement écologique au niveau mondial et le CREPA pour soumettre en 2006, une proposition de projet fondée sur les résultats de l'étude réalisée dans la ville de Ouagadougou. Le projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de Ouagadougou «Ecosan _UE» est ainsi conçu pour renforcer le PSAO en lui apportant des nouvelles options technologiques.

1.2.3. Appréciation de la performance du projet

Pertinence

Le projet d'assainissement écologique des quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou vise l'amélioration du cadre de vie des populations à faible revenu ainsi que de la fertilité des sols. Certains résultats (construction de latrines, formation et sensibilisation des groupes cibles et bénéficiaires finaux aux opportunités que représentent les technologies au niveau sanitaire et de soutien à la production agricole) résolvent des problèmes réels rencontrés par les groupes cibles et les bénéficiaires indirects.

En effet, les latrines traditionnelles non améliorées représentaient 58,73% des types de latrines utilisés dans les secteurs géographiques d'intervention du projet. Ces latrines traditionnelles sont considérées comme non hygiéniques dans le cadre de suivi des Objectifs du millénaire pour le développement. Les principaux problèmes rencontrés par les ménages avec ces latrines sont le dégagement d'odeurs, la présence de nombreuses mouches, des ruptures de dalles, la remontée des eaux en saison pluvieuse, etc.

En outre, l'essentiel des boues de vidange est évacué soit dans la cour ou à proximité et parfois jeté dans les rues en occasionnant ainsi une éclosion de moustiques et de mouches. La collecte des excréments à travers le système mis en place par le projet contribue à diminuer ces pratiques de gestion des boues de vidange et à assainir les habitats et les rues des secteurs. Les résultats atteints concernent environ 500 ménages, soit 2500 personnes.

Les types de latrines demandées sont les doubles fosses construites par 98% des ménages demandeurs. Sur le nombre de 48 ménages équipés, la motivation pour l'acquisition des latrines correspond à un besoin réel selon 46% d'entre eux. 29% des dits ménages enquêtés ont été motivés par les actions de sensibilisation et de l'animation des équipes du projet et 13% sur les conseils des amis tandis que 13% d'entre eux n'ont pas précisé leurs avis.

Le projet a permis également de former 20 petites et moyennes entreprises (12 entreprises de génie civil et 8 associations), des maçons, des pré-fabricants. La dite formation intégrait la gestion administration, le calcul des coûts, la préparation des devis et la soumission d'un projet pour la construction des sites d'hygiénisation. L'examen des résultats atteints (respect des plans de construction par les maçons dans 98% des cas selon les enquêtes, plusieurs réserves au niveau de la construction des sites, attitude attentiste des associations qui ne développent pas d'initiatives pour la bonne marche des sites) montre l'existence d'un besoin supplémentaire de formation. On peut donc dire que si les activités ont permis de renforcer les compétences des PME en matière d'Ecosan, certains aspects (qualité des prestations, recherche de marché, comptabilité analytique, etc.) sont toujours à prendre en compte.

L'agriculture est caractérisée par une faible productivité due en partie à l'appauvrissement des sols par des pratiques agricoles qui ne restituent pas de matières permettant leur restauration. L'état des lieux d'utilisation des fertilisants était en moyenne de 8Kg de NPK par hectare de céréales pour un besoin se situant entre 100 et 150 kg et de 3 kg pour l'urée pour des normes de 50 à 100kg par hectare.

Cette agriculture a besoin pour se développer d'un usage des doses recommandées pour les céréales. C'est dans ce cadre que la stratégie nationale et un plan d'action de gestion des fertilités des sols ont été adoptés en janvier 1999. Le projet assainissement écologique pourrait à travers la valorisation agricole des produits hygiénisés améliorer l'important déficit constaté dans l'accès aux fertilisants et réduire la dépendance vis-à-vis des engrais importés.

Les résultats atteints par le projet concernant les 2500 personnes sont évalués en valeur monétaire des déjections à 8 750 000 FCFA par an (soit 3500 FCFA/personne et par an d'après les données du projet), ce qui représente un plus dans la diminution des importations d'engrais.

Par contre certains résultats tels que l'élaboration de plan stratégique, d'une stratégie communale, la prise en charge de l'implication des arrondissements et la mise en place d'une équipe parallèle d'animateurs à ceux de l'ONEA fragilisent le cadre institutionnel et créent des conflits de natures diverses.

Ainsi la pertinence du projet est satisfaisante, mais est en dessous des attentes, besoins et priorités des partenaires, groupes cibles et bénéficiaires indirects.

Efficacité

Les résultats des étapes relatives à l'identification des secteurs, l'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités pour la mobilisation communautaire ainsi que celles portant sur le lancement du processus de planification et consultation ont été atteints dans les délais tandis que d'autres ont accusé de retards importants.

En effet, ces activités ont contribué à disséminer largement le concept Ecosan et les technologies y relatives parmi une large couche de la population urbaine (habitants des secteurs, élèves et enseignants, associations et entreprises du génie civil, maraîchers, artisans, maçons, etc.). Selon les indications du projet, environ 25 000 ménages ont été touchés par les actions de sensibilisation porte à porte conduites par les 16 animateurs. Seulement 495 d'entre eux, soit environ 2% ont acquis les latrines en mi-janvier 2009. Ce faible taux s'expliquerait d'après le projet par la faiblesse des moyens des ménages et le renchérissement du coût de la vie survenu en 2008 au niveau du pays. Il serait judicieux de déterminer la profession des chefs de ménages ayant acquis les latrines Ecosan afin de s'assurer que ceux-ci font réellement partie de la catégorie des populations dites pauvres.

Une autre partie du public impliqué dans les activités est estimée à 16 000 personnes et comprennent les élèves, les habitants des quartiers, les enseignants, les jardiniers, les maraîchers, etc. ces derniers constituent des relais pour la vulgarisation des technologies Ecosan.

On note que sur le plan technique, les sites d'hygiénisation des secteurs 17 et 30 font l'objet de plaintes par les habitants riverains à cause des odeurs dégagées et cette situation pourrait se dégrader avec le temps si des mesures rigoureuses de gestion ne sont pas prises. En outre, les investissements ont été réalisés sur des

sites sans avoir obtenu au préalable un document d'autorisation, ce qui expose les gérants à un éventuel déguerpissement.

Sur le plan agricole, bien que les besoins en engrais organiques soient réels au niveau des maraîchers, ceux-ci estiment que l'application des produits Ecosan dans leur forme actuelle est difficile du fait qu'ils ne peuvent pas les stocker sans construire des magasins. En outre les maraîchers indiquent que les produits appliqués sont efficaces du point de vue de la production mais les techniques d'application ne sont pas totalement maîtrisées par eux et dans certains cas (cas du secteur 17), l'accès aux produits est de fois pénible (rupture de stocks, attente de bidons etc.).

L'efficacité du projet est satisfaisante en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

Efficiences

Les ressources financières pour l'essentiel sont réparties en deux rubriques qui sont les activités de promotion et de renforcement des capacités d'une part, et la construction des latrines et gestion du dispositif de collecte et traitement. L'évaluation de l'efficacité peut être menée en comparant les données du projet à celles de l'ONEA qui mène des activités similaires en milieu urbain d'une part, et d'autre part, en appréciant les réalisations financières avec les résultats atteints ainsi que la contribution de ceux-ci au niveau économique.

Au titre des activités relatives à la promotion des ouvrages d'assainissement en milieu urbain, l'ONEA a signé en octobre 2006 un contrat de 599 973 854* en hors taxes avec un groupement d'entreprises pour soutenir la réalisation de 27 000 ouvrages tous types confondus. Le coût unitaire prévisionnel de la promotion par ouvrage est de 22 222 FCFA. Au niveau du projet, les activités de promotion sont récapitulées dans la ligne budgétaire « sensibilisation hygiène et assainissement ». Le coût global de cette ligne budgétaire est de 35 205 212 FCFA, soit 32 205 FCFA de coût prévisionnel par latrine. Au 31 décembre 2008, les réalisations financières ont été de 29 931 974 FCFA. Ce coût rapporté aux 495 latrines, donne une moyenne par latrine de 60 500 FCFA, ce qui dépasse largement le coût unitaire de l'ONEA.

L'examen des réalisations financières et des résultats atteints permet de ressortir les conclusions importantes suivantes :

- Les résultats liés aux activités de sensibilisation, d'organisation et formations des ménages, PME, agents communaux et décideurs politiques au niveau communal et national ont été réalisés le plus souvent dans les délais. Au 31 décembre 2008, la réalisation de la quasi-totalité des dites activités est de 39 519 EUR pour une prévision de 73 500 EUR., soit une économie de 46%.
- Le nombre prévisionnel de grands circuits de collecte, transport et distribution des produits Ecosan était de deux (2) mais le projet en a réalisé quatre (4), soit un taux de réalisation de 200%. Un circuit a été mis en place par secteur afin de diminuer les distances entre les activités de collecte et de stockage ainsi que celles de livraisons des produits aux maraîchers. Le solde budgétaire au 31 décembre 2008 qui est de

537 EUR pourrait être réduit à néant en cas d'avenant sur les marchés des entreprises. De plus, les charges récurrentes seront quadruplées par la réalisation de 4 circuits au lieu de 2.

- La réalisation financière pour les latrines dans les ménages est de 90 254 EUR soit 60% des prévisions pour une réalisation physique de 485 qui représente 49 % du résultat à atteindre. Un léger dépassement pourrait être observé sur cette ligne budgétaire.
- Le nombre de maraîchers formés et informés est évalué à 600 contre 1000 prévus en fin juillet 2008, soit un taux de réalisation de 60%. Les ressources financières engagées pour cette activité sur la ligne budgétaire consacrée à l'agronome s'élèvent à 16 954 sur un montant prévisionnel de 22 292, soit 76%.
- La ligne consacrée aux frais de mission à l'intérieur et extérieur d'un montant de 65 790 EUR enregistre un dépassement de 2610 EUR. En particulier, les missions à l'intérieur du Burkina Faso, pour un projet qui se déroule à Ouagadougou, ne semblent pas avoir été maîtrisées et influencent négativement sur l'efficacité de l'étape 9.

De manière générale, le solde budgétaire au 31 décembre 2008 qui est de 418 123 EURO permet de mener les activités jusqu'à échéance avec des légers ajustements internes pour promouvoir la construction des latrines, la chaîne de collecte et de gestion et le suivi- appui des producteurs maraîchers.

L'efficacité du projet est jugée satisfaisante, en dessous des attentes avec prédominance cependant des résultats positifs.

Impacts

Impacts sur les conditions de vie des groupes cibles et bénéficiaires indirects

L'information, sensibilisation et le renforcement des capacités pour la mobilisation communautaire ont permis de rentrer en contact physique avec un groupe de près de 16 000 personnes qui a pris connaissance des possibilités offertes par les technologies Ecosan dans l'amélioration de leurs conditions et cadres de vie. C'est ainsi que le slogan du projet « Nos excréta ne sont pas des déchets mais plutôt des ressources » est issu de cette étape de sensibilisation. De plus, les formations dispensées ont accru le savoir faire des PME, maçons et préfabricants et maraîchers.

En outre la sensibilisation menée à un très haut niveau (ministériel, communal), a changé la perception des dits acteurs sur l'importance des excréta et il n'est pas exclu que les résultats du projet soient intégrés aux politiques nationales à moyen terme. Les effets de cette étape répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

Quant au CREPA, cette étape lui a permis de mieux définir les activités en intégrant les suggestions faites par les différents groupes d'acteurs. Il y a eu donc une amélioration de la conception de certaines actions du projet (prise en compte du VIH/SIDA dans l'animation, fixation des prix des pièces et de la main-d'œuvre, etc.).

La formation des PME améliore le savoir faire des artisans, des maraîchers, etc. qui pourront à moyen terme monnayer cette connaissance. Déjà, la construction des latrines et des sites d'hygiénisation apporte des ressources financières à ces acteurs. Les retombées financières de la construction des 495 latrines sont estimées à 10 millions de francs pour les maçons à raison de 20 000 FCFA par latrine. De même, de par leur implication au projet, les associations pourront être des vulgarisatrices de la technologie Ecosan et s'autofinancer en offrant leurs services aux autres communes urbaines et rurales.

De même on note une amélioration de l'accès aux ouvrages d'assainissement par les groupes cibles. Le nombre de personne ayant accès à l'assainissement est de 2500, ce qui représente une diminution de la défécation dans la nature au niveau de la ville. Les enquêtes révèlent par ailleurs que 100% des ménages utilisent effectivement les latrines installées confirmant l'importance des besoins en équipements de gestion des excréta. De même, 94% des ouvrages dans les ménages sont propres et ont un couvercle sur le trou de défécation, ce qui témoigne d'une prise de conscience des questions d'hygiène du milieu. Les effets de cette étape répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

Dans le domaine agricole, On note que les maraîchers, formés et appuyés par le projet, sont susceptibles d'accroître la production maraîchère urbaine et d'être des relais du projet auprès des autres au niveau urbain et rural. L'augmentation de la productivité agricole qui passe de 5 à 13% au niveau des différentes cultures, est une source additionnelle de revenus pour les maraîchers et les agriculteurs.

Impacts sociaux et culturels

Au niveau des dits impacts sociaux et culturels du projet, on peut citer le renforcement des capacités des bénéficiaires à travers plusieurs modules de formation.

Ces formations, outre l'expertise que cela donne (pouvant contribuer à l'emploi dans certains cas), sont le point de départ d'un changement de comportement vis-à-vis de l'hygiène et de l'assainissement. Ce changement de comportement est bénéfique pour un bon état de santé des populations dont la frange jeune est assez vulnérable, enfants et nourrissons, face aux maladies diarrhéiques tributaires de l'insalubrité et du manque d'hygiène.

A ce sujet, les résultats des enquêtes montrent que :

- 100% des chefs de ménage enquêtés peuvent faire maintenant le lien entre la santé et l'état de l'assainissement de leur cadre de vie ;
- 100 % des chefs de ménage disposant d'une latrine Ecosan, la nettoient régulièrement. Ce nettoyage est assuré dans la majorité des cas par les femmes (75%), les enfants (9%) et les hommes (6%). Des conflits de nettoyage ont été signalés dans 15% des ménages, conflits de coépouses principalement.

Les résultats des enquêtes indiquent par ailleurs que 15% des chefs de ménage disposant d'une latrine Ecosan sont des femmes. Elles sont autant bénéficiaires que

les hommes sans faveurs particulières en ce qui concerne les conditions d'acquisition.

L'impact du projet sur le genre féminin est notable car la plupart des associations recrutées, tant les PME collectrices des produits que celles qui gèrent les sites d'hygiénisation, ces associations sont féminines. Outre les formations reçues par les membres de ces associations au titre du renforcement des capacités, ces structures bénéficient de fonds substantiels de soutien à leurs activités de la part du projet, ce qui leur permet de payer des salaires de leurs «employés Ecosan».

Par contre, la forte odeur dégagée par les urines lors de leur épandage sur les sites maraîchers est une source de désagrément pour les utilisateurs qui souhaitent que des solutions alternatives puissent être trouvées. L'impact sanitaire d'une utilisation prolongée est à évaluer.

impacts économiques et financiers

Les impacts économiques et financiers du projet peuvent être appréhendés à plusieurs niveaux. En effet, à titre indicatif, les sommes distribuées par les 8 associations à leurs salariés varient de l'ordre de 150 à 215 000 FCFA/mois repartis ainsi qu'il suit: (i) 30 000 FCFA/mois pour le manœuvre, (ii) 100 000 FCFA/mois pour 4 collecteurs livreurs ; (iii) 45 000 FCFA/mois pour l'agent technique gestionnaire du site, (iv) 20 000 FCFA/mois pour le gardien ; (v) 20 000 F CFA/mois pour les fournitures de bureau.

En terme d'emploi, les étapes 6 et 7 ont permis de générer environ 32 emplois permanents à raison de 8 personnes par dispositif de collecte, de gestion et de livraison de produits. Il s'agit de nouveaux métiers qui sont appelés à se développer. Les étapes 6 et 7 ont induit également des impacts négatifs sur les budgets des ménages et des maraîchers mais l'adhésion volontaire de ceux-ci montre que ces impacts sont soutenables dans les conditions actuelles du projet ou la subvention est forte.

Les évaluations réalisées au niveau du volet agronomique indiquent des variations positives de rendement à l'hectare allant de 2% pour les oignons à 13,3% pour les aubergines. Les variations de rendement qui sont induites par l'usage combiné du NPK et de l'urine sont respectivement de 5,2% ; 6% et 11% pour les courgettes, choux et carottes. Les impacts sont l'économie d'argent réalisée par les producteurs, la diminution de l'écart entre la demande et l'offre en produits maraîchers.

Impacts sur la protection de l'environnement

Les impacts sur l'environnement sont de plusieurs ordres. En effet, le projet contribue à l'amélioration de l'environnement par la propreté du cadre de vie, des rues et des espaces libres de la ville ainsi que l'apport de nutriment pour améliorer la fertilité des sols. Mais, il ne faut pas occulter le manque d'une étude d'impact sur l'environnement du projet qui aurait permis de suivre la mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental conséquent. Il est à craindre en effet que dans un futur proche, les riverains des sites d'hygiénisation ne se plaignent, avec juste raison, des désagréments et nuisances diverses causées par les produits Ecosan.

La consolidation des impacts positifs et l'atténuation des effets négatifs du projet pourront permettre d'éviter les désagréments causés aux populations riveraines des sites. De plus, la mise en place d'un programme de gestion des risques est un impératif pour un tel projet

qui occasionne une grande manipulation de produits facilement contaminables que sont les excréta.

Cependant, il ne faut pas occulter le manque d'un plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux qui aurait permis de suivre les variations des données du milieu concerné par rapport à sa situation de référence. Il est également à craindre que dans un futur proche les riverains des sites d'hygiénisation ne se plaignent plus intensément des désagréments et nuisances diverses causés par les produits Ecosan.

L'impact du projet est satisfaisant, mais est en dessous des attentes, besoins des groupes cibles.

Viabilité/durabilité

Les résultats du projet, tels que les outils guides, les PME formés et la diffusion des informations par les différents canaux peuvent être mis en œuvre, soit par les groupes cibles ou par les vulgarisateurs de Ecosan après l'achèvement du projet. Le CREPA dispose également de dispositif de communication qui lui permet de continuer de diffuser les résultats du projet.

Les autres résultats atteints sont des types d'ouvrage d'assainissement, le dispositif de collecte, de transport et de gestion des produits dans les 4 secteurs. Ces résultats, peuvent être conservés par les groupes cibles car ils s'insèrent dans le savoir faire de ceux-ci et sont adaptés au contexte socio-économique.

Cependant, la stratégie du projet qui consiste à subventionner presque la totalité des activités de construction de latrines, de gestion des sites d'hygiénisation, de vulgarisation des produits hygiénisés auprès des maraîchers rend incertaine la durabilité du projet.

En outre, les charges de collecte ne sont pas couvertes par la contribution des ménages. Par exemple, au secteur 30, la recette mensuelle de collecte des urines auprès de chacun des 115 ménages est de l'ordre de 24.500 FCFA, avec un taux de recouvrement de 50%, soit 12.250 FCFA tandis que les charges d'exploitation sont évaluées à 135 000FCFA/mois. Un tel système ne peut perdurer après le projet.

L'examen de la politique de soutien montre que celle-ci est favorable à la promotion des technologies Ecosan mais ne résout pas à moyen terme les aspects spécifiques de viabilité associés au projet Ecosan-UE en milieu urbain. Il importe donc d'engager un dialogue avec les partenaires du projet afin de régler définitivement les impasses identifiées.

La durabilité du projet est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs.

En conclusion la performance du projet est globalement satisfaisante, mais est en dessous des attentes avec prédominance néanmoins des résultats positifs.

Contributions spécifiques et relations des partenaires

Les partenaires du projet identifiés sont respectivement le CREPA, la GTZ, l'ONEA et l'Union européenne. Malgré quelques difficultés, les partenaires ont montré une grande capacité à prendre rapidement des décisions pour permettre la poursuite des activités, et à s'impliquer dans leurs réalisations. Les partenaires n'ont cependant pas engagé très tôt l'appropriation des résultats de l'après projet.

1.3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1.3.1. Conclusions

Le projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou contribue à l'amélioration de l'accès à l'assainissement des populations pauvres et participe à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En moins de trois années de mise en oeuvre, le projet a réussi à équiper 500 ménages, soit l'équivalent de 2500 personnes environ.

De plus, 600 maraîchers ont appris la technique de fertilisation à l'aide des produits issus de la chaîne d'hygiénisation tandis que 8 associations employant au moins 6 personnes chacune ont été formées pour la poursuite de l'activité. De plus, le projet a permis à plusieurs acteurs (gouvernementaux, communaux, privés) de s'intéresser à ce nouveau concept.

L'ensemble des personnes impliquées directement par l'activité à travers les formations, les ateliers, les théâtres forum, les sensibilisations dans les écoles, la cérémonie de lancement et la conduite du projet est évalué par les rapports à 16 000 personnes environ. On note également que le projet a contribué au renforcement du savoir faire de plusieurs techniciens du domaine de l'assainissement sur les thèmes tels que le travail en équipe pluridisciplinaires, l'approfondissement des connaissances sur les aspects techniques et scientifiques, la conduite des actions selon une planification basée sur les résultats.

Les points faibles identifiés sont l'absence d'une stratégie d'appropriation des résultats à l'achèvement, le potentiel élevé de risques sanitaires, la précarité de l'existence des sites d'hygiénisation par manque d'autorisation formelle pour leur installation, une structure des coûts et prix réels des prestations méconnue par suite d'une subvention importante apportée aux acteurs par le projet, une concurrence des activités relatives à la réalisation des plans stratégiques d'assainissement avec le PSAO.

Les principaux points faibles du projet, tels que présentés ci-dessus ont été également identifiés par l'exercice de planification de l'année 3 qui s'est déroulé du 26 au 29 janvier 2009 pendant la période de l'évaluation. Les conclusions et recommandations de l'évaluation et les actions y relatives planifiées par le projet au cours de cet exercice sont consignées à l'annexe n° 9.

1.3.2. Recommandations

Contrairement aux latrines mises en œuvre dans le cadre du PSAO, les toilettes occasionnent une fréquente manipulation de produits dont la détérioration de la qualité peut affecter les ménages, les utilisateurs et l'environnement. Afin d'améliorer la contribution du projet à l'accroissement de l'accès à l'assainissement les actions correctives méritent d'être mises en œuvre. Ce sont le renforcement des activités d'animation, de formation, de sensibilisation et de suivi, l'adoption et l'application d'un programme de gestion des risques, l'adoption concertée d'une stratégie de relèvement du projet, l'optimisation de la gestion des stocks de produits, le transfert des sites d'hygiénisation des secteurs 17 et 30, la sécurisation foncière des dits sites, l'amélioration du suivi des impacts et de l'efficacité du projet.

2. CADRE, OBJECTIFS ET METHODES D'EVALUATION

2.1. CADRE, OBJECTIFS, QUESTIONS CENTRALES

L'évaluation à mi-parcours du projet intitulé «projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou », couramment désigné «projet Ecosan_UE» fait partie de l'évaluation externe inscrite explicitement dans l'avenant n° 1 à la convention de financement du projet. Les termes de référence généraux de l'évaluation (cf. annexe 1) définissent les objectifs et les questions clés de l'évaluation.

Objectifs

L'évaluation a pour objectif global l'appréciation de la qualité technique de mise en œuvre du projet en relation avec les prévisions, et la proposition de recommandations pour une réorientation des actions en vue d'atteindre les résultats fixés.

Les questions centrales

L'évaluation se focalise sur trois aspects essentiels qui sont :

- La mesure des progrès réalisés par rapport à l'atteinte des objectifs au niveau des 10 étapes de l'approche AECM suivant les 5 critères standard d'évaluation des performances des actions de développement à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficacité, l'impact et la durabilité, notamment au regard des acteurs et différents groupes cibles impliqués dans le projet.
- L'analyse des contributions spécifiques des différentes parties prenantes du projet et les relations de partenariat.
- L'analyse des niveaux d'atteintes des résultats et proposition d'éventuelles recommandations pour une réorientation des actions pour le reste de la durée du projet.

L'évaluation doit également permettre de capitaliser les leçons apprises depuis le démarrage du projet et faire des suggestions allant dans le sens d'une amélioration de l'impact du projet sur la vie des bénéficiaires.

L'évaluation couvre la période du 26 juin 2006 au 30 janvier 2009, soit deux (2) ans et demi de mise en œuvre du projet et se situe à cinq (5) mois de son échéance, soit le 26 juin 2009.

2.2. METHODES DE REALISATION ET DEROULEMENT DE L'EVALUATION

L'évaluation a été réalisée en quatre (4) étapes avec un mixage de plusieurs méthodes :

La première étape s'est déroulée du 5 janvier au 12 janvier 2009 et comprenait l'examen des termes de référence avec la coordination du projet, le recueil et l'étude des documents de base et des rapports divers élaborés dans le cadre de la mise en œuvre ainsi que l'élaboration des outils d'investigations.

Au titre des outils d'investigations, l'équipe d'évaluation a conçu et transmis au client, la matrice principale d'évaluation qui identifie tous les sujets et sous sujets à aborder au cours de la mission, des grilles secondaires d'appréciation des cinq (5) critères au niveau de chaque étape et de la performance globale du projet. En outre, un protocole et des fiches d'enquête destinés à l'appréciation des données et informations au niveau des groupes cibles (ménages, maraîchers, artisans, associations, petites et moyennes entreprises) ont été élaborés.

La deuxième étape menée du 13 janvier au 29 janvier 2009, a consisté aux entretiens individuels avec les groupes cibles, les bénéficiaires indirects (arrondissements, administration du secteur), les partenaires techniques et financiers du projet, la visite des réalisations et la conduite des enquêtes sur le terrain auprès des ménages, maraîchers, artisans, associations par quatre enquêteurs (confère liste en annexe n° 10). Les échantillons retenus pour la conduite des enquêtes sont composés de :

- Ménages (96) : 48 ménages (10% des 487 ménages équipés au début de la mission d'évaluation) disposant d'une latrine de type Ecosan et 48 ménages sans système afin de mieux comprendre la perception des ménages du projet ;
- Maraîchers (30) : 30 sur 70 maraîchers (43%) équipés et encadrés par le projet ont été interviewés en deux séances de travail dont l'une sur le site maraîcher de Boulmiougou au secteur 17 et le second sur le périmètre aménagé du secteur 30 ;
- Artisans (8) : huit d'artisans ont été rencontrés dont 7 maçons et 1 préfabricant de dalles ;
- Animateurs (5) : secteur 17 (2), secteur 19 (1), secteur 27 (1), secteur 30 (1) ;
- Techniciens de suivi (2) : secteur 17 et secteur 30.
- Associations et entreprise de construction : six associations PME ont été rencontrées, trois de collecte des produits et deux de livraison sur les sites d'hygiénisation des secteurs 17, 30 et 19. Un entrepreneur de construction des équipements des sites du secteur 17 a été également rencontré.

La troisième étape, débutée le 30 janvier 2009, est consacrée à l'analyse des données et informations collectées, la restitution des principales conclusions et recommandations le 6 février ainsi que la rédaction du rapport provisoire.

La quatrième étape s'est déroulée du jeudi 26 février au 11 mars 2009 et comprenait la rencontre avec la coordination et l'équipe du projet sur les amendements du rapport provisoire, la collecte de données complémentaires et l'élaboration du rapport final de l'évaluation.

En terme de limites méthodologiques, on notera la difficulté à établir de manière fiable l'efficacité des réalisations du projet car les prévisions financières et leur exécution ne sont pas organisées en fonction des dix étapes de l'approche AECM.

3. PRESENTATION ET ANALYSE DU PROJET

3.1. CONTEXTE DU PROJET

Depuis 2000, des initiatives ont été prises par le CREPA pour promouvoir l'assainissement écologique au niveau des pays membres de son réseau à travers un programme de recherche et de plaidoyer. Au Burkina Faso, l'approche a été testée en milieu rural à travers des projets pilotes qui ont permis de définir les systèmes d'assainissement et les conditions d'appropriation par les populations.

C'est ainsi que l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) sensibilisé à ce nouveau concept, a confié en 2003 au CREPA, la réalisation d'une étude portant sur l'assainissement écologique de la ville de Ouagadougou en vue d'améliorer les options du plan stratégique d'assainissement de la ville (PSAO) qu'il conduit depuis 1994. A travers la mise en œuvre du dit plan, l'ONEA a acquis une expérience et des connaissances dans divers aspects de l'assainissement urbain (approche par la demande, dispositif de financement, dialogue avec de nombreux acteurs, choix technologiques, etc.) qui constituent des atouts pouvant faciliter l'introduction de l'innovation qui est l'assainissement écologique.

A la faveur de la facilité eau de l'Union Européenne, un partenariat a été établi entre la GTZ qui est fortement impliquée dans le développement de l'assainissement écologique au niveau mondial et le CREPA pour soumettre en 2006, une proposition de projet fondée sur les résultats de l'étude réalisée dans la ville de Ouagadougou.

Le projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de Ouagadougou «Ecosan_UE» est donc conçu pour renforcer le PSAO en lui apportant des solutions permettant de diminuer les boues de vidange par la valorisation agricole des excréta et de résoudre l'accès à l'assainissement des populations démunies des quartiers périurbains par la mise à disposition d'une technologie moins coûteuse.

La convention de financement relative au projet a été signée le 26 juin 2006 sous le n° 9 ACP RPR 39/18. La durée du projet est de 36 mois pour compter du 27 juin 2006 et sa fin est prévue en pratique pour le 26 juin 2009.

Le coût global du projet est de 1497 120 EUR, soit 982 046 342 FCFA et est constitué des apports de l'Union Européenne (1 110 000 EUR), du CREPA (207 120 EUR) et de la GTZ (180 000 EUR).

3.2. ZONE D'INTERVENTION

La commune de Ouagadougou comptait 1 181 702 habitants selon le recensement de la population de 2006. Elle est organisée en cinq (5) arrondissements qui sont Baskuy, Bogodogo, Boulmiougou, Nongremasson et Signoghin. Chacun de ces arrondissements est administré par un conseil municipal dirigé par un maire élu au suffrage indirect. Les dits arrondissements ne possèdent pas une autonomie financière car les ressources budgétaires sont intégrées à celle de toute la commune.

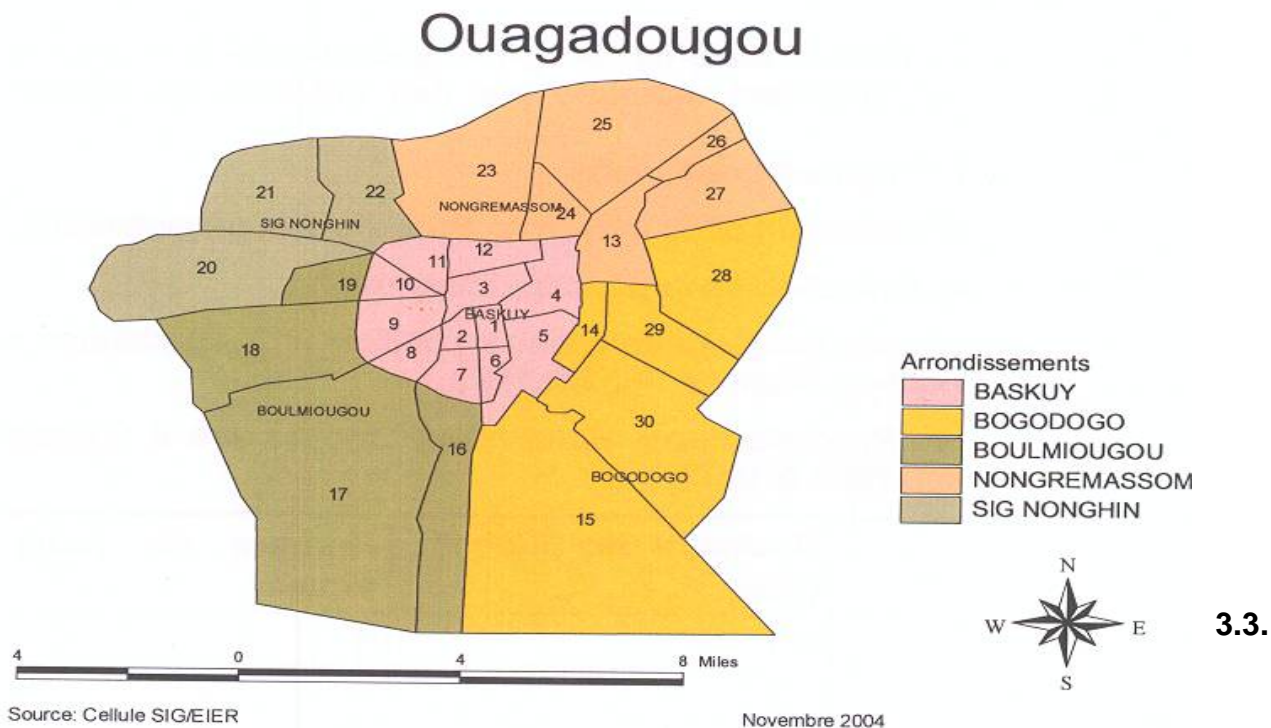
L'espace d'intervention du projet couvre les secteurs 17,19, 27 et 30 de la commune des arrondissements de Boulmiougou (secteur 17 et 19), de Nongremasson (secteur 27) et de Bogodogo (secteur 30).

L'arrondissement de Boulmiougou s'étend sur une superficie d'environ 4780 ha et sa population est d'environ 167 403 habitants. Sur le plan de l'assainissement du secteur 17 au démarrage du projet, on note que 52% des ménages possédaient des puisards et 60,2% d'entre eux évacuaient les eaux de lessive dans les rues. Les latrines traditionnelles prédominaient dans la zone et représentaient 52,5% du nombre total de ce type d'infrastructure. Au niveau du secteur 19 ; 43,2% des ménages possédaient des puisards et 76,5% d'entre eux utilisent la rue pour évacuer les eaux de lessive. Le pourcentage de latrines traditionnelles était de 60,5%.

L'arrondissement de Nongremasson couvre 13 700 ha. La population du secteur 27 était estimée à 42 204 habitants en 2007. Plus de 64,8 des ménages du secteur possèdent des puisards et 74,6% d'entre eux utilisent la rue pour évacuer les eaux de lessive. La latrine traditionnelle était la plus utilisée par 60% des ménages.

L'arrondissement de Bogodogo s'étend sur 11 000 ha et compterait une population de plus de 206 193 habitants. On estime la population du secteur 30 à 100 331 habitants en 2007. Les lieux d'évacuation des eaux des douches étaient le puisard avec un pourcentage de 59,7% tandis que les populations utilisent la rue pour y déverser les eaux de lessive (74, 6% des ménages). Environ 60,8% des ménages utilisent des latrines traditionnelles.

Figure n°1: Zone d'intervention du projet



CADRE INSTITUTIONNEL

3.3.1. Politiques et stratégies sectorielles

3.3.1.1 : Secteur de l'assainissement

L'intérêt manifesté par le Burkina Faso pour une meilleure gestion de l'assainissement en milieu urbain a débuté en 1994, par l'adoption du plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou (PSAO). Le PSAO, projetait la réalisation de l'assainissement autonome en majorité pour la ville de Ouagadougou, un réseau d'égouts limité au centre ville et à la zone industrielle, la construction de latrines scolaires et la promotion de l'assainissement autonome. De 1992 à 1994 un projet pilote sera développé dans deux quartiers de Ouagadougou afin de tester les recommandations du plan stratégique. A partir de 1995, le PSAO sera développé à grande échelle sur l'ensemble de la ville et sera répliqué dès 1998, dans d'autres villes telles que Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Koudougou, Ouahigouya et Banfora.

En se fondant sur les expériences issues du PSAO et de la gestion disparate des déchets solides divers par les acteurs, le gouvernement dota le secteur d'une stratégie nationale en 1996 et l'intégra dans la loi n°05/97/ADP du 05 janvier 1997, portant code de l'environnement au Burkina Faso. On notera à travers ces instruments, l'élargissement du concept "assainissement" à plusieurs domaines qui englobent les eaux usées domestiques et les excréta, les eaux pluviales, les déchets solides municipaux, les déchets industriels, hospitaliers et toxiques.

En novembre 2006, fut adopté Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA 2015), en tant qu'instrument par lequel le Burkina Faso, conformément à son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), vise à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour le secteur AEPA. En milieu urbain, les résultats attendus du PN-AEPA sont la fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 2,1 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

Les options technologiques préconisées sont la réalisation de 222.000 latrines familiales avec puisard, 900 blocs de latrines publiques dans les établissements scolaires, marchés et gares routières, le réseau collectif de Bobo- Dioulasso et l'extension de celui de Ouagadougou, 32 plans stratégiques d'assainissement de centres urbains et (v) la promotion de l'assainissement autonome. Les latrines concernées sont la latrine à simple fosse ou latrine traditionnelle, la latrine améliorée à fosse ventilée (VIP) et la toilette à chasse manuelle (TCM). Le PN-AEPA ne prend donc pas en compte les latrines promues par le projet Ecosan et par voie de conséquence ne les intègre pas dans l'estimation du taux d'accès à l'assainissement.

En juillet 2007, à la faveur de l'adoption de la politique et stratégie nationales d'assainissement (PSNA), l'assainissement est subdivisée en quatre (4) sous secteurs d'intervention : déchets liquides, eaux pluviales, déchets solides et déchets gazeux. On notera cependant que le PNSA n'indique pas explicitement le sous secteur dans lequel seront gérés les excréta directement récoltés auprès des ménages.

Malgré cet effort de promotion de l'assainissement, les impacts restent minimes. En effet, au niveau des eaux usées domestiques, seulement 10% de la population burkinabé en milieu rural et 14% en milieu urbain, disposent d'un ouvrage d'assainissement à domicile. Le taux d'équipement des ménages en latrines dites hygiéniques oscille entre 10% et 27 % selon les sources.

3.3.1.2 : Hygiène publique

Le Burkina Faso a adopté en 2005, un code d'hygiène destiné à préserver et promouvoir la santé publique en interdisant particulièrement les rejets des déchets par les ménages sur les voies et autres espaces publics. La loi préconise l'élimination des déchets à travers diverses opérations qui peuvent comporter la pré-collecte, collecte, transport, stockage et traitement nécessaire à la récupération des matériaux réutilisables. L'application de cette loi est soutenue par un plan stratégique de communication (2007- 2015) qui prévoit trois grandes stratégies dont la communication pour un changement de comportement, la mobilisation sociale et le plaidoyer pour susciter l'engagement des décideurs politiques et des partenaires.

La stratégie employée par le projet en direction des populations des arrondissements et des administrations nationales qui comprend les cérémonies de lancement, les représentations théâtrales, la distribution de prospectus, etc., est conforme aux orientations du plan stratégique de communication en matière d'hygiène.

3.3.1.3 : Agriculture

L'agriculture est caractérisée par une faible productivité due en partie à l'appauvrissement des sols par des pratiques agricoles qui ne restituent pas de matières permettant leur restauration. L'état des lieux d'utilisation des fertilisants d'après les interlocuteurs rencontrés, est en moyenne de 8Kg de NPK par hectare pour les céréales pour un besoin se situant entre 100 et 150 kg et de 3 kg pour l'urée pour des normes de 50 à 100kg par hectare.

Cette agriculture a besoin pour se développer d'un usage plus poussé des fertilisants. C'est dans ce cadre que la stratégie nationale et un plan d'action de gestion des fertilités des sols ont été adoptés en janvier 1999. Le projet assainissement écologique pourrait à travers la valorisation agricole des produits hygiénisés à améliorer l'important déficit constaté dans l'accès aux fertilisants.

3.3.2. Acteurs et leurs rôles

3.3.2.1 : institutions ministérielles

Le document de politique et stratégie opère un partage des responsabilités en matière d'assainissement. Ainsi, le Ministère en charge de l'environnement assure la responsabilité dans la coordination de la politique et de la stratégie sectorielles d'assainissement tandis que celui en charge de l'eau (actuelle Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques- MAHRH) assure la partie eaux usées et excréta des sous-secteurs déchets liquides et déchets solides en concertation avec les ministère en charge de la santé, de l'habitat, de l'urbanisme, de l'éducation et de l'environnement.

Au sein du MAHRH, la promotion de l'assainissement est assurée par la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta, créée récemment en fin d'année 2008.

Au terme du PN-AEPA, l'Office national de l'eau et assainissement (ONEA) est l'exécuteur délégué et le responsable de l'assainissement urbain. Il met en œuvre les plans stratégiques et assure la cohérence des montages financiers, y compris par le recouvrement d'une taxe d'assainissement prélevée sur la facture d'eau potable.

3.3.2.2 : Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales assurent la maîtrise d'ouvrage en matière d'assainissement. Cependant, celles-ci font face à plusieurs défis dont notamment la faiblesse des ressources humaines en nombre et en compétence et des capacités financières ne permettant pas une prise en charge de l'ensemble des activités qui leur sont dévolues par la loi.

3.3.2.3 : Organisations non gouvernementales

Elles sont considérées au terme de la stratégie nationale d'assainissement comme des maillons de proximité devant entretenir la communication et le plaidoyer entre les communautés et les autres acteurs et jouer en même temps un rôle d'appui technique et financier aux initiatives de base des populations.

3.3.2.4 : Secteur privé

Le principal rôle du service privé dans le cadre de la stratégie nationale est la fourniture des services et la réalisation des infrastructures.

3.3.2.5 : Populations

Elles sont considérées comme des interlocuteurs à part entière dans le processus de prise de décision des projets et initiative les concernant. Les associations et ONG sont appelées à favoriser la prise en compte de leurs besoins et opinions et favoriser leur participation dans le cycle des projets.

3.3.2.6 : Partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers accompagnent la mise en œuvre de la stratégie nationale d'assainissement en mobilisant les ressources financières et l'expertise nécessaires à la conduite des actions de développement. Ils participent à travers leurs avis et opinions aux différentes améliorations à apporter à la politique et aux stratégies opérationnelles du domaine.

3.3.3. Décentralisation

Le processus de décentralisation engagée depuis 1998 a permis la naissance des collectivités territoriales et un partage des responsabilités entre elles et l'Etat. En matière d'assainissement et hygiène, les compétences dévolues aux collectivités sont la gestion de l'assainissement, l'insalubrité, les pollutions et les diverses nuisances ainsi que l'enlèvement des déchets ménagers, le contrôle et l'application des règlements sanitaires ; la réalisation et la gestion des ouvrages d'assainissement, l'élaboration du schéma directeur local en matière d'environnement incluant l'assainissement.

Il faut cependant souligner que les décrets relatifs au transfert des compétences et des ressources dans le domaine de l'assainissement ne sont pas encore pris afin de mieux organiser le dispositif d'exécution des projets et de suivi –évaluation. Ainsi, la plupart des interventions dans le domaine sont toujours initiées, gérées et contrôlées par les structures centrales et déconcentrées des ministères ainsi que par les organisations non gouvernementales.

3.3.4. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

Le Burkina Faso a adopté depuis 2000, une approche de lutte contre la pauvreté à travers le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) mis en œuvre par des programmes organisés en axes stratégiques à partir desquels est conçu un programme triennal d'actions prioritaires ajusté chaque année. Quelques axes stratégiques du deuxième CSLP (2004- 2006), période de conception du projet, et les programmes sont :

Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale (promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation, promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et nutrition, promouvoir l'accès des pauvres à l'eau potable et l'assainissement, améliorer le cadre de vie des pauvres, garantir une protection sociale aux pauvres).

Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité (diminuer la vulnérabilité de l'activité agricole, intensifier et moderniser l'activité agricole, soutenir les organisations de producteurs et développer les infrastructures collectives, accroître et diversifier les revenus des ruraux, accélérer le désenclavement, promouvoir l'emploi en faveur des jeunes notamment et la formation professionnelle, améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales).

Le secteur de l'assainissement est considéré au niveau de l'axe n° 2 au titre de l'amélioration du cadre de vie avec comme principales actions retenues, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'assainissement urbain et le développement d'une culture de l'assainissement au niveau des populations.

On note ainsi que le projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de Ouagadougou s'intègre parfaitement dans l'approche stratégique du CSLP car il améliore le cadre de vie des populations urbaines pauvres (Enlèvement des excréta des maisons et des rues), contribue à la création des emplois (préfabricants, agents de collecte, gestionnaire des sites d'hygiénisation, etc.) et apporte des fertilisants concourant à l'intensification de l'activité agricole.

3.3.5. Plan de développement de l'assainissement des eaux usées et excréta de la ville de Ouagadougou

L'assainissement des eaux usées et excréta de la ville de Ouagadougou est promu à travers le Plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou (PSAO) adopté en 1996 par le gouvernement. Ce plan est mis en œuvre à travers l'ONEA qui est chargé de mobiliser les ressources financières et humaines pour la mise en œuvre, la conception des choix technologiques et le contrôle des actions.

Bien que les responsables de la commune soient conscients de leur rôle de maître d'ouvrage, ils pensent que la gestion déléguée à travers l'ONEA représente un choix adéquat afin de leur permettre de s'organiser pour une éventuelle relève dans le long terme.

En se fondant sur les opinions des responsables communaux et des options du PN-AEPA en matière d'assainissement des eaux usées et excréta en milieu urbain, il est utile qu'une discussion soit engagée avec l'ONEA pour l'appropriation des résultats du projet .

3.3.6. Autres projets et programmes

Le PSAO est la principale intervention en matière d'assainissement des eaux usées et excréta de la ville de Ouagadougou. Les activités du PSAO ont permis de réaliser plus de 40 000 ouvrages sur 30 000 parcelles environ. Les infrastructures mises en place sont des toilettes à chasse manuelle, des latrines VIP, des douches des puisards et des urinoirs. Le principe de financement retenu repose sur une participation des bénéficiaires au coût de l'ouvrage à hauteur de 70% tandis que l'ONEA apporte les 30% restants sur ressources propres. En outre, le PSAO a réalisé le réseau collectif d'assainissement de la partie centrale de la ville qui comprend un réseau de longueur de 40 km, trois stations de pompage, une station d'épuration par lagunage de 10 ha et 30 ha d'aménagement agricole.

3.4. DESCRIPTION DU PROJET

3.4.1. Objectifs et résultats

Le cadre logique du projet a défini un objectif global, trois objectifs spécifiques et trois résultats.

Objectif global :

Faciliter l'accès des populations des quartiers périphériques de Ouagadougou aux systèmes d'assainissement durables, sains, écologiques, abordables qui protégeront la santé humaine et contribuera aussi à la sécurité alimentaire de ces populations, la protection des ressources naturelles, et au renforcement des petites et moyennes entreprises.

Objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1 : Développer les systèmes d'assainissement écologique à la demande appropriée, abordable et durable dans le contexte local en collaboration avec les populations des quartiers périphériques et des acteurs de développement.

Objectif spécifique 2 : Créer un environnement favorable aux approches novatrices à l'assainissement en intégrant l'approche «assainir et recycler» de l'assainissement dans les plans stratégiques d'assainissement, dans le cadre législatif et dans la politique nationale d'assainissement tout en accordant une attention particulière à la nature transversale que nécessite l'approche Ecosan.

Objectif spécifique 3 : Appuyer et promouvoir la participation future du secteur privé local dans la fourniture des services d'assainissement particulièrement pour les systèmes d'assainissement écologiques.

Résultats :

Résultat lié à l'objectif spécifique 1 : les systèmes d'assainissement écologiques sont développés à la demande des populations avec leur pleine participation et celles des acteurs des 4 secteurs (17, 19, 27 et 30) de la ville de Ouagadougou

Résultat lié à l'objectif spécifique 2 : Un cadre favorable pour l'intégration des approches novatrices en assainissement est créé et l'approche Ecosan est promue dans la ville et au niveau national.

Résultat lié à l'objectif spécifique 3 : La promotion de la participation du secteur privé locale est appuyée dans le but d'améliorer l'accès des ouvrages aux populations les plus défavorisées.

Au regard des longues procédures de révision des lois et des politiques sectorielles, la réalisation de l'objectif spécifique 2 et son résultat associé semble être trop ambitieuse pour un délai d'exécution du projet de 36 mois. En outre, plusieurs sous résultats importants (construction de 1000 latrines, la formation de 1000 maraîchers n'ont pas été inclus dans le cadre logique). L'indicateur objectivement vérifiable de 300 000 habitants situé au niveau de l'objectif global n'est pas un indicateur de changement et par conséquent n'est pas pertinent.

3.4.2. Groupes cibles

Une définition des groupes cibles figure dans le canevas du rapport narratif intermédiaire. Celui-ci retient comme groupes cibles, les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de son objectif et les bénéficiaires indirects sont ceux qui bénéficient du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur. En s'appuyant sur cette définition et en examinant la description du projet, on note que les groupes cibles du projet sont les ménages, les petites et moyennes entreprises (PME), les maçons, les maraîchers et fermiers.

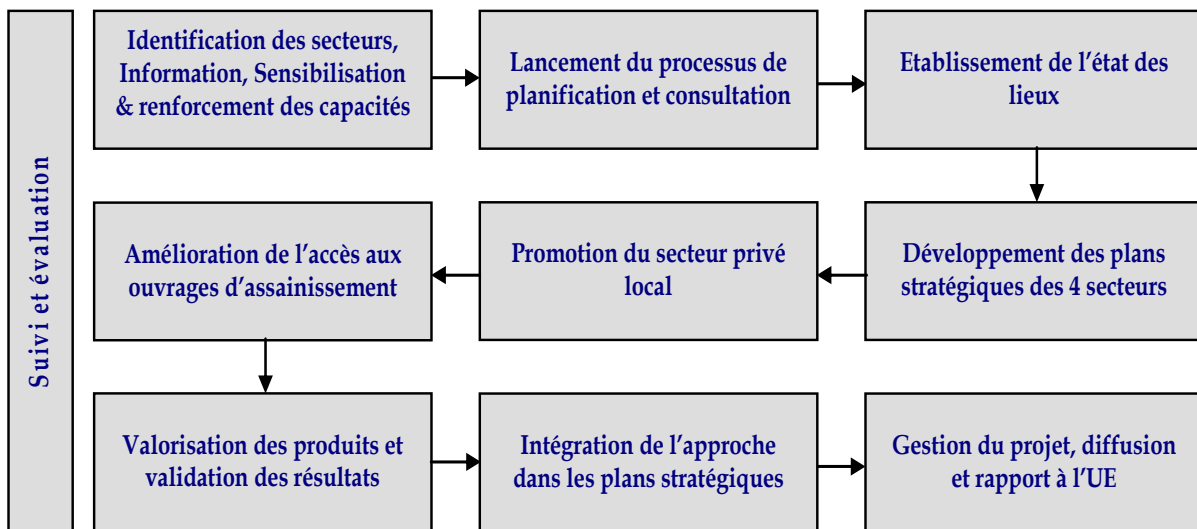
Quant aux bénéficiaires indirects, ils sont constitués de l'ONEA qui pourrait acquérir une expérience en matière d'assainissement écologique et des nouveaux produits pouvant être intégrés dans les choix technologiques des plans stratégiques d'assainissement en milieu urbain, la commune de Ouagadougou à travers les différents arrondissements impliqués qui bénéficient de l'amélioration du cadre de vie par l'élimination des excréta et des urines ainsi que le renforcement des capacités de certains conseils municipaux en matière de processus de planification participative.

De plus, le projet contribue à générer de l'emploi permanent et temporaire pour la commune et une augmentation de l'offre en produits maraîchers du fait de l'accroissement sensible de la productivité de l'agriculture urbaine induite par l'utilisation des fertilisants issus du cycle de traitement des excréta. Les autres bénéficiaires finaux sont le ministère en charge de l'agriculture et celui de la santé ainsi que le CREPA et ses différentes antennes nationales qui tirent une grosse expérience de la conduite d'un projet de grande envergure d'assainissement écologique en milieu urbain.

3.4.3. Mode d'intervention

Le projet est exécuté selon l'approche de l'assainissement environnemental centré sur les ménages (AECM) développé par le Conseil de concertation pour l'eau et l'assainissement (WSSCC). Cette approche, illustrée par la figure n°2 comprend généralement dix (10) étapes et peut être utilisée dans l'identification et la formulation du projet, sa gestion et la conduite des différents types d'évaluation.

Figure n°2 : Etapes remaniées de AECM



De même, le projet vise à développer l'assainissement écologique «Ecosan» dont le concept se fonde sur la nécessité de boucler les cycles naturels de l'eau et des nutriments en rupture avec l'approche linéaire de gestion en cours actuellement qui consiste à produire les eaux usées et les excréta et les transférer ailleurs dans la nature où ils représentent malgré les efforts de traitement, une source de pollution pour l'environnement.

Le concept est basé sur une recherche permanente des moyens pour assurer une collecte séparée des flux de matière (eau de toilette avec les matières fécales et l'urine,) et une dilution moindre des dits flux afin d'assurer une économie de l'eau et de faciliter son recyclage.

Dans le cadre du projet, l'option fondamentale retenue est la gestion séparée des fèces et des urines et leur utilisation après traitement comme fertilisant agricole.

3.4.4. Partenaires du projet

Les partenaires du projet identifiés sont respectivement le CREPA (initiateur et cofinancer du projet), la GTZ qui intervient en apportant une expertise technique internationale et nationale en matière d'Ecosan, l'ONEA qui contribue à travers sa connaissance des problématiques de l'assainissement urbain au Burkina Faso et la Communauté européenne qui apporte l'essentiel des ressources financières. Certaines structures dont le rôle semble évident pour la mise en œuvre du projet ne sont pas identifiées comme des partenaires du projet. Parmi celles-ci, figurent le ministère en charge de l'agriculture (gestion de la fertilité des sols), et le ministère de la santé (politique et stratégies en matière d'hygiène).

3.5. PREPARATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.5.1. Identification et processus de formulation

Le projet fait suite à une requête conjointe CREPA et GTZ adressée à l'Union européenne dans le cadre de la Facilité Eau. Il s'agit d'un passage à l'échelle en milieu urbain des différentes initiatives entreprises dans le cadre de l'assainissement écologique au niveau national qui comprennent l'expérimentation dans des sites pilotes de Sabtenga et Saaba, une étude réalisée par l'ONEA en 2002 avec l'appui de la GTZ sur l'introduction de l'assainissement écologique dans la ville de Ouagadougou. En outre, le projet rentre dans le cadre de la dissémination des acquis de plusieurs années de recherche menées par le réseau CREPA.

On note cependant que l'identification et le processus de formulation du projet ne fait pas suite à une demande venant de la Commune de Ouagadougou ou d'une institution ministérielle. De même, les entretiens réalisés avec l'ONEA indiquent que cette structure n'a pas été impliquée dans le processus et ne s'est donc pas préparée à faire face aux engagements la concernant comme l'affectation de 40 animateurs et l'appropriation des résultats réalisés.

3.5.2. Convention de financement

La convention de financement avec l'Union européenne a été signée le 26 juin 2006 et est entrée immédiatement en vigueur le même jour avec une période de mise en œuvre de 36 mois qui commence le 27 juin 2006 et s'étend jusqu'au 26 juin 2009. La date d'achèvement de la convention intervient 18 mois après la fin de la période de mise en œuvre c'est-à-dire le 26 octobre 2010.

Au terme de la dite convention l'Union européenne contribue à hauteur de 1 110 000 EUR qui représentent 74,14% du coût total du projet tandis que le CREPA et la GTZ apportent respectivement 207120 EUR et 180 000 EUR. Le coût total du projet est d'environ 1497 120 EUR, soit 982 044 846 FCFA. Un avenant à la convention portant sur un réaménagement budgétaire est intervenu le 2 février 2008 pour prendre en considération certains besoins du projet constitués de personnel administratif de soutien et technique dont des animateurs, du matériel pour latrines et de cadres nationaux en remplacement de certains experts internationaux qui n'arrivaient pas à respecter leur planning d'intervention.

3.5.3. Organisation de la gestion du projet

La structure de gestion du projet comprenait initialement :

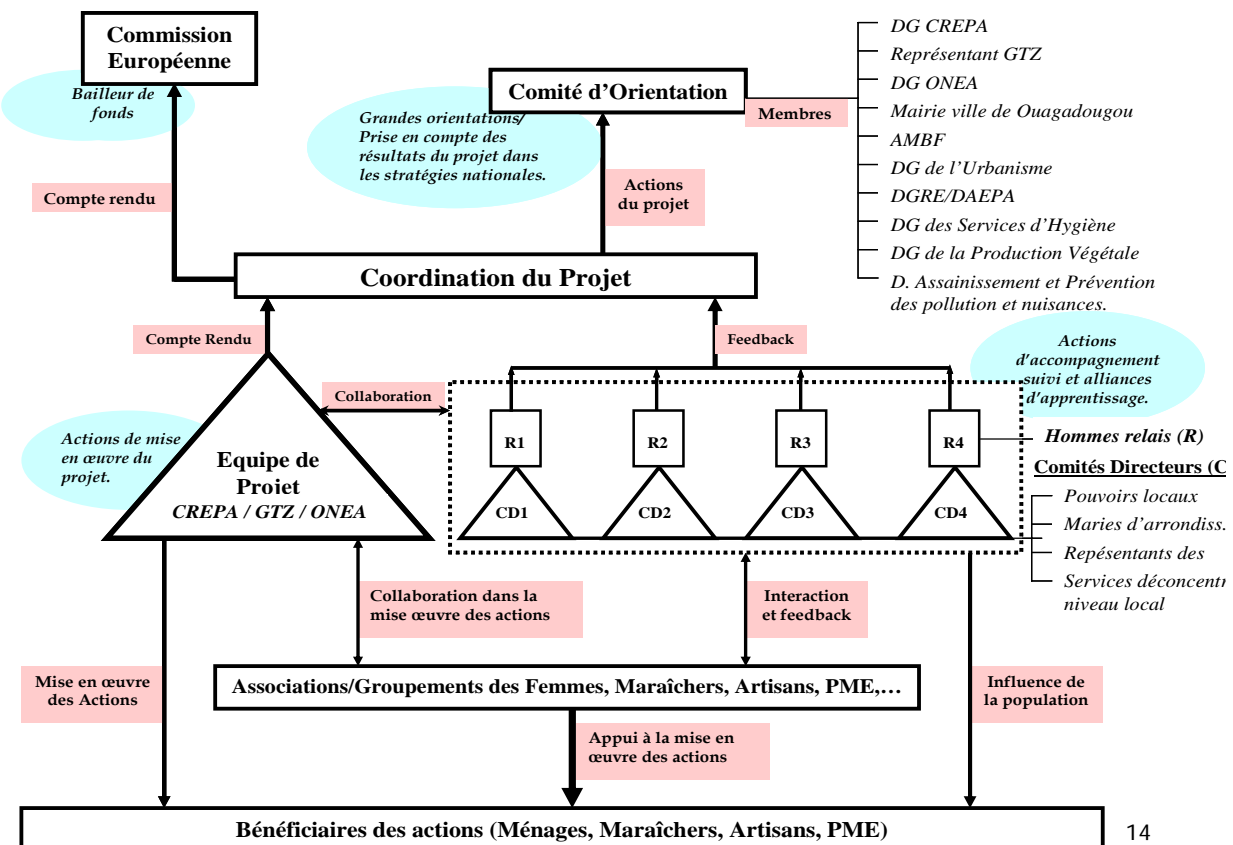
- Un comité de pilotage de 44 membres dont 6 au titre des partenaires, 13 pour la commune de Ouagadougou et 25 membres représentant les services centraux des ministères de l'agriculture et de l'hydraulique, de l'environnement et du cadre de vie ainsi que de la santé. De l'entretien avec les membres présumés, il ressort que ceux-ci n'ont pas été associés aux décisions concernant le projet. Ils sont simplement tenus informés de son déroulement et tantôt invités aux différents ateliers.

- Un coordonnateur de projet issu du personnel du CREPA.
- Une équipe de projet qui comptait 54 membres dont 9 provenaient du CREPA, 42 de l'ONEA (y compris les 40 animateurs) et 3 de la GTZ. L'ensemble du personnel est pris en charge par le projet à temps partiel à l'exception du coordonnateur qui est engagé pour toute la durée de celui-ci. La mise à disposition du personnel pour les activités fait l'objet de protocoles entre le CREPA régional avec l'ONEA, la GTZ et le CREPA national. L'ajustement intervenu en février 2008 à travers l'avenant à la convention de financement a ramené le nombre de personnes de l'équipe à 25 dont 19 du CREPA, 5 de la GTZ et 2 de l'ONEA.

Il est utile de noter que le projet, à travers un accord de partenariat avec les arrondissements finance la présence trois (3) techniciens au niveau des dites mairies. Bien que ces techniciens soient considérés dans l'accord comme des personnes ressources de la mairie, on peut les inclure dans l'équipe du projet, ce qui porte le nombre total de l'équipe du projet à 29 personnes.

Cette structuration originelle du projet a été modifiée par le CREPA pour créer d'autres organes supplémentaires qui sont un bureau de coordination composée de personnel CREPA et de la GTZ, un comité directeur au niveau de chaque arrondissement composé des représentants des pouvoirs locaux, des associations et des services déconcentrés. Chaque comité directeur est dirigé par un homme relais. L'organigramme définitif de mise en œuvre du projet est présenté par la figure n°3.

Figure n° 3 : L'organigramme définitif de mise en œuvre du projet



Cette réorganisation est dictée selon la coordination du projet par les difficultés de mobilisation des différents membres du comité de pilotage et également pour mieux impliquer les groupes cibles. Les entretiens réalisés dans les différents arrondissements indiquent l'existence de cellule d'assainissement au sein des dites mairies qui auraient pu être utilisées dans le cadre du projet. On note cependant que les responsables des dites cellules ne sont pas impliqués dans la mise en œuvre du projet. Les arrondissements ont choisi des hommes relais qui sont le plus souvent des maires adjoints ou des présidents des commissions municipales. La mise à l'écart de la structure habilitée ne permet pas une réelle appropriation des résultats du projet par l'arrondissement.

3.5.4. Déroulement du projet et principaux évènements

Le cycle de gestion du projet s'étale de juin à septembre de l'année suivante et donne lieu à la production d'un rapport narratif intermédiaire qui présente en détail une évaluation de la mise en œuvre des activités et des partenariats conclus avec les autres organismes ainsi que d'un rapport financier présentant les dépenses effectuées sur chaque ligne budgétaire et les apports effectifs de ressources réalisés par chaque co-financier.

Les rapports narratifs intermédiaires et financiers des années 1 et 2 sont disponibles et ont servi de base d'évaluation de l'état d'avancement du projet. Il faut cependant indiquer que les périodes de rapportage mentionnées sur les rapports ne sont pas conformes aux clauses de la convention qui exigent que les dits documents soient fournis chaque douze (12) mois. La situation de rapportage est présentée au tableau n°1. Elle est légèrement décalée par rapport aux exigences de la convention.

Tableau n°1 : Périodes de rapportage réalisées

Documents	Période de rapportage convenue	Période de rapportage réalisée
Rapport narratif intermédiaire n°1	27 juin 2006 - 26 juillet 2007	26 juin 2006 – 30 septembre 2007
Rapport narratif intermédiaire n°2	27 juillet 2007 - 26 juillet 2008	1 ^{er} octobre 2007 – 30 septembre 2008
Rapport financier Année 1	27 juin 2006 - 26 juillet 2007	26 juin 2006 – 30 septembre 2007
Rapport financier Année 2	27 juin 2007 - 26 juillet 2008	1 ^{er} octobre 2007 – 30 septembre 2008

Source : SAWES (janvier 2009) : mission d'évaluation du projet Ecosan_UE

Le tableau n°2 récapitule les principaux évènements ayant marqué la vie du projet.

Tableau n°2 : Principaux évènements

26 juin 2006	Signature de la convention de financement
27 juin 2006	Commencement de la convention de financement
27 juin 2006	Prise de service du Coordonnateur du projet
28 juillet 2006	Atelier de démarrage du projet
13 octobre 2006	Signature de l'accord de subvention avec GTZ. Le CREPA met à disposition de GTZ 154 936 EUR
24 octobre 2006	Présentation du projet au conseil municipal de la commune de Ouagadougou
7 novembre 2006	Tenue de la cérémonie officielle de lancement du projet
12 février 2007	Signature de l'accord de partenariat avec CREPA national. Le CREPA national fournit un sociologue au projet Pour une durée de 48 hommes semaines contre une rémunération de 18 000 EUR
27 juin 2007	Signature de l'accord de partenariat avec l'ONEA. L'ONEA met à disposition du projet deux agents contre une rémunération de 18 000 EUR
27 juin 2007	Signature de l'avenant n°1 à l'accord de subvention avec GTZ
1 février 2008	Signature de l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'union européenne portant réaménagement des lignes budgétaires
22 juillet 2008	Signature des accords de partenariat avec les arrondissement de Boulmiougou, Bogodogo et Nongr-Masson. Le projet met à disposition de chaque arrondissement un technicien pour le contrôle à raison de 2500 EUR pour 12 mois.

Source : SAWES (janvier 2009) : mission d'évaluation du projet Ecosan_UE

3.6. ACTIVITES REALISEES

L'état d'exécution des activités est apprécié par vérification de la réalisation des indicateurs objectivement vérifiables contenus dans le cadre logique de la convention de financement et une comparaison des périodes d'exécution du planning initial du projet avec celles effectivement réalisées en début de la mission d'évaluation. Les résultats détaillés de cette évaluation figure en annexe n°6.

Etape 1 : Identification des secteurs, information, sensibilisation et renforcement des capacités pour la mobilisation communautaire

L'identification des secteurs s'est basée sur une étude BOATA/CREPA de 2004 et n'a donc pas fait l'objet de l'élaboration d'un rapport particulier pouvant indiquer la contribution du projet. Il faut signaler également que l'activité relative à l'élaboration des outils de formation des groupes cibles a été entièrement menée mais il serait judicieux de regrouper tous ces manuels dans un document unique de manuel de formation pour faciliter l'établissement de leur état d'exécution. En guise de conclusion, les activités de cette étape ont été entièrement réalisées dans les délais.

Etape 2 : Lancement du processus de planification et consultation

Les activités de cette étape ont été entièrement réalisées dans les délais mais il y a lieu d'établir un bref rapport de son état d'exécution.

Etape 3 : L'établissement de l'état des lieux

Les activités de cette étape ont été entièrement réalisées avec un léger décalage dans les délais qui ne dépassent pas 2 mois.

Etape 4 : Développement des plans stratégiques d'assainissement des 4 secteurs

Les activités relatives à la conception des ouvrages d'assainissement écologiques et des systèmes de collecte, de transport et de gestion des produits ont accusé un retard d'environ d'un an par rapport à la planification initiale. De même, les plans finalisés ne sont pas encore disponibles.

Etape 5 : Promotion du secteur privé local en Ecosan

La réalisation de trois des activités de cette étape est documentée tandis qu'un effort reste à faire pour établir les rapports éventuels liés aux quatre (4) autres activités.

Etape 6 : Amélioration de l'accès aux ouvrages d'assainissement

Les activités sont entièrement réalisées mais il serait utile d'établir des rapports spécifiques concernant la fourniture des équipements et l'appui à la construction des ouvrages.

Etape 7 : Valorisation des produits et validation des résultats du programme par les acteurs

Quatre (4) des neuf (9) activités sont réalisées dans les délais tandis que quatre (4) autres sont prévues d'être réalisées d'ici juin 2009. L'une des activités qui concerne l'organisation d'atelier de validation de la stratégie accuse un retard mais sa planification initiale n'était pas bien appropriée car intervenant avant la réalisation d'ateliers pour chaque groupe d'acteurs.

Etape 8 : Intégration de l'approche dans les plans stratégiques

Deux des trois activités de cette étape qui concernent la réalisation de plans stratégiques d'assainissements témoins, l'élaboration des outils de plaidoyer pour l'intégration de Ecosan dans les plans stratégiques d'assainissement ne sont pas encore réalisées. Le délai de réalisation de la troisième activité s'étend jusqu'en juin 2009.

Etape 9 : Gestion du projet, diffusion et rapport à l'UE.

La réalisation des activités de contrôle qualité des résultats et de préparation des actions d'appuis n'est pas documentée et il conviendrait d'élaborer les rapports à cet effet.

Etape 10 : Suivi et évaluation

L'ensemble des réalisations de cette étape demande à être documenté afin de permettre une évaluation de l'état de leur mise en œuvre.

Tableau n° 3 : Synthèse de l'état d'exécution de certains résultats de la description du projet prévus à la fin des 36 mois

Résultats à atteindre à la fin des 36 mois	Etat des réalisations à l'évaluation
300 000 habitants vivant dans les quartiers périphériques défavorisés de la ville de Ouagadougou bénéficient des ouvrages d'assainissement adéquats, comprennent l'approche Ecosan et la mettent en oeuvre	2 500 habitants (à raison de 5 personnes par ménage). Ce résultat est hors de portée du projet car il fallait équiper au moins 60 000 ménages.
1000 ouvrages construits	495 le 19 janvier 2009
1000 maraîchers informés et formés	600 selon le projet, mais cette réalisation demande à être mieux documentée.
Deux grands circuits de collecte, de transport et distribution connus	4 circuits
Les produits Ecosan sont traités	4 sites d'hygiénisation
Les artisans et PME développent leurs actions	Réalisé mais à documenter dans un rapport spécifique (nombre de maçons impliqués dans la constructions des latrines, nombre de préfabricants, associations)
L'approche Ecosan centrée sur HCES est validée	Réalisation non documentée
4 secteurs identifiés	Réalisé
40 animateurs formés	16 animateurs formés
Groupes cibles identifiés	Réalisé dans l'étude sur l'identification des acteurs
Pratiques et attitudes des ménages connus	Pratiques identifiées dans l'état des lieux des secteurs
Une centaine d'acteurs identifiés	Réalisé dans l'étude sur l'identification des acteurs
Au moins une dizaine d'outils de collecte produits	Réalisation non documentée
Des guides d'option technologiques produits	Réalisation non documentée
4 plans d'assainissement des secteurs développés	Un plan commun est réalisé
2 guides d'option d'ouvrages d'assainissement conçus et proposés aux populations	Les guides sont conçus et utilisés au niveau de l'encadrement
Les presses, TV diffusent au moins trois fois tous les six mois les informations sur Ecosan	Réalisé, coupures de presse
Au moins 2 modules de formation pour les acteurs sont produits	3 modules réalisés : maçons, préfabricants, PME
Une vingtaine de PME et artisans locaux identifiée	Réalisé dans l'étude sur l'identification des acteurs
Le comité de l'action est mis en place	Réalisé, liste disponible

Source : SAWES (janvier 2009) : mission d'évaluation du projet Ecosan_UE

3.7. DONNEES FINANCIERES DU PROJET

Le projet est cofinancé par l'Union européenne, le CREPA et la GTZ. Le tableau n°4 présente le budget et les contributions prévues :

Tableau n°4 : Budget et contributions prévues

Sources	Montant en EUR	Pourcentage	Année1	Année2	Année3
Union européenne	1 110 000	74,14	380 636	467 124	262 239
CREPA	207 120	13,83	71 025	87 163	48 933
GTZ/BMZ	180 000	12,02	61 725	75 750	42 525
Total des contributions	1 497 120	100	513 386	630 037	353 697

Source : Bureau de coordination du projet Ecosan-UE (octobre 2007) : Rapport financier année 1

Le budget est ventilé en plusieurs lignes budgétaires récapitulées comme l'indique le tableau n°5 :

Tableau n° 5 : répartition des lignes budgétaires

Numéros des lignes budgétaires	Lignes budgétaires	Montant en EUR	Pourcentage %
1	Ressources humaines	624 713	41,73
2	Voyages	36 300	2,42
3	Matériel, véhicules et fourniture	331 967	22,17
4	Bureau local	97 200	6,49
5	Autres coûts, services	285 010	19,03
6	Autres	22 988	1,5
7	Coûts directs de l'action	1 399 178	
8	Coûts administratifs	97 942	6,5
9	Sous-traitance relative aux activités de construction	0	
10	Total (7+8+9)	1 497 120	
11	Contingence		
Coût total		1 497 120	

Source : SAWES (janvier 2009) : mission d'évaluation du projet Ecosan_UE

Il est utile de noter que la ligne budgétaire 5 est composée de ressources humaines sous forme de publications, d'études et recherches d'un montant prévisionnel de 127 313 EUR. Le pourcentage affecté aux ressources humaines peut alors être estimé à environ 54% et semble élevé pour un projet qui a bénéficié des expériences pilotes Ecosan et du PSAO.

3.7.1. Ressources financières engagées au 31 décembre 2008

Le montant des ressources financières engagées en fin d'année 2008 est de 930 538 EUR et il se dégage un solde théorique de 566 583 EUR, soit un taux de réalisation de 62,16%. Les ressources engagées suivant les lignes budgétaires sont présentées dans le tableau n°6 et l'annexe n°8.

Tableau n°6 : Etat d'exécution des ressources financières au 31 décembre 2008

Numéros des lignes budgétaires	Lignes budgétaires	Montant	Montant engagé	Solde
1	Ressources humaines	624 713	471 623	153 090
2	Voyages	36 300	31 101	5 199
3	Matériel, véhicules et fourniture	331 967	247 517	84 450
4	Bureau local	97 200	67 845	29 355
5	Autres coûts, services	285 010	171 971	113 039
6	Autres	22 988	17 351	5 637
7	Coûts directs de l'action	1 398 178	1 007 408	390 770
8	Coûts administratifs	97 942	70 588	27 354
9	Sous-traitance relative aux activités de construction	0		
10	Total (7+8+9)	1 496 120	1 077 996	418 124
11	Contingence			
	Coût total	1 496 120	1 077 996	418 124

Source : SAWES (janvier 2009) : mission d'évaluation du projet Ecosan_UE

3.7.2. Analyse des ressources financières engagées

L'état détaillé des ressources financières engagées au 31 décembre 2008 figure en annexe n° 8. L'examen des engagements des lignes budgétaires et des sous-détails par activité appelle les commentaires suivants :

Ressources humaines :

Le temps restant pour le personnel (coordonnateur, technicien de contrôle, animateur et personnel de soutien administratif) couvre à peine les activités de contrôle des travaux de latrines, de démarchage des ménages, de soutien administratif et de clôture du projet. Des ajustements internes entre lignes budgétaires sont à opérer pour augmenter le temps disponible pour le personnel en charge desdits volets (confère tableau n°7).

Tableau n°7 : Evaluation du temps restant des ressources humaines

Rubriques budgétaires	Temps contractuel (mois)	Temps consommé (mois) en fin année 2	Solde en fin d'année 2 (EUR)	Coût unitaire en EURO	Durée couverte par le solde (mois)	Observations
Personnel technique						
CREPA-coordonnateur	27 mois	18	28 242	2996	9	Temps insuffisant pour couvrir année 3 et clôture du projet
CREPA -ingénieur sanitaire)- 33% temps	30	21	19767	2130	9	Temps suffisant pour travail à temps partiel
CREPA- - agronome- 33%temps	28	18	8025	805	10 mois	Temps suffisant pour travail à temps partiel
CREPA - ing. génie civil- 10%	13	10	5 306	1500	4	Temps suffisant pour travail à temps partiel
CREPA–Technicien- 33%temps	8	3	8415	1500	6	Temps insuffisant pour travail de contrôle restant
CREPA - animateur+ superviseur	22	13	8600	978	8	Temps insuffisant pour démarcher les ménages et aboutir aux résultats de 1000 latrines
CREPA- intervenants divers	1	0,78	1932	9000	0,22	-
CREPA –sociologue 33%temps	12	7	7691	1500	5	-
ONEA –sociologue 33%	12	7	15 249	1500	10	-
ONEA- 40 animateurs	-	-	-	-	-	-
Personnel Administratif						
CREPA-secrétaire	34	24	4652	495	10	Temps insuffisant pour couvrir la fin du projet et la clôture
CREPA- Comptable - 10%temps	3	2,25	900	1200	0,75	Temps insuffisant pour couvrir la fin du projet et la clôture
CREPA-Assistant administratif	25	14	8567	805	11	Temps insuffisant pour couvrir la fin du projet et la clôture

CREPA-chauffeur-planton	45	29	4415	264	17	-
Personnel GTZ						
GTZ –administrateur-17% t	1	1	-	-	0	-
GTZ-économiste-20% temps	1	0,80	13 044	56 090	0,22	-
GTZ-expert PME- 20%temps	1	0,90	3016	31 100	0,10	-
GTZ Technicien supérieur	23	13	3756	378	10	Temps insuffisant pour travail de contrôle restant
GTZ ingénieur sanitaire d'appui	22	11	11 335	1076	11	-
GTZ communicatrice	22	11	8965	811	11	-
GTZ-expertises diverses	1	0,30	38 911	53 745	0,70	-

Matériel- véhicules- fournitures

La subvention totale annuelle par circuit de collecte et de traitement des excréta est estimée à 3 180 000 FCFA, soit environ 12 720 000 FCFA par an pour les quatre (4) circuits. Le solde budgétaire au 31 décembre 2008 qui est de 15 542 EUR (10,2 millions de francs CFA) permet de couvrir neuf (9) mois de subvention, soit jusqu'en fin septembre 2009. Il est donc primordial qu'une solution alternative de prise en charge desdits coûts soit recherchée pendant la durée restante du projet.

De manière générale, le solde budgétaire au 31 décembre 2008 qui est de 418 123 EURO permet de mener les activités jusqu'à échéance avec des légers ajustements internes pour promouvoir la construction des latrines, la chaîne de collecte et de gestion et le suivi- appui des producteurs maraîchers.

4. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EVALUATION

4.1. PERTINENCE

La pertinence des étapes du projet s'apprécie par rapport à la contribution de leurs résultats à la résolution des questions importantes rencontrées par les groupes cibles, le pays partenaire et ses partenaires techniques et financiers, les politiques et stratégies sectorielles, l'état du savoir faire existant au niveau national dans le domaine.

L'étape 1 qui porte sur l'identification des secteurs, information, sensibilisation et renforcement des capacités pour la mobilisation communautaire s'insère parfaitement dans les stratégies nationales et le savoir faire d'aujourd'hui. En effet, le Burkina Faso a adopté en 2005, un code d'hygiène destiné à préserver et promouvoir la santé publique en interdisant particulièrement les rejets des déchets par les ménages sur les voies et autres espaces publics.

La loi préconise l'élimination des déchets à travers diverses opérations qui peuvent comporter la pré-collecte, collecte, transport, stockage et traitement nécessaire à la récupération des matériaux réutilisables. L'application de cette loi est soutenue par un plan stratégique de communication (2007-2015) qui prévoit trois grandes stratégies dont la communication pour un changement de comportement, la mobilisation sociale et le plaidoyer pour susciter l'engagement des décideurs politiques et des partenaires.

La stratégie employée par le projet en direction des populations des arrondissements et des administrations nationales qui comprend les cérémonies de lancement, les représentations théâtrales, la distribution de prospectus, etc., est conforme aux orientations du plan stratégique de communication en matière d'hygiène.

En particulier, les guides et formations réalisés participent au renforcement des connaissances du groupe cible tandis que les activités de sensibilisation contribuent à améliorer leur perception de la qualité du milieu de vie. Environ, 16 000 personnes ont pris part directement aux activités de sensibilisation et de formation, ce qui

représente 1% de la population de la ville de Ouagadougou. De même, ces activités ont contribué à travers la dimension d'utilisation des produits à changer la mentalité du groupe cible.

La pertinence de l'étape est très satisfaisante, répondant entièrement aux attentes, besoins et priorités des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

Les étapes 2 et 3 relatives au lancement du processus de planification et consultation ainsi qu'à l'établissement de l'état des lieux permettent d'améliorer la participation des groupes cibles à la définition des résultats du projet et est conforme également à la pratique des projets en matière d'hydraulique et d'assainissement au Burkina Faso. Du reste la politique et stratégies nationales de 2007 indiquent qu'une planification basée sur la demande effective des usagers favorise l'appropriation des installations.

Les résultats atteints au cours de ces étapes ont permis d'identifier les structures et personnes capables de promouvoir les résultats du projet et de les intégrer dans la définition des priorités les concernant.

La pertinence de ces étapes est très satisfaisante, répondant entièrement aux attentes, besoins et priorités des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

L'étape 4 est relative au développement des plans stratégiques d'assainissement des 4 secteurs. On notera que dans le domaine des stratégies sectorielles, l'intérêt manifesté par le Burkina Faso pour une meilleure gestion de l'assainissement en milieu urbain a débuté en 1994, par l'adoption du plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou (PSAO).

Le PSAO, projetait la réalisation de l'assainissement autonome en majorité pour la ville de Ouagadougou, un réseau d'égouts limité au centre ville et à la zone industrielle, la construction de latrines scolaires et la promotion de l'assainissement autonome. De 1992 à 1994 un projet pilote sera développé dans deux quartiers de Ouagadougou afin de tester les recommandations du plan stratégique. A partir de 1995, le PSAO sera développé à grande échelle sur l'ensemble de la ville et sera répliqué dès 1998, dans d'autres villes telles que Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Koudougou, Ouahigouya et Banfora.

En novembre 2006, fut adopté le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA 2015), qui vise à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement. Le PN-AEPA a permis de retenir l'ONEA comme l'exécuter délégué et le responsable de l'assainissement urbain et l'outil principal qui devrait être développé est le plan stratégique d'assainissement. Le développement de plan stratégique en dehors de l'ONEA et qui porte seulement sur l'assainissement écologique comme le préconise l'étape 4, ne s'insère pas dans les décisions nationales.

De même, au cours de cette étape, les types d'ouvrages et de moyens de collecte, de transport et de gestion des produits ont été conçus. Les types d'ouvrages construits sont similaires aux latrines proposées par l'ONEA dans le cadre du PSAO tout en présentant des modifications permettant de collecter les excréta. Il faut

cependant souligner que malgré les soins apportés à la conception, les latrines à un seul poste exposent les excréta à la fréquentation par les moustiques si les portes ne sont pas bien fermées par négligence des groupes cibles.

Les moyens de transport utilisés sont les charrettes à traction asine. Selon les résultats du recensement général sur la population et l'habitat de 2006, le nombre de personnes possédant une charrette et plus en milieu urbain est de 349 500, soit environ 11% de la population urbaine tandis que celui des ânes est de 336 150, soit 10,55 de la même population. L'utilisation de ce moyen de transport s'insère donc dans les connaissances et pratiques de la population urbaine.

La pertinence de l'étape 4 est insatisfaisante présentant partiellement des objectifs ne correspondant pas aux attentes des bénéficiaires, besoins et priorités nationales.

L'étape 5 du projet porte sur la promotion du secteur privé local en Ecosan et a permis de former 20 petites et moyennes entreprises (12 entreprises de génie civil et 8 associations), des maçons, des pré-fabricants. La dite formation intégrait la gestion administration, le calcul des coûts, la préparation des devis et la soumission d'un projet pour la construction des sites d'hygiénisation.

L'examen des résultats atteints (respect des plans de construction par les maçons dans 98% des cas selon les enquêtes, plusieurs réserves au niveau de la construction des sites, attitude attentiste des associations qui ne développent pas d'initiatives pour la bonne marche des sites) montre l'existence d'un besoin supplémentaire de formation. On peut donc dire que si les activités ont permis de renforcer les compétences des PME en matière d'Ecosan, certains aspects (qualité des prestations, recherche de marché, comptabilité analytique, etc.) sont toujours à prendre en compte.

La pertinence de l'étape est satisfaisante mais est en dessous des attentes, besoins et priorités groupes cibles et bénéficiaires indirects.

L'étape 6 concerne l'amélioration de l'accès aux ouvrages d'assainissement par les groupes cibles. Les résultats atteints concernent environ 500 ménages, soit 2500 personnes. Les types de latrines demandées sont les doubles fosses construites par 98% des ménages demandeurs. Sur le nombre de 48 ménages équipés, la motivation pour l'acquisition des latrines correspond à un besoin réel selon 46% d'entre eux. 29% des dits ménages enquêtés ont été motivés par les actions de sensibilisation et de l'animation des équipes du projet et 13% sur les conseils des amis. 13% d'entre eux n'ont pas précisé leurs avis.

En novembre 2006, fut adopté Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA 2015), en tant qu' instrument par lequel le Burkina Faso, conformément à son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), vise à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour le secteur AEPA.

En milieu urbain, les résultats attendus du PN-AEPA sont la fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 2,1 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 14% en 2005 à 57% en 2015. Les options technologiques préconisées sont la réalisation de 222.000 latrines familiales avec puisard, 900 blocs de latrines publiques dans les établissements scolaires, marchés et gares routières, le réseau collectif de Bobo Dioulasso et l'extension de celui de Ouagadougou, 32 plans stratégiques d'assainissement de centres urbains et (v) la promotion de l'assainissement autonome. Les latrines concernées sont la latrine à simple fosse ou latrine traditionnelle, la latrine améliorée à fosse ventilée (VIP) et la toilette à chasse manuelle (TCM).

Le PN-AEPA ne prend donc pas en compte les latrines promues par le projet Ecosan et par voie de conséquence ne les intègre pas dans l'estimation du taux d'accès à l'assainissement. Cependant, il s'agit d'une innovation dont l'apport pourrait être reconsidéré dans la stratégie d'opérationnalisation de la politique d'assainissement. En définitive, les résultats atteints qui représentent 0,22% des objectifs nationaux en 2015, bien que maigres, constituent une contribution à ne pas négliger. La pertinence de l'étape est satisfaisante mais est en dessous des attentes, besoins et priorités des groupes cibles et bénéficiaires indirects.

L'étape 7 concerne la valorisation des produits en agriculture et des résultats du programme par les acteurs. Il faut noter que dans le domaine agricole, le Burkina Faso a importé en moyenne entre 2002 et 2005, 18,288 milliards d'engrais minéraux ou chimiques avec azote et phosphore (confère tableau n°8).

Tableau n°8 : Importations des engrais minéraux ou chimiques avec azote et phosphore entre 2002- 2005

Années	Montant
2002	18,696
2003	17,786
2004	19,720
2005	16,953
Total	73 155
Moyenne annuelle	18, 288

Source : INSD, statistiques structurelles 2006 du Burkina Faso

L'un des objectifs du projet est de familiariser et faciliter l'utilisation des urines et excréta après hygiénisation comme engrais dans l'agriculture. En effet, l'urée présente dans l'urine humaine contient 60 à 80 % de l'azote et est donc une excellente source d'azote pour les plantes et un excellent accélérateur pour le compost. En outre l'urine contient tout comme les excréta, du phosphore et du potassium. Au Burkina Faso, les études économiques indiquent que chaque personne à travers l'urine et l'excréta fournit par an les quantités suivantes :

Azote (N) : 3,4 kg /personne/an
 Phosphore (P) : 0,55 kg/personne/an
 Potassium (K) : 1,7 kg/personne/an

La valeur monétaire de ces éléments contenus dans l'urine et les excréta, susceptible de concurrencer les engrais synthétiques est évaluée à 3500 FCFA/personne /an, ce qui donne pour 50% de la population du Burkina Faso, une production d'environ 28 milliards de francs CFA de NPK humain, nettement supérieurs à la moyenne annuelle des importations.

L'agriculture est caractérisée par une faible productivité due en partie à l'appauvrissement des sols par des pratiques agricoles qui ne restituent pas de matières permettant leur restauration. L'état des lieux d'utilisation des fertilisants était en moyenne de 8Kg de NPK par hectare de céréales pour un besoin se situant entre 100 et 150 kg et de 3 kg pour l'urée pour des normes de 50 à 100kg par hectare.

Cette agriculture a besoin pour se développer d'un usage des doses recommandées pour les céréales. C'est dans ce cadre que la stratégie nationale et un plan d'action de gestion des fertilités des sols ont été adoptés en janvier 1999. Le projet assainissement écologique pourrait à travers la valorisation agricole des produits hygiénisés améliorer l'important déficit constaté dans l'accès aux fertilisants et réduire la dépendance vis-à-vis des engrais importés.

Les résultats atteints par le projet concernent 2500 personnes et la valeur monétaire des déjections peut être estimée à 8 750 000 FCFA par an, ce qui représente un plus dans la diminution des importations d'engrais. Par contre, il y a un sérieux problème de gestion des stocks car la plupart des quatre (4) sites d'hygiénisation regorgent de produits non utilisés dont certains sont transférés à Koupéla.

La réflexion sur l'utilisation optimale de la production doit se poursuivre, de même que la certification de la qualité des produits livrés aux maraîchers par des sources indépendantes. Le résultat relatif à l'élaboration de la stratégie communale de gestion du système Ecosan est à mettre en concordance avec les décisions nationales.

La pertinence de cette étape est satisfaisante mais est en dessous des attentes, besoins et priorités des groupes cibles et bénéficiaires indirects.

L'étape 8 concerne l'intégration de l'approche Ecosan dans les plans stratégiques et l'une des trois activités concernant les plans témoins ne concorde pas avec les décisions nationales. Par contre, l'élaboration des outils de plaidoyer pour l'intégration de Ecosan dans les plans stratégiques d'assainissement, bien que n'étant pas réalisée, permettra d'atténuer les réticences des acteurs de l'assainissement urbain dans la prise en compte des produits comme autres types de technologies alternatives.

La pertinence de cette étape est insatisfaisante présentant partiellement des objectifs ne correspondant pas aux attentes des bénéficiaires, besoins et priorités nationales.

Les étapes 9 et 10 portent respectivement sur la gestion du projet, diffusion et rapport à l'Union européenne, le suivi et l'évaluation. L'essentiel des résultats reste à être documenté afin que l'on puisse suivre leur effectivité. En particulier, la gestion du projet et le suivi ne doivent pas seulement se limiter aux activités actuelles mais devrait englober d'autres résultats importants tels que la gestion des risques

sanitaires qui sont réels, la gestion des flux de production et de consommation des produits, la traçabilité des produits. La pertinence de ces étapes est satisfaisante mais est en dessous des attentes, besoins et priorités des groupes cibles et bénéficiaires indirects.

4.2. EFFICACITE

L'examen de l'efficacité porte sur la mesure selon laquelle les objectifs de l'étape ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative. En d'autre terme, elle est utilisée comme système de mesure globale (ou comme jugement) du mérite et de la valeur d'une activité ; mesure selon laquelle une intervention a atteint ou est en train d'atteindre, ses principaux objectifs pertinents, de façon efficiente et durable, et avec un impact positif en terme de développement institutionnel.

L'étape 1 qui porte sur l'identification des secteurs, information, sensibilisation et renforcement des capacités pour la mobilisation communautaire a atteint ses résultats dans les délais impartis. En outre, elle a contribué à disséminer largement le concept Ecosan et les technologies y relatives parmi une large couche de la population urbaine (habitants des secteurs, élèves et enseignants, associations et entreprises du génie civil, maraîchers, artisans, maçons, etc.). Selon les indications du projet, environ 25 000 ménages ont été touchés par les actions de sensibilisation porte à porte conduites par les 16 animateurs. Seulement 495 d'entre eux, soit environ 2% ont acquis les latrines en mi-janvier 2009. Ce faible taux s'expliquerait d'après le projet par la faiblesse des moyens des ménages et le renchérissement du coût de la vie survenu en 2008 au niveau du pays. Il serait judicieux de déterminer la profession des chefs de ménages ayant acquis les latrines Ecosan afin de s'assurer que ceux-ci font réellement partie de la catégorie des populations dites pauvres.

Une autre partie du public impliquée dans les activités est estimée à 16 000 personnes et comprennent les élèves, les habitants des quartiers, les enseignants, les jardiniers, les maraîchers, etc. ces derniers constituent des relais pour la vulgarisation des technologies Ecosan.

Le projet a également produit de nombreux outils mais Il y a cependant un besoin de regroupement des diverses fiches et guides dans un document unique de manuel de formation sous format papier et électronique qui pourrait être diffusé aux partenaires. En terme de développement institutionnel, l'étape a contribué à renforcer les compétences de l'ONEA et du CREPA régional et national. L'efficacité de l'étape est satisfaisante en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

Les étapes 2 et 3 relatives au lancement du processus de planification et consultation ainsi qu'à l'établissement de l'état des lieux ont également été réalisées dans les délais. Leur contribution au développement institutionnel est mitigée pour l'ONEA car cette société est habituée à ce type d'exercice. On peut néanmoins admettre que ces dites étapes bénéficient au réseau CREPA en terme d'apprentissage de la mise en œuvre du processus d'un projet de grande envergure.

L'efficacité de ces étapes est satisfaisante, sans manques essentiels.

L'étape 4 qui est relative au développement des plans stratégiques d'assainissement des 4 secteurs n'a atteint qu'un seul de ces résultats sur cinq (5) prévus. Du reste, le développement des plans stratégiques en dehors de l'ONEA contribue à affaiblir le consensus établi par le Burkina Faso avec les partenaires sur les choix de mise en œuvre du PN-AEPA. L'efficacité de cette étape est insatisfaisante, en dessous des attentes avec une forte prédominance des résultats négatifs.

L'étape 5 relative à la promotion du secteur privé local en Ecosan a atteint certains des résultats escomptés. En effet, le projet a élaboré un module de formation axé sur les aspects administratifs et financiers des activités de collecte et de gestion d'un système Ecosan, l'importance de la collecte et gestion des sites d'hygiénisation, les bienfaits des excréta ainsi que les termes de référence des associations. Les associations au nombre de huit (8) ont été formées en septembre 2008 alors que l'activité devait débiter en janvier 2007.

De même, un module de formation des petites et moyennes entreprises (PME) du génie civil a été conçu et douze (12) représentants des dites PME ont pu bénéficier de la dite formation. La réalisation des autres résultats (suivi des PME sur le terrain, évaluation de leur performance, plaidoyer pour la reconnaissance des PME en Ecosan, labellisation des produits, appui au secteur privé pour le marketing) n'est pas documentée afin de permettre d'indiquer leur état de mise en œuvre. La coordination du projet impute le retard des activités à l'indisponibilité de l'expert PME qui a été finalement remplacé en année 2. L'efficacité de cette étape est satisfaisante en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

L'étape 6 concerne l'amélioration de l'accès aux ouvrages d'assainissement par les groupes cibles. Il était prévu de réaliser ou de réhabiliter 1000 ouvrages d'assainissement après deux (2) ans de mise en œuvre du projet. Ce nombre était de 495 le 19 janvier 2009, soit après deux ans et demi de mise en œuvre. Les résultats physiques n'ont donc pas été atteints. Cependant, sur le plan technique de réalisation, environ 98% des ménages enquêtés qui ont construit des latrines Ecosan les trouvent conformes au plan initial présenté par l'animation et 94% d'entre eux considèrent que les latrines sont satisfaisantes du point de vue qualité et utilisation. En outre, 100% des ménages enquêtés indiquent que les latrines sont utilisées par tous les membres de la famille.

En terme de développement institutionnel, les résultats atteints apportent un savoir faire au réseau CREPA et à l'ONEA. Par contre, un système de tarification qui rémunère les opérateurs à la hauteur de leurs prestations à partir des usagers n'a pas été trouvé par le projet qui subventionne toujours le fonctionnement des PME.

De plus, sur le plan technique, les sites d'hygiénisation des secteurs 17 et 30 font l'objet de plaintes par les habitants riverains à cause des odeurs dégagées et cette situation pourrait se dégrader avec le temps à la fin du projet si des mesures ne sont pas prises. Il faut également indiquer que la situation foncière des sites n'est toujours pas réglée.

En outre, l'examen des procès verbaux de réception provisoire des travaux des hangars et sites d'hygiénisation, révèle de réserves, ce qui indique que ceux-ci n'ont pas été réalisés en respectant les cahiers de charge.

L'efficacité de cette étape est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs.

L'étape 7 qui concerne la valorisation des produits en agriculture et des résultats du programme par les acteurs a atteint l'essentiel des résultats et leur mise en œuvre se poursuit. Bien que les besoins en engrais organiques soient réels au niveau des maraîchers, ceux-ci estiment que l'application des produits Ecosan dans leur forme actuelle est difficile du fait qu'ils ne peuvent pas les stocker sans construire des magasins. En outre les maraîchers indiquent que les produits appliqués sont efficaces du point de vue de la production mais les techniques d'application ne sont pas totalement maîtrisées par eux et dans certains cas (cas du secteur 17), l'accès aux produits est de fois pénible (rupture de stocks, attente de bidons etc.).

Il faut également souligner la nécessité de faire valider les résultats agronomiques et la qualité des produits par des structures indépendantes afin de consolider les outils de promotion Ecosan. Le moindre doute sur la qualité des produits pourrait remettre en cause l'engouement des acteurs de la filière agricole. L'efficacité de cette étape est satisfaisante, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

L'étape 8 est relative à l'intégration de l'approche Ecosan dans les plans stratégiques. Les activités accusent un retard dans leur mise en œuvre et l'aspect relatif à l'élaboration des plans stratégiques n'apporte pas un renforcement du cadre institutionnel de l'assainissement en milieu urbain. L'efficacité de cette étape est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs.

Les étapes 9 et 10 portent respectivement sur la gestion du projet, diffusion et rapport à l'Union européenne, le suivi et l'évaluation. Les différents rapports techniques et financiers intermédiaires ont été produits dans les délais. De même, face à l'indisponibilité de certains agents, le projet a pris des mesures rapidement pour permettre une poursuite des dites activités.

Bien qu'un effort soit fait à ce niveau, les domaines du suivi demandent à être élargis. En outre, en ne réussissant pas à exécuter les prestations sur le terrain avec les équipes de l'ONEA comme prévu dans la convention, le projet a généré une compétition pour l'atteinte des résultats physiques sur le terrain avec les agents mettant en œuvre le PSAO.

De même, en ne s'appuyant que sur du personnel recruté et mis à la disposition des arrondissements en lieu et place d'utiliser les services compétents qui existent à ce niveau, le projet ne contribue pas à consolider le cadre institutionnel communal. L'efficacité de cette étape est cependant satisfaisante, mais est en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

Globalement l'efficacité du projet est satisfaisante en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

4.3. EFFICIENCE

L'efficacité représente une mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) des étapes sont converties en résultats de façon économique.

Les ressources financières pour l'essentiel sont réparties en deux rubriques qui sont les activités de promotion et de renforcement des capacités d'une part, et la construction des latrines et gestion du dispositif de collecte et traitement. L'évaluation de l'efficacité peut être menée en comparant les données du projet à celles de l'ONEA qui mène des activités similaires en milieu urbain d'une part, et d'autre part, en appréciant les réalisations financières avec les résultats atteints ainsi que la contribution de ceux-ci au niveau économique.

Au titre des activités relatives à la promotion des ouvrages d'assainissement en milieu urbain, l'ONEA a signé en octobre 2006 un contrat de 599 973 854* en hors taxes avec un groupement d'entreprises pour soutenir la réalisation de 27 000 ouvrages tous types confondus. Le coût unitaire prévisionnel de la promotion par ouvrage est de 22 222 FCFA. Au niveau du projet, les activités de promotion sont récapitulées dans la ligne budgétaire « sensibilisation hygiène et assainissement ». Le coût global de cette ligne budgétaire est de 35 205 212 FCFA, soit 32 205 FCFA de coût prévisionnel par latrine. Au 31 décembre 2008, les réalisations financières ont été de 29 931 974 FCFA. Ce coût rapporté aux 495 latrines, donne une moyenne unitaire de 60 500 FCFA.

En matière d'investissement, le coût de réalisation d'une latrine Ecosan simple fosse est légèrement plus cher que la latrine TCM de l'ONEA. En outre, la subvention apportée par l'ONEA pour ce genre de latrine est de 20% (30 000) tandis que celle apportée par le projet est deux (2) fois et demi plus élevée (86 525) FCFA (confère tableau n°9 et n°10).

Tableau n°9 : Répartition des coûts des interventions de l'ONEA

Types de latrines	Subvention ONEA		Propriétaire		Total
Latrine VIP	20%	36 000	80%	144 000	180 000
Latrine TCM	20%	30 000	80%	120 000	150 000
Autre latrine	50%	35 000	50%	35 000	70 000

Source : Bureau de Coordination du projet (mai 2007) – rapport d'étude sur l'assainissement écologique- Analyse des coûts et bénéfices de l'assainissement écologique

Tableau n°10 : répartition des coûts des interventions du projet Ecosan

Type	Subvention projet En FCFA		Propriétaire En FCFA		Total En FCFA
Latrine Ecosan simple fosse	86 525	53%	76 575	47%	163 100
Latrine Ecosan double fosses	98 200	56%	76 575	44%	174 775

Source : Bureau de Coordination du projet (mai 2007) – rapport d'étude sur l'assainissement écologique - Analyse des coûts et bénéfice de l'assainissement écologique

Le cofinancement des latrines par l'ONEA au démarrage du PSAO en 1994 était d'environ de 29 072 francs pour la latrine VIP et 15 060 FCFA en ce qui concerne la latrine TCM soit respectivement 18,18% et 18% (confère tableau n°11). Des questions d'équilibre budgétaire sont à l'origine de ce niveau bas de subvention. En effet, l'ONEA utilise exclusivement les recettes de la taxe d'assainissement pour subventionner les activités de l'assainissement autonome or la moyenne annuelle des dites recettes sur la période 1998 à 2002 a été de 335¹ millions de francs CFA. Ce montant couvre à peine les besoins des activités d'assainissement qui sont la formation, la sensibilisation par les ONG et la subvention aux ménages.

Il faut cependant indiquer que l'ONEA fait souvent varier les taux de subvention en fonction des ressources financières reçues des partenaires techniques et financiers. Dans ce dernier cas, le taux de subvention peut être doublé. Afin d'adosser les résultats du projet Ecosan en milieu urbain à un mécanisme durable de financement, il serait utile d'intégrer les technologies proposées dans celles du PSAO et de réviser le montant des subventions octroyées à 20% conformément aux pratiques de l'ONEA .

Tableau n°11 : Cofinancement des infrastructures d'assainissement du PSAO de 1994 à 2000

Type d'ouvrage	Coût moyen entre 1994-2000 ¹	Apports moyens des ménages	Subvention moyenne de l'ONEA	% de la subvention
VIP	159 885	130 813	29 072	18,18%
TCM	99 243	84 183	15 060	18%
Réhabilitation	14 589	12 031	2 558	17,53%
Puisard	24 588	17 238	7 349	30%
Douche	51 273	50 610	663	1,29%

Source : Leçons apprises à partir de l'extension du programme d'assainissement autonome sur l'ensemble de la ville de Ouagadougou, Burkina Faso (Christophe B. ; Annie M.Savina ; Eustache Ouayoro ; Jean A. Aouaba ; Allassane B.Moussa ; Mina S-Sharouze)- Novembre 2000

L'examen des réalisations financières (Confère annexe 8) et des résultats atteints présentés au chapitre 3.6 et à l'annexe n°6 permet de tirer les conclusions importantes suivantes :

- Les résultats liés aux activités de sensibilisation, d'organisation et formations des ménages, PME, agents communaux et décideurs politiques au niveau communal et national ont été réalisés le plus souvent dans les délais. Au 31 décembre 2008, la réalisation de la quasi-totalité des dites activités qui font l'objet de la rubrique 5.7 (coûts des conférences/séminaires) est de 39 519 EUR pour une prévision de 73 500 EUR., soit une économie de 46%. L'efficacité de réalisation des activités est satisfaisante. La réalisation des étapes 1 à 4, est satisfaisante, sans manques essentiels.
- Le nombre prévisionnel de grands circuits de collecte, transport et distribution des produits Ecosan était de deux (2) mais le projet en a réalisé quatre (4), soit un taux de réalisation de 200%. Un circuit a été mis en place par secteur afin de diminuer les distances entre les activités de collecte et de stockage ainsi que celles de livraisons des produits aux maraîchers. Le solde budgétaire au 31 décembre 2008 qui est de 537 EUR pourrait être réduit à néant en cas d'avenant sur les marchés des entreprises. De plus, les charges récurrentes seront quadruplées par la réalisation de 4 circuits au lieu de 2.
- La réalisation financière pour les latrines dans les ménages est de 90 254 EUR soit 60% des prévisions pour une réalisation physique de 485 qui représente 49 % du résultat à atteindre. Un léger dépassement pourrait être observé sur cette ligne budgétaire.
- Le nombre de maraîchers formés et informés est évalué à 600 contre 1000 prévus en fin juillet 2008, soit un taux de réalisation de 60%. Les ressources financières engagées pour cette activité sur la ligne budgétaire consacrée à l'agronome s'élèvent à 16 954 sur un montant prévisionnel de 22 292, soit 76%. L'efficacité au niveau de l'étape 7 consacrée aux dites activités est en dessous des attentes.
- La ligne consacrée aux frais de mission à l'intérieur et extérieur d'un montant de 65 790 EUR enregistre un dépassement de 2610 EUR. En particulier, les missions à l'intérieur du Burkina Faso, ne semblent pas avoir été maîtrisées et influencent négativement sur l'efficacité de l'étape 9.

En observation générale, le rapportage financier et technique mérite une amélioration pour permettre le suivi des coûts par activité. En effet, la convention de financement et son avenant ont identifié les résultats unitaires à atteindre suivant chaque ligne budgétaire et les coûts unitaires associés prévisionnels. Le rapportage financier n'indique pas clairement les coûts unitaires réalisés pour certaines rubriques budgétaires (Exemple ligne budgétaire 3.4 « autres »). De même, le rapportage d'ensemble des activités du projet ne permet pas de cerner les coûts par volet d'activités.

Au titre de la mobilisation des ressources humaines et financières du projet, les principaux obstacles rencontrés au démarrage du projet ont été l'incapacité de

l'ONEA à fournir les animateurs indiqués dans la convention, l'indisponibilité du personnel travaillant à mi-temps et relevant du CREPA et de la GTZ. Cette situation a entraîné le report de certaines activités (exemple : report de l'atelier de planification de l'année 2 de septembre à octobre). En terme de mobilisation à temps des ressources financières, aucun obstacle majeur n'a été relevé par le projet.

Au titre des avantages du projet, il faut noter la contribution des résultats en matière agricole à l'amélioration de la balance commerciale du pays. En effet les réalisations qui concernent 2500 personnes rapportent une économie de 8 750 000 FCFA par an en terme d'importation des engrais. La vulgarisation à grande échelle des produits justifiera à moyen et long terme les investissements réalisés en terme de promotion et de subvention des latrines Ecosan.

L'efficacité du projet est jugée satisfaisante, en dessous des attentes avec prédominance cependant des résultats positifs.

4.4. IMPACTS

Les impacts sont les effets à long terme, positifs ou négatifs, primaires et secondaires, induits par le projet, directement ou non, intentionnellement ou non.

4.4.1. Impacts sur les conditions de vie des groupes cibles

L'étape 1 qui porte sur l'identification des secteurs, information, sensibilisation et renforcement des capacités pour la mobilisation communautaire a permis de rencontrer en contact physique avec un groupe de près de 16 000 personnes qui a pris connaissance des possibilités offertes par les technologies Ecosan dans l'amélioration de leurs conditions et cadres de vie. C'est ainsi que le slogan du projet « Nos excréta ne sont pas des déchets mais plutôt des ressources » est issu de cette étape de sensibilisation. De plus, les formations dispensées ont accru le savoir faire des PME, maçons et préfabricants et maraîchers.

En outre la sensibilisation menée à un très haut niveau (ministériel, communal), a changé la perception des dits acteurs sur l'importance des excréta et il n'est pas exclu que les résultats du projet soient intégrés aux politiques nationales à moyen terme. Les effets de cette étape répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

Quant au CREPA, cette étape lui a permis de mieux définir les activités en intégrant les suggestions faites par les différents groupes d'acteurs. Il y a eu donc une amélioration de la conception de certaines actions du projet (prise en compte du VIH/SIDA dans l'animation, fixation des prix des pièces et de la main-d'œuvre, etc.).

Les étapes 2 et 3 relatives au lancement du processus de planification et consultation ainsi qu'à l'établissement de l'état des lieux ont permis d'approfondir la connaissance du contexte du projet et de ses acteurs. En associant, les acteurs à la définition des options, le projet a montré sa capacité de mise en œuvre d'une approche participative dont l'effet direct sur les groupes cibles est la reconnaissance de leur importance en matière de développement et la création d'un climat de coopération avantageuse pour les parties impliquées. Les impacts de cette étape

présentent des résultats répondant sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

L'étape 4 qui est relative au développement des plans stratégiques d'assainissement des 4 secteurs a renforcé de manière indirecte le savoir faire du personnel du projet à apporter des réponses techniques satisfaisantes à partir de l'expression des besoins du groupe cible. De même, plusieurs d'entre eux n'étaient pas familiarisés avec l'élaboration de plans stratégiques et le projet a contribué à leur formation dans ce domaine. Les effets de cette étape répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

L'étape 5 du projet porte sur la promotion du secteur privé local en Ecosan. L'effet principal de cette étape est d'avoir amélioré le savoir faire des artisans, des maraîchers, qui pourront à moyen terme monnayer cette connaissance. Déjà, la construction des latrines et des sites d'hygiénisation apporte des ressources financières à ces acteurs. Les retombées financières de la construction des 495 latrines sont estimées à 10 millions de francs pour les maçons à raison de 20 000 FCFA par latrine. De même, de par leur implication au projet, les associations pourront être des vulgarisatrices de la technologie Ecosan et s'autofinancer en offrant leurs services aux autres communes urbaines et rurales. Les impacts de cette étape sont bons et répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

L'étape 6 concerne l'amélioration de l'accès aux ouvrages d'assainissement par les groupes cibles. Le nombre de personne ayant accès à l'assainissement est de 2500, ce qui représente une diminution de la défécation dans la nature au niveau de la ville. Les enquêtes révèlent par ailleurs que 100% des ménages utilisent effectivement les latrines installées confirmant l'importance des besoins en équipements de gestion des excréta. De même, 94% des ouvrages dans les ménages sont propres et ont un couvercle sur le trou de défécation, ce qui témoigne d'une prise de conscience des questions d'hygiène du milieu. Les effets de cette étape répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

L'étape 7 concerne la valorisation des produits en agriculture et des résultats du programme par les acteurs. On note que les maraîchers, formés et appuyés par le projet, sont susceptibles d'accroître la production maraîchère urbaine et d'être des relais du projet auprès des autres au niveau urbain et rural. L'augmentation de la productivité agricole qui passe de 5 à 13% au niveau des différentes cultures, est une source additionnelle de revenus pour les maraîchers et les agriculteurs.

La qualité des résultats de cette étape pourra enraciner définitivement le concept Ecosan au niveau national. On note cependant que l'impact au niveau des maraîchers est diffus pour le moment bien que des parcelles témoins soient exploitées avec des produits Ecosan.

Les effets directs des produits signalés par les producteurs sont entre autres les fortes odeurs dégagées par le «birgkoom» qui rebutent la clientèle, la confusion dans l'utilisation des bidons qui sont tous de même couleur au niveau de la collecte et la livraison. Les bidons verts promis par le projet ne sont toujours pas disponibles. Les maraîchers indiquent que les masques ou protège-nez donnés à cet effet sont

inefficaces et à usage unique (peu résistant tout comme les gants). Ils proposent au projet d'essayer la méthode du goutte à goutte.

Les impacts de cette étape sont satisfaisants mais sont en dessous des attentes avec une prédominance des résultats positifs.

L'étape 8 est relative à l'intégration de l'approche Ecosan dans les plans stratégiques. Les activités n'étant pas encore mises en œuvre, il n'est pas possible d'évaluer les impacts à ce stade.

Les étapes 9 et 10 portent respectivement sur la gestion du projet, diffusion et rapport à l'Union européenne, le suivi et l'évaluation. Leurs impacts sur les conditions de vie des groupes cibles sont ceux précédemment cités. On peut cependant indiquer que l'équipe du projet a acquis un savoir faire en matière de gestion de projet financé par l'Union européenne et que la capacité du personnel s'est accrue dans plusieurs domaines dont la planification, la réalisation des résultats au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'enrichissement avec les expériences des autres pays et la maîtrise du concept Ecosan. Les impacts de ces étapes sont bons et répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

En conclusion on retiendra que les effets sur les conditions de vie des groupes cibles sont positifs et correspondent à leurs attentes.

4.4.2. Impacts sociaux et culturels

Les étapes 1 à 5 ont créé les conditions de changement de perception au niveau des groupes cibles sur les urines et les excréta tandis que les étapes 6 et 7 concrétisent le changement des habitudes du groupe cible par l'adhésion au concept et technologie Ecosan. Au niveau des dits impacts sociaux et culturels du projet, on peut citer le renforcement des capacités des bénéficiaires à travers plusieurs modules de formation.

Ces formations, outre l'expertise que cela donne (pouvant contribuer à l'emploi dans certains cas), sont le point de départ d'un changement de comportement vis-à-vis de l'hygiène et de l'assainissement. Ce changement de comportement est bénéfique pour un bon état de santé des populations dont la frange jeune est assez vulnérable, enfants et nourrissons, face aux maladies diarrhéiques tributaires de l'insalubrité et du manque d'hygiène.

A ce sujet, les résultats des enquêtes montrent que :

- 100% des chefs de ménage enquêtés peuvent faire maintenant le lien entre la santé et l'état de l'assainissement de leur cadre de vie ;
- 100% des chefs de ménage disposant d'une latrine Ecosan, la nettoient régulièrement. Ce nettoyage est assuré dans la majorité des cas par les femmes (75%), les enfants (9%) et les hommes (6%). Des conflits de nettoyage ont été signalés dans 15% des ménages, conflits de coépouses principalement.

Les résultats des enquêtes indiquent par ailleurs que 15% des chefs de ménage disposant d'une latrine Ecosan sont des femmes. Elles sont autant bénéficiaires que

les hommes sans faveurs particulières en ce qui concerne les conditions d'acquisition.

L'impact du projet sur le genre féminin est notable car la plupart des associations recrutées, tant les PME collectrices des produits que celles qui gèrent les sites d'hygiénisation, ces associations sont féminines. Outre les formations reçues par les membres de ces associations au titre du renforcement des capacités, ces structures bénéficient de fonds substantiels de soutien à leurs activités de la part du projet, ce qui leur permet de payer des salaires de leurs «employés Ecosan». Les effets de ces étapes répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

Les impacts socioculturels au niveau des étapes 9 et 10 sont pour les membres de l'équipe du projet, une certaine fierté d'avoir pu lancer une innovation malgré les nombreuses difficultés rencontrées (indisponibilité du personnel, calendrier serré de mise en œuvre, faible compétence de ressources humaines au niveau des partenaires communaux. En outre, la capitalisation de l'expérience permet de renforcer l'expertise du réseau CREPA. Les effets de ces étapes répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires finaux. En conclusion, les impacts sociaux culturels sont positifs et répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

4.4.3. impacts économiques et financiers

L'évaluation des impacts économiques et financiers permet de regrouper les étapes en deux catégories dont celle qui a contribué à améliorer les revenus des participants et des équipes du projet. En effet, la masse salariale prévisionnelle du projet est évaluée à environ 59% du coût du projet, soit 579,407 millions de francs CFA. Les étapes concernées sont 1, 2,3, 4, 5, 8,9, et 10.

La deuxième catégorie concerne les étapes 6 et 7 qui apportent au projet les impacts économiques et financiers les plus déterminants. En effet, à titre indicatif, les sommes distribuées par les 8 associations à leurs salariés varient de l'ordre de 150 à 215 000 FCFA/mois repartis ainsi qu'il suit: (i) 30 000 FCFA/mois pour le manœuvre, (ii) 100 000 FCFA/mois pour 4 collecteurs livreurs ; (iii) 45 000 FCFA/mois pour l'agent technique gestionnaire du site, (iv) 20 000 FCFA/mois pour le gardien ; (v) 20 000 F CFA/mois pour les fournitures de bureau.

En terme d'emploi, les étapes 6 et 7 ont permis de générer environ 32 emplois permanents à raison de 8 personnes par dispositif de collecte, de gestion et de livraison de produits. Il s'agit de nouveaux métiers qui sont appelés à se développer. Les étapes 6 et 7 ont induit également des impacts négatifs sur les budgets des ménages et des maraîchers mais l'adhésion volontaire de ceux-ci montre que ces impacts sont soutenables dans les conditions actuelles du projet ou la subvention est forte.

Les évaluations réalisées au niveau du volet agronomique indiquent des variations positives de rendement à l'hectare allant de 2% pour les oignons à 13,3% pour les aubergines. Les variations de rendement qui sont induites par l'usage combiné du NPK et de l'urine sont respectivement de 5,2% ; 6% et 11% pour les courgettes, choux et carottes. Les impacts sont l'économie d'argent réalisée par les producteurs,

la diminution de l'écart entre la demande et l'offre en produits maraîchers. De plus, de manière théorique, l'économie réalisée sur les importations d'engrais, générée par les 2500 personnes des 500 ménages équipés en latrines, équivaldrait à environ 8750 000 FCFA en considérant que les nutriments dans les excréta au Burkina Faso ont une valeur équivalente à 3500 FCFA par personne et par an, chiffre retenu par le projet dans ses différentes estimations.

Les impacts des étapes 6 et 7 sont satisfaisants et répondent aux attentes, tandis que ceux des autres étapes présentent des résultats satisfaisants mais en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

En conclusion on retiendra que les impacts économiques et financiers présentent des résultats positifs, répondant sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires indirects.

4.4.4. Impacts sur la protection de l'environnement

Les résultats des étapes 6 et 7 contribuent à l'amélioration de l'environnement par la propreté du cadre de vie, des rues et des espaces libres de la ville ainsi que l'apport de nutriment pour améliorer la fertilité des sols. Mais, il ne faut pas occulter le manque d'une étude d'impact sur l'environnement du projet qui aurait permis de suivre la mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental conséquent. Il est à craindre en effet que dans un futur proche, les riverains des sites d'hygiénisation ne se plaignent, avec juste raison, des désagréments et nuisances diverses causées par les produits Ecosan.

La consolidation des impacts positifs et l'atténuation des effets négatifs du projet à travers les étapes 9 et 10 pourront permettre d'éviter les désagréments causés aux populations riveraines des sites. De plus, la mise en place d'un programme de gestion des risques est un impératif pour un tel projet qui occasionne une grande manipulation de produits facilement contaminables que sont les excréta et les urines.

Les impacts des étapes 6 et 7 sont satisfaisants, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs tandis que ceux des autres étapes présentent des résultats moins bons mais qui répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles.

En définitive, les impacts du projet sont positifs répondent sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et bénéficiaires finaux. Il importe cependant de noter qu'il y a un besoin d'intégrer dans le dispositif de suivi-évaluation l'appréciation de certains effets et impacts du projet. Les thèmes principaux à inclure dans le suivi-évaluation sont consignés en annexe n°7.

4.5. VIABILITE/DURABILITE

L'évaluation de la viabilité / durabilité porte sur la continuation des bénéfices résultant du projet après la fin de l'intervention, la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme.

L'étape 1 qui porte sur l'identification des secteurs, information, sensibilisation et renforcement des capacités pour la mobilisation communautaire. Cette étape a produit des résultats immatériels tels que les outils guides, des groupes cibles formés et la diffusion des informations par les différents canaux. Ces différents résultats seront toujours utilisés ou mis en œuvre soit par les groupes cibles ou par les vulgarisateurs de Ecosan après l'achèvement du projet.

Le CREPA dispose également de dispositif de communication qui lui permette de continuer de diffuser les résultats du projet. La durabilité des résultats de cette étape est bonne et répond sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des bénéficiaires directs.

Les étapes 2 et 3 relatives au lancement du processus de planification et consultation ainsi qu'à l'établissement de l'état des lieux n'ont pas produit des résultats susceptibles de perdurer après le projet. Il s'agissait des ateliers et des documents d'état des lieux. La durabilité des résultats de cette étape est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs.

L'étape 4 est relative au développement des plans stratégiques d'assainissement des 4 secteurs. Les principaux résultats atteints sont des types d'ouvrage d'assainissement, le dispositif de collecte, de transport et de gestion des produits et les plans Ecosan dans les 4 secteurs. Ces résultats, à l'exception des plans, peuvent être conservés par les groupes cibles car ils s'insèrent dans le savoir faire de ceux-ci et sont adaptés au contexte socio-économique. La durabilité des résultats de cette étape est satisfaisante, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

L'étape 5 du projet porte sur la promotion du secteur privé local en Ecosan. Plusieurs PME ont été formées par le projet. Il s'agit principalement des associations et des entreprises de génie civil. A l'exception des associations de collecte et de gestion des sites qui vivent en dépendance sur la subvention du projet et dont l'existence peut être qualifiée de précaire si une autre alternative n'est pas trouvée, les autres acteurs sont susceptibles de conserver les avantages du projet. La durabilité des résultats de cette étape est satisfaisante, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

L'étape 6 concerne l'amélioration de l'accès aux ouvrages d'assainissement par les groupes cibles. Les résultats atteints de plusieurs ordres. Au titre de la construction des ouvrages, 107 maçons ont été formés et outillés et des plans de construction des ouvrages sont disponibles. Les résultats des enquêtes montrent que les acteurs maîtrisent (maçons, pré fabricants, maraîchers) les techniques de construction. En effet, 98% des ménages enquêtés indiquent les maçons réalisent les ouvrages selon les plans. De même, les ménages arrivent à faire face à l'entretien des ouvrages. En effet, les enquêtes réalisées indiquent 100 % des chefs de ménage disposant d'une latrine Ecosan et la nettoient régulièrement. Ce nettoyage est assuré dans la majorité des cas par les femmes (75%), les enfants (9%) et les hommes (6%). Cependant l'absence d'un dispositif de subvention dans l'après projet fragilise la poursuite des résultats.

En ce qui concerne l'entretien et la maintenance des ouvrages, des travaux ont été exécutés par 29% des ménages bénéficiaires dont plus des deux tiers ont remplacé la tuyauterie défectueuse, les autres réparations portent sur le trou et la cuvette.

Quant à l'enlèvement ou la vidange, 31% des ménages l'ont fait à une fréquence différente liée au rythme de l'association de collecte. Les destinations de produits vidés vont en majorité sur le site d'hygiénisation (87% des ménages qui ont fait la vidange) ou dans les champs (13% des ménages qui ont fait la vidange). Avec cette dernière information, il est à craindre le développement plus tard de l'auto-utilisation des produits par les ménages ou le développement de structures concurrentielles qui au lieu de faire payer des frais d'enlèvement aux ménages, leur achèteront plus tôt leur excréta.

Ceci constitue donc un risque pour la viabilité du projet dans sa conception actuelle tout comme le refus simple des ménages de payer pour l'enlèvement des produits dont ils savent qu'ils sont vendus aux maraîchers.

La durabilité des résultats de cette étape est satisfaisante, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

L'étape 7 concerne la valorisation des produits en agriculture et des résultats du programme par les acteurs. Les produits atteints par cette étape sont les dispositifs de collecte, de traitement et de livraison des produits. Ces dispositifs de collecte, transport et de gestion des sites qui sont entièrement subventionnés par le projet risquent de connaître des difficultés si des mesures ne sont pas prises. Au titre de la collecte, les résultats atteints sont la contribution effective des ménages à raison de 300 FCFA/mois pour l'enlèvement des excréta et la disponibilité du personnel et des moyens de collecte. Par exemple, au secteur 30, les recettes mensuelles de collecte des urines auprès de 115 ménages sont de l'ordre de 24.500 FCFA, avec un taux de recouvrement de 50%, soit 12.250 FCFA tandis que les charges d'exploitation sont évaluées à 135 000 FCFA/mois. Il se dégage un déficit qui met en péril le système de collecte. La subvention octroyée par le projet de 1 260 000 FCFA par association et par an permet momentanément de supporter le système.

Au titre de la gestion des sites d'hygiénisation, chaque association a reçu le matériel nécessaire de stockage et perçoit 1 920 000 FCFA par an auprès du projet au titre de ses charges de gestion.

La subvention totale annuelle par circuit de collecte et de traitement des excréta est estimée à 3 180 000 FCFA, soit environ 12 720 000 FCFA par an pour les quatre (4) circuits. L'idéal aurait été de répercuter ces charges sur les ménages. Ainsi pour 1000 latrines, chaque ménage supporterait environ 12 720 FCFA/an, soit 1060 FCFA par mois. Cette subvention pourrait également être prise en compte partiellement soit par l'ONEA ou la ville de Ouagadougou dans leur budget respectif.

Quant à la réutilisation des produits Ecosan par les maraîchers et agriculteurs, le projet a dispensé les formations nécessaires (122 séances de formation pratiques en techniques d'apport des engrais, deux campagnes agricoles, des formations en techniques d'application des urines hygiénisées, etc.). On peut donc dire que le projet a réussi sa démarche d'appropriation des produits par le groupe cible. Cependant, selon les estimations du projet, la vente des produits au prix

agronomique respectif de 75 FCFA/ 20 litres d'urine et 60 FCFA/kg de fèces, aboutit à un déficit mensuel de 785 000 FCFA, si l'on maintient le paiement mensuel des ménages à 300 FCFA.

Les maraîchers enquêtés souhaitent acquérir les produits à raison de 75 à 100F CFA le bidon de 20 litres d'urine et suggèrent par ailleurs au projet de penser transformer l'urine en granulés comme l'urée, ce qui en faciliterait l'utilisation et le stockage. Il y a donc une situation d'impasse que le projet devrait régler rapidement sinon la viabilité des résultats est très précaire.

La durabilité des résultats de cette étape est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes.

L'étape 8 est relative à l'intégration de l'approche Ecosan dans les plans stratégiques. Les résultats tangibles de cette étape sont des outils de plaidoyer et des plans stratégiques. Si les premiers peuvent être utilisés et promus par les différentes associations et les bénéficiaires, la durabilité des plans stratégiques n'est pas garantie en l'absence de leur intégration dans les options nationales. La durabilité des résultats de cette étape est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs.

Les étapes 9 et 10 portent respectivement sur la gestion du projet, diffusion et rapport à l'Union européenne, le suivi et l'évaluation. Les résultats de cette étape sont le renforcement des capacités des intervenants au projet et un dispositif de suivi des résultats. Si l'on peut considérer que le savoir faire acquis par le personnel est durable, il ne sera pas de même du suivi qui est entièrement dépendant des ressources du projet. L'absence du dispositif de suivi des résultats peut être préjudiciable au développement de Ecosan en milieu urbain car les risques sanitaires sont réels. La durabilité des résultats de cette étape est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs.

En définitive la durabilité du projet est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs.

4.5.1. Politique de soutien

Le cadre logique de la convention de financement a identifié certaines hypothèses relevant de la politique de soutien du projet et de ces résultats par le pays partenaire qui sont la formalisation du cadre institutionnel par les autorités locales, la volonté politique de promouvoir l'assainissement et l'ouverture du marché local à la promotion des ouvrages et des produits Ecosan.

Volonté politique de promotion de l'assainissement

Le Burkina Faso avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a adopté depuis juillet 2000 un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui énoncent des objectifs prioritaires de développement pour la période 2000-2010. La préoccupation essentielle du Burkina Faso à travers le CSLP, est de centrer la

stratégie de développement économique sur un meilleur impact des politiques publiques et d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées en leur offrant un meilleur cadre d'épanouissement social. Dans cet ordre d'idée, les premières priorités de développement retenues consistent à s'attaquer au déficit social, à promouvoir le développement rural et la sécurité alimentaire, et augmenter l'accès des pauvres aux services sociaux de base dont l'assainissement.

Afin de matérialiser la recherche de l'efficacité de l'aide apportée au CSLP, le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF) ont adopté en 2006, un Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA) dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

Le programme comprend, en milieu rural trois sous composantes : (i) une composante «Infrastructures eau potable» (ii) une composante «Infrastructures assainissement» et (iii) une composante «Cadre Unifié d'Intervention» regroupant l'ensemble des procédures de mise en oeuvre et mesures de renforcement des capacités. L'élaboration dudit programme a été précédée par l'adoption de nouveaux indicateurs, normes et critères qui permettent d'asseoir un système de suivi - évaluation des performances.

Les activités du PN-AEPA en milieu urbain comprennent une composante "infrastructure eau potable" et une composante "infrastructures assainissement". La stratégie d'autofinancement s'appuie sur la contribution des groupes bénéficiaires et le prélèvement d'une taxe pour services rendus assainissement.

Afin de marquer plus sa volonté de promotion de l'assainissement, le gouvernement a créé en décembre 2008, une structure centrale au sein du ministère en charge de l'agriculture et de l'hydraulique chargée spécifiquement des questions des eaux usées et excréta et de la coordination du dit sous secteur.

Formalisation du cadre institutionnel par les autorités locales

Le dialogue entrepris par le gouvernement, les collectivités locales et les partenaires dans le cadre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) a permis de retenir l'ONEA comme l'exécuter délégué et le responsable de l'assainissement urbain. Il met en oeuvre les plans stratégiques d'assainissement et assure la cohérence des montages financiers, y compris par le recouvrement d'une taxe d'assainissement prélevée sur la facture d'eau potable. Les communes, pourront exercer leurs compétences qui sont transférées par la loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, de manière progressive en fonction du développement de leurs capacités.

Le cadre institutionnel communal n'ayant pas été préparé par le projet, il serait difficile d'assurer la durabilité des résultats à moyen terme sans s'appuyer sur l'ONEA.

Les missions des autres acteurs sont également définies. Ainsi, les habitants, au travers des communes, sont demandeurs de biens et services d'assainissement. Ils cofinancent les services et installations adaptés à leurs possibilités financières,

le secteur privé (artisans, vidangeurs, bureaux d'études, entreprises, formateurs), associations et ONG sont sollicités et formés pour répondre au marché des biens et services d'assainissement et les services techniques de l'Etat sont des partenaires de l'ONEA.

Ouverture du marché local à la promotion des ouvrages et des produits Ecosan.

L'examen de la loi N° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso et de son décret d'application n'indique pas de restriction particulière à la réalisation des ouvrages Ecosan. De même, le code de l'hygiène publique, ne met pas de restrictions spécifiques pour la promotion des dites technologies. Cependant, le dispositif mis en place comprenant la collecte, le transport et l'hygiénisation dans des sites situés à proximité des habitations pourrait causer des désagréments entraînant des plaintes. Il convient de mettre en œuvre un plan de gestion des risques et une traçabilité des produits du projet afin de prévenir les éventuels dérapages susceptibles de remettre en cause le développement de la technologie en milieu urbain.

Dans le cadre de l'élaboration du document de mise en œuvre de la stratégie en matière d'assainissement, les autorités ont décidé d'inclure les dits ouvrages en tant que technologie pouvant être choisie par les ménages en fonction de leurs capacités financières. Il s'agirait d'une grande contribution permettant le développement et la promotion des produits. Ce dernier aspect mérite une attention particulière du projet qui devrait s'impliquer dans la formulation du document.

En conclusion, on note que la politique de soutien est favorable à la promotion des technologies Ecosan mais ne résout pas à moyen terme les aspects spécifiques de viabilité associés au projet Ecosan-UE en milieu urbain. Il importe donc d'engager un dialogue avec les partenaires du projet afin de régler définitivement les impasses identifiées.

4.6. CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES ET RELATIONS DES PARTENAIRES

Les partenaires du projet identifiés sont respectivement le CREPA, la GTZ, l'ONEA et l'Union européenne. Les entretiens menés auprès des dits partenaires et l'examen des documents permettent de faire les constats suivants :

Capacité à prendre rapidement des décisions pour permettre la poursuite des activités

Des événements tels que l'indisponibilité des 40 animateurs de l'ONEA, la difficulté de mobilisation du personnel international de la GTZ auraient pu ralentir sérieusement le projet mais ils ont été surmontés dans des délais courts permettant un réaménagement de l'équipe du projet. Ce réaménagement a été rendu possible par l'esprit de coopération entre l'union européenne, le CREPA et la GTZ.

Participation à la réalisation des prestations

Les différents rapports élaborés par le projet indiquent que les trois partenaires que sont ONEA, CREPA national, CREPA régional et GTZ ont participé pleinement à

travers leurs agents à la réalisation des activités. On peut cependant mentionner que le départ du premier technicien de l'ONEA pour un stage et son remplacement par un autre technicien n'a pas été favorable à l'exécution des activités relevant des responsabilités de l'ONEA car l'intéressé était le plus souvent absent.

Contribution à la durabilité des résultats du projet et de ses impacts

Le projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de Ouagadougou «Ecosan_UE» est conçu pour renforcer le PSAO en lui apportant des nouvelles solutions. Cependant, aucune réflexion n'a été engagée par les partenaires pour assurer l'appropriation des résultats dans l'après projet. On peut donc indiquer que le partenariat ne contribue pas à forger la durabilité des résultats du projet.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1. CONCLUSIONS

Le projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou contribue à l'amélioration de l'accès à l'assainissement des populations pauvres et participe à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il constitue une innovation de rupture dans la mesure où il s'agit dans un premier temps de modifier l'attitude des populations par rapport aux fèces et aux urines qui rebutent les gens dans la plupart des cas.

Dans un second temps, il s'agit de considérer ces déchets comme des ressources utilisables pour promouvoir un secteur économique dont est tributaire plus de 80% de la population, à savoir l'agriculture. En moins de trois années de mise en oeuvre, le projet a réussi à équiper 500 ménages, soit l'équivalent de 3000 personnes environ. En outre plus de 70 maraîchers ont appris la technique de fertilisation à l'aide des produits issus de la chaîne d'hygiénisation tandis que 8 associations employant au moins 6 personnes chacune ont été formées pour la poursuite de l'activité.

De plus, le projet a permis à plusieurs acteurs (gouvernementaux, communaux, privés) de s'intéresser à ce nouveau concept. L'ensemble des personnes touchées directement par l'activité à travers les formations, les ateliers, les théâtres forum, les sensibilisations dans les écoles, la cérémonie de lancement et la conduite du projet est évalué par les rapports à 16 000 personnes environ. On ne dispose pas de données de sondages pour connaître réellement la population touchée par les autres canaux (télévision, presse écrite, radios, dépliants).

L'examen de la réalisation des activités menées à travers les dix (10) étapes indique que celles-ci ont été conduites de manière satisfaisante et sont le plus souvent documentées permettant ainsi une évaluation aisée de la performance globale du projet. On note également que le projet a contribué à renforcer le savoir faire de plusieurs techniciens du domaine de l'assainissement dont notamment le travail en équipe, l'approfondissement des connaissances sur les aspects techniques et scientifiques, la conduite des actions selon une planification basée sur les résultats.

En dépit de cet apport inestimable, le projet présente plusieurs points faibles qui sont les suivants :

- La prise en charge totale des différents bénéficiaires (acteurs communaux, associations, ONEA) ne permet pas de déceler les indices montrant un réel intéressement des dits acteurs au projet. Les entretiens réalisés permettent d'affirmer qu'aucune stratégie d'appropriation des résultats du projet n'est mise en œuvre par les acteurs indiqués. La durabilité des résultats du projet est donc très précaire.
- Le projet met en œuvre un système de gestion des fèces et des urines dont la défaillance pourrait entraîner une prolifération rapide des moustiques et autres agents pathogènes et il convient d'assurer un respect strict des dispositions de gestion mises en place. Il n'y a aucun indice montrant que les dites dispositions seront respectées en fin de projet.
- La collecte, le transport et l'utilisation des produits pourraient représenter un risque sanitaire pour les agents impliqués et il conviendrait de trouver un dispositif permettant d'identifier et de corriger les éventuels impacts sanitaires.
- L'existence des sites d'hygiénisation est précaire car ils sont installés dans des réserves administratives dont le déclassement est un long processus pouvant ne pas aboutir. De plus, ils sont installés de manière informelle sans aucune autorisation administrative.
- Les coûts des prestations des structures de collecte, de gestion des sites d'hygiénisation étant entièrement supportés par le projet, il est difficile d'apprécier la situation future en matière de tarification ainsi que de son impact sur la viabilité des résultats.
- Les sites des secteurs 17 et 30 causent déjà des désagréments aux populations riveraines à cause des odeurs dégagées pendant les opérations de transvasement des produits hygiénisés et ceux nouvellement collectés.
- L'entretien des latrines par les ménages nécessite toujours un suivi car un certain relâchement est observé à ce niveau.
- La viabilité du système repose en partie sur une grande capacité d'absorption des produits par les agriculteurs, faute de quoi, il y a un risque évident qu'il tombe en panne rapidement car il ne constituera pas une source de revenus pour les acteurs de l'amont (associations de collecte et de gérance des sites).
- Les activités relatives à la réalisation des plans stratégiques d'assainissement sont en concurrence directe avec le PSAO dont elles devaient concourir à renforcer.
- La qualité de réalisation des ouvrages est sujette à caution au regard des nombreuses réserves émises lors des réceptions provisoires. En outre, de nombreuses fuites sont constatées au niveau des cuves de stockage et peuvent conduire à des désagréments sur une longue période.
- Le suivi des impacts et de l'efficacité du projet n'est pas systématiquement intégré aux rapports du projet.

En conclusion, La performance du projet est satisfaisante, mais est en dessous des attentes avec prédominance néanmoins des résultats positifs. Les principaux points faibles du projet, tels que présentés ci-dessus ont été également identifiés par l'exercice de planification de l'année 3 qui s'est déroulé du 26 au 29 janvier 2009 pendant la période de l'évaluation. Les conclusions et recommandations de l'évaluation et les actions y relatives planifiées par le projet au cours de cet exercice sont consignées à l'annexe n° 9.

5.2. RECOMMANDATIONS POUR LE PROJET

Contrairement aux latrines mises en œuvre dans le cadre du PSAO, les toilettes occasionnent une fréquente manipulation de produits dont la détérioration de la qualité peut affecter les ménages, les utilisateurs et l'environnement. Afin d'améliorer la contribution du projet à l'accroissement de l'accès à l'assainissement les actions correctives sont présentés à travers les recommandations suivantes :

Renforcer les activités d'animation, de formation, de sensibilisation et de suivi

Le suivi des latrines réalisé en septembre 2008 indique une tendance au relâchement en ce qui concerne l'entretien des ouvrages. Le taux des latrines passablement ou mal entretenues estimé en septembre, durant la période pluvieuse était de 32,30% quelques mois après leur réalisation. Ce paramètre estimé lors des enquêtes en janvier, pendant la saison sèche est de 2% et témoigne d'une difficulté de l'entretien des ouvrages en saison pluvieuse. Ceci milite pour le renforcement des actions d'accompagnement des acteurs. De plus, une attention particulière devra être accordée au suivi des pratiques d'utilisation des produits par les maraîchers afin de mener les actions de renforcement des capacités nécessaires.

Adopter et appliquer un programme de gestion des risques

La vulnérabilité des résultats du projet indique la nécessité de la mise en œuvre d'un tel programme dans des délais courts. Il sera intégré au dit programme le suivi de la qualité des produits en terme d'hygiène et de teneur en NPK.

Donner une priorité à la stratégie de relève du projet

La stratégie d'intervention basée essentiellement sur une prise en charge totale des acteurs constitue un handicap sérieux à sa durabilité. Il est proposé qu'une discussion sérieuse soit entreprise avec l'ONEA, la Commune, le ministère de l'agriculture pour examiner et décider sur le transfert des résultats à l'un d'entre eux. L'ONEA semble être au terme du PN-AEPA, la structure la mieux indiquée pour prendre la relève du dit projet. Un appui pourrait lui être donné pour étudier la prise en compte des résultats.

Chercher à optimiser l'utilisation des produits à l'aval

Les zones de reboisements, les forêts classées et les jardins pourraient dans certaines conditions utiliser les produits lorsque la demande est très faible dans certaines périodes de l'année et il conviendrait d'examiner la faisabilité avec les

structures habilitées. Il serait intéressant d'avoir une stratégie alternative au cas où la demande est plus forte que l'offre. Celle-ci pourrait consister à la réalisation d'équipements sanitaires Ecosan dans certains lieux publics fortement fréquentés.

Envisager le transfert des sites d'hygiénisation des secteurs 17 et 30

Les plaintes pourraient s'amplifier en cas de détérioration de la qualité de gérance des dits sites pour des raisons diverses dont le manque de motivation du personnel ou des perspectives de rentabilité incertaine. Il est donc suggéré d'explorer de nouveaux sites.

Assurer la traçabilité des produits

Les bidons d'urine et les sacs de fèces pourraient ne pas suivre le cheminement indiqué s'il apparaît d'autres circuits de demande plus attractive. On pourrait assister à des livraisons de produits qui ne sont pas totalement hygiénisés et leur circulation dans la ville. Ceci peut nuire grandement l'assainissement écologique. Il serait alors utile de s'assurer que les produits peuvent être suivis et contrôlés chaque fois que de besoin.

Assurer la sécurisation foncière des sites d'hygiénisation

Les investissements ont été réalisés sur des sites octroyés de manière informelle sans autorisation écrite des structures habilitées. Ces sites courent le risque d'être fermés pour peu que des investissements plus importants ou des conflits d'intérêts voient le jour dans les arrondissements. De manière générale, il sera souhaitable d'éviter autant que possible de réaliser les investissements sur des terrains qui ne sont pas légalement affectés.

La mise en œuvre des recommandations pourrait nécessiter un temps plus long que celui initialement prévu et il conviendrait d'évaluer la durée nécessaire dès à présent et d'entamer d'éventuelles négociations avec les partenaires pour une éventuelle prolongation.

Améliorer le suivi des impacts du projet

Le projet présente plusieurs impacts dont la capitalisation et la diffusion peuvent contribuer à la vulgarisation du concept Ecosan et à mieux appréhender les changements majeurs au niveau des groupes cibles.

Améliorer le suivi de l'efficacité du projet

La connaissance des coûts par volet d'activités permet au fur et à mesure de bien dimensionner les projets, de choisir les scénarios de mise en œuvre les moins coûteux. Il est recommandé d'insérer ces évaluations dans les rapports narratifs et financiers.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Le projet Ecosan de l'Union Européenne, Ecosan_UE, est un projet développé par le CREPA en relation avec deux partenaires principaux que sont la GTZ et l'ONEA, pour accompagner les actions de passage à l'échelle de l'approche Ecosan, menées par le CREPA dans ses pays membres.

Le projet est financé à 74% par l'Union Européenne, 14% par le CREPA et 12% par la GTZ. Il a pour objectif global de faciliter l'accès des populations des secteurs désavantagés, et à croissance rapide de Ouagadougou aux systèmes d'assainissement durables, sains, écologiques et abordables qui protégeront la santé humaine. Il vise à contribuer également à la sécurité alimentaire de ces populations, la protection des ressources naturelles, et au renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises.

Cet objectif global repose sur trois objectifs spécifiques :

- a- Développer les systèmes d'assainissement écologique à la demande appropriés, abordable et durable dans le contexte local en collaboration avec les populations des quartiers périphériques et des autres acteurs de développement.
- b- Créer un environnement institutionnel favorable aux approches novatrices à l'assainissement en intégrant l'approche «assainir et recycler» de l'assainissement dans les plans stratégiques d'assainissement, dans le cadre législatif et dans la politique nationale.
- c- Appuyer et promouvoir la participation future du secteur privé local dans la fourniture des services d'assainissement particulièrement pour les systèmes d'assainissement écologique.

La vision des partenaires à travers ce projet est de créer un environnement favorable pour une adoption progressive de l'approche Ecosan dans les pays membres du CREPA.

Le projet a adopté une approche participative et multidisciplinaire, qui repose sur l'idée-force que l'assainissement du cadre de vie est d'abord et avant tout, l'affaire des habitants eux-mêmes, soutenu par un cadre législatif et réglementaire approprié. De cette façon, l'approche d'Assainissement Environnemental Centré sur le Ménage (AECM) ou Household Centred Environmental Sanitation (HCES), développée par le SANDEC¹, a été choisie. Cette approche envisage des solutions aux problèmes d'assainissement à un niveau aussi proche que possible des ménages et avec leur pleine participation, et dispose d'un plan d'action à intervention graduelle en 10 étapes (voir Figure 1).

¹ SANDEC est le Department of Water and Sanitation in Developing Countries du Swiss Federal Institute of Aquatic Science and Technology (Eawag).

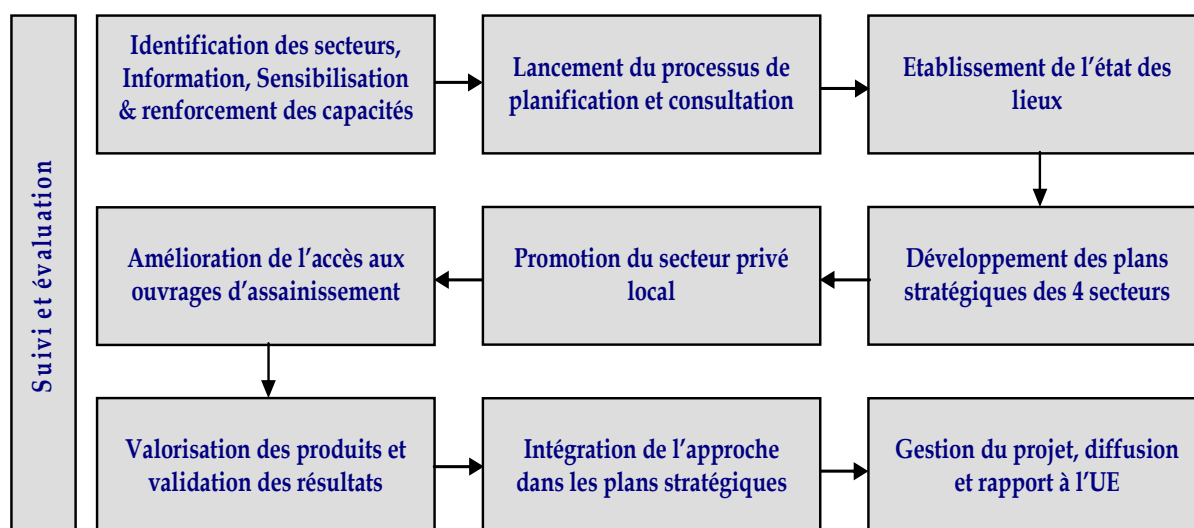


Figure 1: Les principales activités du projet selon les 10 étapes de l'approche AECM

Les 4 secteurs visés par le projet se situent en milieu périurbain à Ouagadougou au Burkina Faso, et sont des secteurs à intenses activités de maraîchage. La réussite du projet permettra de dégager les voies et moyens pour une application de l'approche Ecosan en milieu urbain où les contraintes et les défis sont plus considérables, comparativement à ceux du milieu rural.

Une approche pluridisciplinaire est donc nécessaire pour surmonter toutes les formes de résistance notamment les résistances socioculturelles, institutionnelles et financières, afin d'avoir l'accompagnement et la motivation des groupes cibles et des autorités pour la réussite et la pérennité des actions.

En ce sens, la stratégie développée par le projet au cours de sa première année, a consisté à focaliser toutes les actions sur (i) la préparation des groupes cibles et les autorités à accepter ce nouveau concept à travers d'intenses activités de sensibilisation, de concertation et de dialogue, (ii) l'identification, l'évaluation et la validation des besoins, capacités et priorités des acteurs, (iii) le développement et la conception participative avec tous les acteurs des technologies et stratégies de gestion qui répondent au mieux aux besoins et capacités identifiés.

Cette stratégie a permis d'enregistrer à ce jour les principaux acquis, et ce, pour la bonne continuation des actions du projet. Il s'agit de :

- l'engagement des autorités nationales et municipales à accompagner les actions du projet ;
- l'engagement et la motivation des groupes cibles et des Comités Directeurs du projet, à participer pleinement aux actions du projet ;
- la conviction et la bonne compréhension du nouveau concept d'assainissement écologique par tous les acteurs impliqués ;
- la responsabilité partagée des groupes cibles sur les choix technologiques et les stratégies de gestion du système Ecosan_UE.

Néanmoins les défis pour l'atteinte des résultats du projet restent encore énormes. Ce sont :

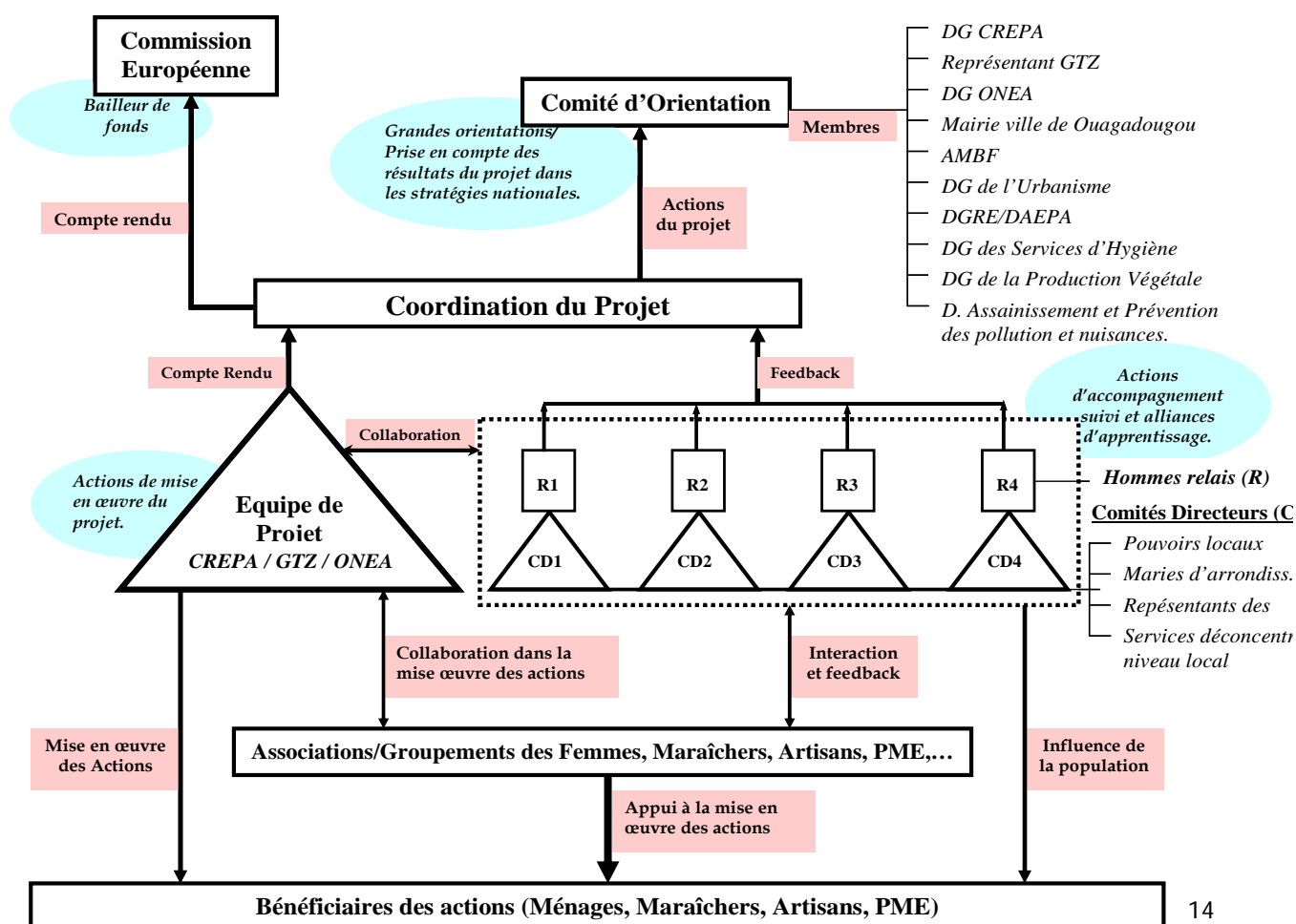
- la construction effective des 1000 toilettes Ecosan dans les ménages et lieux publics ;
- la mise en place d'un bon système fonctionnel de collecte, stockage, réutilisation des produits Ecosan ;

- la préparation des groupes cibles à s'intégrer dans le système et l'ancrage de l'approche Ecosan dans la culture des populations à travers d'intenses actions de sensibilisation, formation et information des groupes cibles ;

Pour relever ces défis, la planification la préparation des acteurs et autorités locales pour assurer la pérennisation du système à travers des campagnes d'information, de plaidoyer, de formation, et de développement de partenariat.

La planification participative des activités pour l'année 2 a permis de dégager les 7 volets suivants : (volet1) Promotion et Sensibilisation, (volet2) Suivi technologique ; (volet3) Promotion du secteur privé local ; (volet4) Agronomie ; (volet5) Gestion des risques et suivi des impacts ; (volet6) Communication et Capitalisation ; et (volet7) Organisation, Institutionnalisation et Partenariat.

Le projet est mis en œuvre suivant les montages institutionnel suivant :



2. La situation actuelle du projet

Des progrès notables ont été réalisés dans le sens de l'exécution du projet et de l'atteinte des résultats escomptés. A ce jour, les principales actions suivantes ont été menées avec succès.

Identification des secteurs, information, sensibilisation et renforcement des capacités pour la mobilisation communautaire

- Campagnes d'information des acteurs
- Campagnes de sensibilisation portes à portes, théâtres.
- Elaboration du Plan Stratégique de Communication
- Conception des supports de sensibilisation
- Finalisation des procédures d'acquisition des ouvrages
- Formation et recyclage des acteurs intervenant dans la sensibilisation
- Mise en application des procédures d'acquisition des ouvrages

Lancement du processus de planification et consultation

- Engagements forts des autorités nationales et municipales pour accompagner le projet
- Compréhension de l'approche EcoSan par les autorités, qui acceptent la responsabilité de jouer un rôle dans le projet
- Connaissance des prochaines étapes du projet par les acteurs.
- Création d'un ancrage institutionnel favorable pour le bon déroulement du projet.
- Constitution d'un comité d'orientation composé de personnes des départements nationaux (1. Direction de l'Urbanisme ; 2. Direction de l'Action Sanitaire de la Commune de Ouagadougou ; 3. Direction de la Propreté de la ville de Ouagadougou ; 4. Direction de l'Hygiène Publique ; 5. Direction Générale de la Production Végétale ; 6. Direction Générale des Ressources en Eau ; 7. Direction Générale l'Hydraulique Agricole, 8. Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé) et une de la mairie centrale (2^{ème} Adjoint du Maire) pour représenter leurs structures dans le comité d'orientation.
- Affectation de façon continue de 4 personnes des maries d'arrondissement (personnes ressources) au projet.
- Création et opérationnalisation de 4 comités directeurs de 13 personnes chacun, représentant les groupes cibles, dans chacun des 4 secteurs
- Elaboration d'un document de proposition d'un montage institutionnel du projet

L'établissement de l'état des lieux des secteurs

- Définition des pratiques, attitudes, volontés et capacités de gestion des groupes cibles
- Définition des priorités et des attentes des acteurs
- 04 documents d'état des lieux des secteurs sont élaborés (dont 1 par secteur) et finalisés en intégrant les amendements des populations.
- 150 personnes des secteurs ont représenté les populations pour valider les résultats des études.

Développement des plans stratégiques d'assainissement des 4 secteurs

- Elaboration et adoption par tous les acteurs d'un plan stratégique « EcoSan » pour la zone du projet, intégrant les systèmes existants.
- Validation du plan stratégique par les autorités municipales et nationales ainsi que les partenaires techniques et financiers du projet

Construction ou réhabilitation de 1000 ouvrages d'assainissement écologique dans les ménages bénéficiaires par des artisans

- Elaboration des fiches techniques des ouvrages.
- Elaboration des guides techniques pour les maçons, les pré fabricants, les collecteurs et les sites d'hygiénisation.
- Formation des artisans (12 pré fabricants et 55 maçons).

- Campagne de construction des ouvrages EcoSan : ménages (329 latrines fixes et 7 latrines déplaçables), MACO (3), Parc Urbain Bangrwéogo (2), dans les écoles (4 latrines avec 6 postes)
- Finalisation de la construction des équipements et des sites d'hygiénisation : Réception provisoire faite pour 2 sites.
- Elaboration d'un document de gestion des sites d'hygiénisation.
- Suivi technique continu des ouvrages en construction et en état de fonctionnement.

Information et formation de 1000 maraîchers et autres producteurs à l'utilisation des sous produits de EcoSan

- Identification, sensibilisation et formation de tous les acteurs impliqués en agronomie (350 maraîchers, promoteurs et revendeurs d'engrais, jardiniers municipaux, vendeuses de légumes, agents de la direction régionale, bénéficiaires des latrines EcoSan).
- Expérimentation de fertilisants EcoSan par 70 maraîchers
- Evaluation de la rentabilité économique de la mini ferme et démarrage des travaux sur le site.

Définition de deux grands circuits de collecte, transport et distribution des produits Ecosan.

- Construction des 4 sites d'hygiénisation du projet
- Acquisition de 6000 bidons et 36 fûts de stockage des urines
- Acquisitions des charrettes de transport des urines et fèces
- Elaboration d'un document de collecte des produits Ecosan
- Choix de deux associations de collecte des produits des latrines
- Confection des charrettes est aussi en cours

Compréhension et mise en œuvre de l'approche Ecosan par 300 000 habitants vivant dans des quartiers périphériques défavorisés de la ville de Ouagadougou

- Plus de 300 000 personnes sont déjà touchées par les actions de sensibilisation et de formations.

3. Objectif global de l'évaluation

L'évaluation est à mis parcours et a pour objectif global d'évaluer la qualité technique de mise en œuvre du projet en relation avec les prévisions, et faire des recommandations pour une réorientation des actions en vue d'atteindre les résultats fixés.

4. Objectifs spécifiques

- Mesurer les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des objectifs au niveau des 10 étapes de l'approche AECM suivant les 5 critères standard d'évaluation des performances des actions de développement à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité, notamment au regard des acteurs et différents groupes cibles impliqués dans le projet.
- Analyser les contributions spécifiques des différentes parties prenantes du projet et les relations de partenariat.
- Analyser les niveaux d'atteintes des résultats et faire d'éventuelles recommandations pour une réorientation des actions pour le reste de la durée du projet.

5. Méthodologie

L'évaluation sera conduite par une équipe composée d'un Ingénieur Sanitaire et d'un Socio économiste, qui sera proposée par un Bureau d'Etude. Elle consistera pour l'essentiel à:

- l'examen des documents de base et des rapports divers élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- l'organisation et la tenue des rencontres avec les différents acteurs et groupes identifiés ;
- l'analyse des résultats issus des diverses investigations ;
- la rédaction des rapports attendus pour l'évaluation ;
- l'organisation des séances de restitution de l'évaluation.

6. Tâches spécifiques

Bien que la démarche méthodologique de l'évaluation relève du choix stratégique du Bureau d'Etude, il est important qu'elle soit participative et se déroule selon un certain nombre de tâches spécifiques dont les quelques unes suivantes sont jugées indispensables:

- Réunion avec la délégation de la CE à Ouagadougou et la coordination du projet au CREPA siège à Ouagadougou pour une compréhension des termes de référence, une meilleure clarification des attentes et un briefing de la méthodologie et technique de la mission de consultation.
- Passage en revue de toute la documentation disponible : convention avec l'UE et avec chaque partenaire, les rapports narratifs et financiers disponibles, rapports d'états des lieux, les différentes versions du plan stratégique, rapports d'études institutionnelles, divers rapports d'activités spécifiques du projet, etc.
- Visites de chaque partenaire du projet et interviews avec l'ensemble des acteurs et groupes cibles présentés dans le *Tableau N°1*.
- Echanges avec les membres clés du Comité d'orientation du projet.
- Analyse des résultats par partenaire en rapport avec les contrats individuels
- Restitution des résultats provisoires au projet et à ses partenaires.

- Partenaire Technique et Financier

Commission Européenne
CREPA
CREPA-Burkina
Mairies des arrondissements de Bogodogo, Boulmiougou et Nongr'masson
GTZ
ONEA

- Comité d'Orientation

Directeur Général CREPA
Représentant GTZ
Directeur Général ONEA
Maire de la ville de Ouagadougou
AMBF
Directeur Général de l'Urbanisme
DGRE / Direction de l'Assainissement
Directeur Général des Services d'Hygiène
Directeur Général de la Production Végétale
Directeur de l'Assainissement et Prévention des pollutions et nuisances

- Comité Directeur

Personnes Ressources des mairies d'arrondissement
Pouvoirs locaux
Représentants des groupes cibles

- Groupes Cibles

Ménages
Marraîchers
Artisans
Collectivités locales
PME

Tableau N°1 : Principaux acteurs du projet.

7. Résultats attendus :

Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours. A ce titre, elle doit permettre de faire une appréciation technique des activités du programme et de capitaliser les leçons apprises pendant les deux années passées et faire des suggestions/recommandations allant dans le sens d'une amélioration de l'impact du projet sur la vie des bénéficiaires.

Le rapport produit en langue française doit être non ambigu, avec une explication en termes clairs des jargons. Les recommandations doivent être suffisamment argumentées.

8. Période/durée

L'intégralité des travaux de l'évaluation devra être réalisée dans un délai de 35 jours ouvrables, (soit 5 semaines calendaires) qui débiteront le 20 Novembre 2008.

A titre indicatif le détail du programme pourrait être le suivant :

- Semaine 01: Rencontres préliminaires et revues documentaires.
- Semaine 02 à 04: Investigations diverses, analyses des données, rapport provisoire et restitutions partielles.
- Semaine 05: Finalisation des travaux (études complémentaires et prise en compte des amendements) et rapport définitif.

L'offre technique veillera à bien détailler ce programme selon la méthodologie adoptée et les informations exploitées.

9. Profil du consultant principal

Le Bureau postulant devra fournir un Ingénieur Sanitaire et un Socio Economiste, dont un parmi eux sera désigné comme Consultant principal.

Le profil recherché pour le Consultant principal est celui d'une personne avec des compétences avérées dans l'évaluation de projet d'assainissement, avec une forte composante de plaidoyer/changement de politique et une bonne capacité rédactionnelle.

L'expérience dans l'évaluation de projets sur financement de la commission européenne ainsi que la maîtrise de la gestion axée sur les résultats constituent des atouts importants.

Une bonne connaissance de l'approche Ecosan et des politiques et stratégies d'assainissement du Burkina Faso est également importante.

10. Produits Livrables

Rapport intermédiaire et restitution

- Une fois les travaux achevés, le Bureau devra remettre au CREPA siège un rapport provisoire, en deux (2) exemplaires et sous forme d'un fichier informatique, au plus tard trois semaines après le démarrage des études.
- Le rapport provisoire devra être restitué au cours d'un atelier réunissant l'ensemble des partenaires du projet, au plus tard en fin de la semaine 04.

Rapport final

- Le Bureau remettra au CREPA-Siège et après intégration des divers amendements du CREPA et de ses partenaires au projet en même temps que l'avis d'achèvement de la mission d'évaluation, un rapport final en deux (2) exemplaires et sous forme d'un (1) fichier informatique, au plus tard en fin de la semaine 05.

11. Coût de la prestation

Les dispositions administratives, juridiques et financières de la conduite des activités du ou de la consultante feront l'objet d'un Contrat qui sera signé entre le ou la consultant(e) et les services administratifs et financiers du CREPA-Siège à Ouagadougou, après analyse et discussion de/sur l'offre technique et financière de ou de la consultant(e).

12. Prescriptions générales

Les points non stipulés dans les présents termes de référence seront définis sur la base de concertations entre le prestataire et le commanditaire.

Le ou la consultant(e) devra remettre un chronogramme détaillé d'exécution des activités de la mission de consultation dans les 3 jours qui suivent la signature du contrat.

ANNEXE N° 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Nom, Prénoms	Organisation et position	Contacts
Centre régional de l'eau potable et de l'assainissement (CREPA) : 50 36 62 10 /50 48 49 30		
Tandia Cheick Tidiane	Directeur général	
Vodounhessi Anselme	Coordonnateur du projet	
Yacouba Keita	Administrateur du projet	
Ouédraogo Tasséré	Technicien animateur Equipe projet	
Tapsoba Sandrine	Communicatrice, équipe projet	
Ouédraogo Henri,	superviseur animation, équipe projet	
Zongo Mireille	Agronome, équipe projet	
Boukary Salifou	Ingénieur sanitaire, équipe projet	
Chiaka Coulibaly	Ingénieur d'appui	
Viviane Nadembèga	Secrétaire du projet	
Koné Adama	Directeur CREPA national	50 36 61 42
Zongo Noélie	Animatrice / CREPA - Projet	Sect.27
Simporé Pierre	Animateur CREPA /Projet	76 67 73 58 - Sect 17
Partenaires techniques et financiers du projet		
Chantry Michel	Chargé de programme de développement rural- DCE/Burkina	50 49 29 42
Nana Désirée	GTZ/PEA	50 30 09 64
Zabsonré Félix	ONEA	70 22 2225
Administration publique		
Sondo / savadogo Denis Marie	Directrice générale de l'assainissement des eaux usées et excréta, MAHRH	50 37 42 71
Yaya Ganou	Directeur général de l'hygiène publique, ministère de la santé	76 61 64 66
Dermé Salifou	Direction de la production végétale- MAHRH	76 57 73 68
Kouanda Adama	Chef de service fertilité des sols , direction générale de la production végétale,MAHRH	70 44 18 02
Tapsoba Dieudonné	Directeur général de l'urbanisme/MHU	50 34 26 96

Bénéficiaires /Groupes cibles		
Compaoré Simon	Maire de Ouagadougou	50 30 68 17
Kaboré Basile	2ème adjoint au maire de Nongrmasson,	70 26 23 46
Kaboré Boureima	DEP / Direction générale des services techniques municipaux	70 28 75 77
Compaoré Dramane	2ème adjoint au maire de Ouagadougou	50 30 68 17
Ouattara Fatimata	Responsable de la gestion du site d'hygiénisation du secteur 17, association NIFE	70 26 73 33
Baya Zénabou	Responsable de l'association YNEFE, gérante du site d'hygiénisation, secteur 17	70 26 73 33
Simporé Pierre	Animateur de l'association Pokwendé, secteur 17	-
Bikenga Awa + membres du CD	Commune de Bogodogo, présidente de la commission développement rural et environnement	50 36 02 83
Ouédraogo Abdoul Karim	Conseiller à l'arrondissement de Boulmiougou	78 00 56 26
Gilbert Ilboudo	Antenne technique assainissement/ Bogodogo	70 22 54 17
Sawadogo Roger	Technicien de suivi des artisans	70 18 06 46 - Sect 17
Sawadogo Awa	Animatrice Association	76 68 56 70 - Sect 17
Tapsoba Salamata	Responsable de la collecte	70 00 27 22 - Sect 17
Démé Paul Nikiéma Ousmane	Président Association des maraîchers du site de Boulmiougou	70 23 93 92 - Sect 17
Compaoré Frédéric	Association des maraîchers du site de Guinsa	70 18 84 70 - Sect 17

Sawadogo Maïmouna	Animatrice du projet	Sect. 19
Ouédraogo Félicité	Agent technique de gestion du site / Association Koupelem Nooma	Sect.19
Rabo Moussa	Manœuvre / ACONA.Z	70 23 93 92 – Sect.27
Démé Paul + 21 participants	Président des maraîchers du site de Boulmiougou	76 71 56 12- Sect.17
Ouédraogo I. Sambo	Technicien de suivi	70 74 95 44 – Sect 30
Yaméogo B. Rasmané	Fabriquant de dalles	76 60 27 46 – Sect 30
Zongo Mohamed	Maçon	76 71 56 12 - Sect 30
Compaoré Salif	Maçon	76 05 23 03 - Sect 30
Zongo Saïdou	Maçon	Sect 30
Bélem Mohamed	Maçon	76 03 61 42 - Sect 30
Ouédraogo Awa	Présidente Asso. Ratamanégré	70 43 80 82 - Sect 30
Ouédraogo Ibrahim	Livreur de l'association	Sect 30
Ouédraogo Mamoudou	Manoeuvre	Sect 30
Zongo Ablassé (+ 7 autres membres)	Association des maraîchers de Guinsa	75 00 07 26 Sect 30
Ménages équipés	48 ménages dans les 4 secteurs	-
Ménages non équipés	48 ménages dans les 4 secteurs	-
Maraîchers	22 maraîchers sur le site de Boulmiougou	-

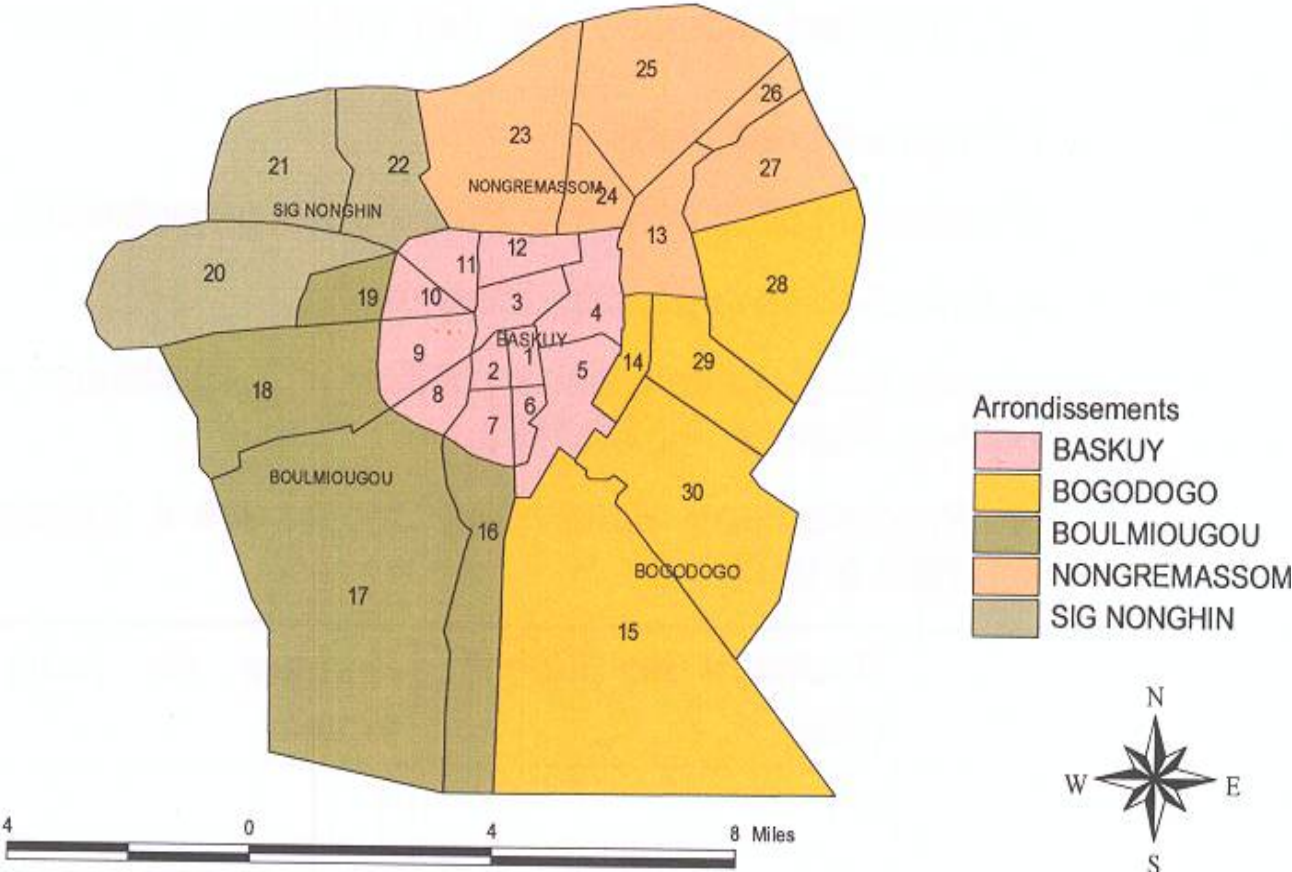
ANNEXE N°3 : PROGRAMME DE TRAVAIL REALISE

Lieu/date	Prestations
Lundi 5 janvier 2009 Ouaga	Collecte des documents du projet
Mardi 6 janvier Ouaga	Rencontres préliminaires CREPA- Unité de projet
Mercredi 7 janvier	Revue documentaires
Jeudi 8 janvier Ouaga	Revue documentaires
Vendredi 9 janvier Ouaga	Revue documentaires
Samedi 10 janvier	Elaboration des outils d'investigation
Lundi 12 janvier 2009	Elaboration des outils d'investigation
Mardi 13 janvier	Mairie de Boulmiougou (visite du site d'hygiénisation Sect 17) Rencontre avec le chargé de programme de développement rural de l'Union Européenne Rencontre avec l'ONEA
Mercredi 14 janvier	Réunion avec mairie de Nongr-masson Réunion avec comité directeur de la commune de Bogodogo Rencontre avec la direction générale de l'hygiène publique
Jeudi 15 janvier Ouaga	Visite du site d'hygiénisation du secteur 30 et entretien avec le personnel de collecte et le gérant
Vendredi 16 janvier Ouaga	Visite du site d'hygiénisation du secteur 27 et entretien avec le personnel de collecte et le gérant
Samedi 17 janvier Ouaga	Formation des enquêteurs
Lundi 19 janvier	Formation des enquêteurs
Mardi 20 janvier	Enquêtes auprès des groupes cibles et visites des sites de stockage
Mercredi 21 janvier	Rencontre bureau de coordination du projet Rencontre équipe de projet Rencontre GTZ
Jeudi 22 janvier	Enquêtes auprès des groupes cibles
Vendredi 23 janvier	Enquêtes auprès des groupes cibles et visites des sites de stockage
Samedi 24 janvier	Enquêtes auprès des groupes cibles

Lundi 26 janvier	Dépouillement, traitement des données
Mardi 27 janvier	Rencontre avec CREPA national
	Traitement et analyse des informations collectées
Mercredi 28 janvier	Rencontre avec la direction générale de la production végétale
	Rencontre avec les services techniques municipaux
	Rédaction du rapport provisoire
Jeudi 29 janvier	Rencontre avec direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta
	Rédaction du rapport provisoire
Vendredi 30 janvier	Rédaction du rapport provisoire
Samedi 31 janvier	Rédaction du rapport provisoire
Lundi 2 février	Rédaction du rapport provisoire
	Rencontre avec la mairie de Ouagadougou
Mardi 3 février	Rencontre avec la direction générale du CREPA
	Rédaction du rapport provisoire
Mercredi 4 février	Rencontre avec la direction générale du CREPA
	Rédaction du rapport provisoire
Jeudi 5 février	Rédaction du rapport provisoire
Vendredi 6 février	Restitution de l'étude au CREPA
Mercredi 18 février	Transmission du rapport provisoire au CREPA
Jeudi 26 février	Rencontre avec la coordination et l'équipe du projet sur les amendements
Vendredi 13 mars	Dépôt du rapport final de l'évaluation

ANNEXE N°4 : CARTE DE LOCALISATION DES SECTEURS D'INTERVENTION

Ouagadougou



Source: Cellule SIG/EIER

Novembre 2004

ANNEXE N° 5 : EVALUATION PERFORMANCE DES ETAPES ET DU PROJET

PERFORMANCE DES ETAPES ET DU PROJET

La qualité des résultats atteints au regard des critères de performance est classée à plusieurs niveaux traduisant l'apport des étapes et du projet au processus de développement. Cinq (5) niveaux d'appréciation ont été retenus concernant la pertinence et correspondent aux qualificatifs couramment employés pour les projets tandis que six (6) niveaux sont employés pour l'appréciation des critères en tenant compte de la variété des types de résultats du projet.

Les points attribués par l'appréciation de chaque étape ou du projet est le même que celui du niveau auquel, ils sont rattachés.

Notation pour le critère de pertinence

Niveau1	<i>Pertinence très satisfaisante, répondant entièrement aux attentes, besoins et priorités</i>
Niveau2	<i>Pertinence satisfaisante répondant aux attentes, besoins et priorités sans manque essentielle</i>
Niveau 3	<i>Pertinence satisfaisante mais est en dessous des attentes, besoins et priorités</i>
Niveau 4	<i>Pertinence insatisfaisante présentant partiellement des objectifs ne correspondant pas aux attentes des bénéficiaires, besoins et priorités nationales</i>
Niveau 5	<i>Pertinence très insatisfaisant présentant des objectifs qui ne correspondent pas aux attentes, besoins et priorités</i>

Notation commune pour les critères : Efficacité, efficience, impact, viabilité, performance de l'étape

Niveau 1	<i>Très bon résultat nettement au-dessus des attentes</i>
Niveau 2	<i>Bon résultat répondant aux attentes, sans manques essentiels</i>
Niveau 3	<i>Résultat satisfaisant, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs</i>
Niveau 4	<i>Résultat insatisfaisant, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs</i>
Niveau 5	<i>Résultat nettement insatisfaisant, en dessous des attentes avec une forte prédominance des résultats négatifs</i>
Niveau 6	<i>Projet ayant contribué à dégrader fortement les conditions de vie des groupes cibles</i>

Résultat de l'évaluation

Critères	Pertinence	Efficacité	Efficienne	Impact	Viabilité / durabilité	moyenne arrondie pour le projet
Etape 1	1	3	2	2	2	2
Etape 2	1	2	2	2	4	2
Etape 3	1	2	2	2	4	2
Etape 4	4	4	2	2	3	3
Etape 5	3	3	3	2	3	3
Etape 6	3	4	3	2	3	3
Etape 7	3	3	3	3	4	3
Etape 8	3	4	4	3	4	4
Etape 9	3	3	3	3	4	3
Etape 10	3	3	3	3	4	3
Moyenne arrondie pour le projet	3	3	3	3	4	3

Pertinence du projet

Pertinence satisfaisante mais est en dessous des attentes, besoins et priorités des groupes cibles et des bénéficiaires indirects

Efficacité du projet

Efficacité satisfaisante mais est en dessous des attentes, besoins et priorités des groupes cibles et des bénéficiaires indirects

Efficienne du projet

Efficienne satisfaisante, mais est en dessous des attentes

Impact du projet

Impact satisfaisant mais est en dessous des attentes, besoins et priorités des groupes cibles et des bénéficiaires indirects

Viabilité/durabilité du projet

Viabilité insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs

La performance du projet est satisfaisante, mais est en dessous des attentes avec prédominance néanmoins des résultats positifs

ANNEXE N° 6 : DETAILS DE LA REALISATION DES ACTIVITES DES ETAPES

Etape 1 : Identification des secteurs, information, sensibilisation et renforcement des capacités pour la mobilisation communautaire - Détail de l'état d'exécution des activités

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Programmation réalisée	Commentaires
Identification des secteurs	Rapport	-	Juillet- septembre 2006	-	Le choix des secteurs s'est basé sur une étude BOATA/CREPA de 2004 qui a défini les secteurs. La contribution du projet est difficile à établir pour cette activité.
Identification des groupes cibles	Rapport	Rapport d'identification des groupes cibles de septembre 2006	Août- oct. 2006	Août –septembre 2006	L'activité est réalisée dans les délais
Elaboration des outils de formation des groupes cibles	Manuel des options d'assainissement	Guide de construction des latrines de janvier 2008, guide de conception de la cuvette et dalles, fiches sur les techniques d'application des fertilisants de mai 2008	Juillet 2006-juin 2008	Janvier2008- mai 2008	L'activité est réalisée dans les délais mais il y a un besoin de regroupement des diverses fiches et guide dans un document unique de manuel de formation
Formation des animateurs locaux et groupes communautaires	Articles produits, films et photos	Photos de la formation des 16 animateurs sur les méthodes de sensibilisation, rapport de formation animateurs de novembre 2007, des artisans en octobre 2007 jardiniers de janvier 2008, Rapport	Juillet 2006- juin 2009	Octobre 2007- septembre 2008	L'activité est réalisée dans les délais et se poursuit jusqu'en juin 2009.

		de sensibilisation des écoles, des responsables de l'enseignement de base de février 2008			
Organisations d'ateliers et réunions à l'intention des bénéficiaires	PV de réunions	Atelier de démarrage du projet, cérémonie de lancement officiel du projet	Juillet 2006-novembre 2006	Jui06-nov06	L'activité est réalisée dans les délais
Diffusion des informations à travers les différents canaux	-	Rapport de 30 représentations théâtrales d'août 2008, conception et diffusion de Hebdo-Ecosan_UE	Juillet 2006- juin 2009	Juillet 2006-décembre 2008	L'activité est réalisée dans les délais et se poursuit jusqu'en juin 2009.

Etape 2 - Lancement du processus de planification et consultation : Détail de l'état d'exécution des activités

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Programmation réalisée	Commentaires
Identification des acteurs relevant au niveau national et municipal	Rapport	Rapport d'identification des acteurs de septembre 2006	Juillet 2006-décembre 2006	Juillet 2006-septembre 2006	L'activité est réalisée dans les délais
Transmission des informations sur le processus de planification	Rapport	-	Août 2006-juin 2007	-	Un rapport particulier n'a pas été établi pour cette activité qui a été intégrée dans les présentations au cours des différents ateliers.
Organisation de l'atelier de lancement du projet	Rapport	Photos avec banderoles portant la date et le lieu de lancement	Juillet 2006-Décembre 2006	Tenue de l'atelier de lancement le 28 juillet 2006	L'activité est réalisée dans les délais

Etape 3 : L'établissement de l'état des lieux - Détail de l'état d'exécution des activités

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Programmation réalisée	Commentaires
Développement des termes de référence de l'étude	Termes de référence	-	Septembre 06- novembre 06	-	Activité réalisée mais TDR absent dans le rapport intermédiaire1
Investigations pratiques	Rapport de l'état des lieux	Rapport d'état des lieux du secteur 17,19, 27 et 30 de mars 2007	Octobre 06- décembre 06	Oct06-mars 07	L'activité a été réalisée avec 2 mois de retard.
Présentation des résultats	Atelier	Photos atelier de restitution des études d'état des lieux	Décembre 06	-	Activité réalisée mais rapport absent dans le rapport intermédiaire1
Evaluation des priorités des acteurs	Rapport	Rapport d'état des lieux du secteur 17,19, 27 et 30 de mars 2007	Septembre 06- décembre 06	Oct06-mars 07	L'activité a été réalisée avec 2 mois de retard.

Etape 4 : Développement des plans stratégiques d'assainissement des 4 secteurs - Détail de l'état d'exécution des activités

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Programmation réalisée	Commentaires
Conception des ouvrages d'assainissement écologiques	Manuel des ouvrages	Guide de construction des latrines de janvier 2008, guide de conception de la cuvette et dalles, fiches sur les techniques d'application des fertilisants de mai 2008	Dec06-mars07	Dec06- mai 2008	L'activité a accusé un retard d'une année
Conception des systèmes de collecte, de transport et de gestion des produits	-	Document de système de collecte/transport des excréta d'avril 2008/ fûts, bidons, sites d'hygiénisation , charrette de transport ont été répertoriés par l'équipe d'évaluation	Dec06-mars07	Dec06- Avril 2008	L'activité a accusé un retard d'une année
Evaluation des options faisables avec les acteurs	-	Les options sont incluses dans le projet de plan stratégique validé en atelier	Mars 07-mai 07	-	L'activité est incluse dans le projet de plan stratégique de juin 2007 et est réalisée dans les délais
Consolidation des plans Ecosan dans les 4 secteurs	Plans consolidés	Plan stratégique d'assainissement écologique des secteurs 17, 19, 27,30 de la ville de Ouagadougou de juin 2007 en version provisoire	Avril07-juin 07	Avril07-juin 07	L'activité est réalisée dans les délais mais un seul plan est proposé pour les 4 secteurs.
Finalisation des plans des 4 secteurs	Plans finalisés	-	Avril 07-juin07	-	L'activité accuse un retard de plus d'un an bien que l'on dispose de photos de validation du plan stratégique d'ensemble.

Etape 5 : Promotion du secteur privé local en Ecosan- Détail de l'état d'exécution des activités

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Programmation réalisée	Commentaires
Elaboration des modules de formation des PME en assainissement écologique	Module de formation	Module de formation des PME de gestion du système Ecosan de septembre 2008	Oct 06-mars 07	Sept 08	Activité réalisée mais avec plus d'un an de retard
Identification de 20 PME	Critères	Document de procédures de sélection des PME de décembre 2007, formation des associations et des PME en génie civil	Jan 07-mars 07	Décembre 2007	L'activité est réalisée et a accusé un retard de plus de six mois
Organisation de l'atelier de formation des PME	Rapport d'atelier	Rapport de formation des PME avr 08	Janvier 07-juin 2009	Avr08	L'activité est réalisée dans les délais
Suivi des PME sur le terrain	Rapport de suivi	-	Juillet07-juin 2009	-	La réalisation de l'activité n'est pas documentée par un rapport de suivi
Evaluation des performances des PME	Rapport d'évaluation	-	Juillet07-juin2009	-	La réalisation de l'activité n'est pas documentée par un rapport
Plaidoyer pour la reconnaissance des PME Ecosan	-	-	Juillet07-juin2009	-	La réalisation de l'activité n'est pas documentée par un rapport
Labellisation des produits des PME	-	-	Juillet07-juin2009	-	La réalisation de l'activité n'est pas documentée par un rapport
Appui au secteur privé pour le marketing des produits Ecosan	-	-	Juillet07-avril 2009	-	La réalisation de l'activité n'est pas documentée par un rapport

Etape 6 : Amélioration de l'accès aux ouvrages d'assainissement -Détail de l'état d'exécution des activités

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Programmation réalisée	Commentaires
élaboration de plans techniques	Plans techniques	Guide de construction des latrines de janvier 2008, guide de conception de la cuvette et dalles, fiches sur les techniques d'application des fertilisants de mai 2008	Dec06-mars07	Juillet 2006-mai 2008	L'activité est réalisée avec un an de retard
élaboration des plans de mise en œuvre	-	Guide de construction des latrines de janvier 2008, guide de conception de la cuvette et dalles, fiches sur les techniques d'application des fertilisants de mai 2008	Dec06-mars07	Juillet 2006-mai 2008	L'activité est réalisée avec un an de retard
fourniture des équipements	-	fûts, bidons, sites d'hygiénisation, charrette de transport ont été répertoriés par l'équipe d'évaluation	Mai 07-juin 2009		Activité réalisée. Il importe cependant de faire un rapport particulier avec les signatures des intéressés qui ont reçu le matériel.
appui à la construction des ouvrages		Rencontres initiées par la mission d'évaluation avec les 3 techniciens de contrôle	Juillet 2007-juin 2009	juillet 07	Activité réalisée à travers les techniciens mis à la disposition des mairies, du technicien du CREPA et l'ingénieur génie civil du CREPA. Un rapport particulier devra être élaboré pour l'activité
entretien et maintenance des ouvrages	-	Rapport de suivi des latrines de septembre 2008	Nov. 07- juin 2009	Avril 2008	Activité réalisée à travers le technicien animateur du CREPA

Etape 7 : Valorisation des produits et validation des résultats du programme par les acteurs - Détail de l'état d'exécution des activités

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Program mation réalisée	Commentaires
Stockage et traitement des produits Ecosan	Une unité de stockage mise en place par secteur	PV de réception provisoire des travaux des 4 sites de traitement- constat par la mission d'évaluation	Août 07- juin09	Août07- déc08	Activité réalisée dans les délais
Collecte et transport des produits Ecosan	Un circuit de collecte par secteur défini	Constatations de la mission	Août 07- juin09	Août07- dec08	Activité réalisée dans les délais
Réutilisation des produits Ecosan par les maraîchers/agriculteurs	Au moins quatre grandes unités de production agricole aménagées	Visite des 4 sites par la mission	Août 07- juin09	Août07- dec08	Activité réalisée dans les délais
Promotion des produits Ecosan	Les maraîchers utilisent les sous produits Ecosan	Rapport d'enquête et entretien de la mission d'évaluation	Avril 07 – juin 09	Avril 07- dec08	Activité réalisée dans les délais
Elaboration des documents techniques du programme	Documents techniques	-	Mai 07-juin 09	-	Activité pas encore réalisée
Organisation d'ateliers de validation des résultats par les acteurs	Rapport d'atelier	-	Sept 08-mars 09	-	Activité pas encore réalisée
Elaboration de la stratégie communale de gestion du système Ecosan	Document de stratégie	-	-	-	Activité pas encore réalisée
Organisation d'atelier de validation de la stratégie	Rapport d'atelier	-	Juil 08- oct08		Activité pas encore réalisée et accuse un retard par rapport aux délais

Etape 8 : Détail de l'état d'exécution des activités - Intégration de l'approche dans les plans stratégiques

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Program mation réalisée	Commentaires
Elaboration des outils de plaidoyer pour l'intégration de Ecosan dans les plans stratégiques d'assainissement	Outils de plaidoyer	-	Jan 08-juin 08	-	Activité n'est pas réalisée et accuse un retard par rapport aux délais
Réalisation de plans stratégiques d'assainissements témoins intégrant Ecosan	Document de plan stratégique	-	Jan 08-dec 08	-	Activité n'est pas réalisée et accuse un retard par rapport aux délais
Organisation de réunion d'information des acteurs municipaux et nationaux	PV de réunion	-	Avril08-juin 09	-	Activité n'est pas encore réalisée

Etape 9 : Gestion du projet, diffusion et rapport à l'UE- Détail de l'état d'exécution des activités

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Programmation réalisée	Commentaires
+ mise en place du comité de gestion locale	Liste des personnes identifiées	Liste des membres du bureau de coordination, de l'équipe de gestion, convention avec CREPA-GTZ-ONEA	Juil06-sep06	Sept06	Activité réalisée dans les délais
+ définition complète de rôle de chaque personne du projet	-	Cahier de gestion des ressources humaines de sept 07	Juil06-dec06	Sept07	Activité réalisée avec un retard dans les délais
+ mise en place des équipements du projet	-	Rapport financier année 1 et 2	Sept06	Juin 08	Activité réalisée dans les délais sauf pour ce qui concerne l'acquisition du véhicule
+ prise de contact avec les acteurs du secteur travaillant dans la zone du projet	Rapport	Mémos de rencontres avec autorités nationales et municipales	Août06-dec06	Nov06	Activité réalisée dans les délais
+ préparation des actions d'appuis	Rapport	-	Oct06-dec06	-	Réalisation des activités non documentée
+ gestion du budget	Rapport d'audit, rapport financier	Rapport d'audit année1, rapport financier année 1 et 2	Juillet06-juin2009	Oct7-dec08	Activité réalisée dans les délais
+ contrôle des rapports et compilations	Rapport	Rapport intermédiaire année1 Rapport intermédiaire année2	Dec06-juin 2009	Sept07-Dec08	Activité réalisée dans les délais
+ rapport à l'UE	Rapport	Rapport intermédiaire année1	Dec06-juin 2009	Sep 06-dec08	Activité réalisée avec un léger retard.

		Rapport intermédiaire année, rapport d'audit, rapport financier			
+ Evaluation continue des activités	Rapport de suivi	Journal des réunions hebdomadaires et mensuelles oct07-sept08, rapport de mission de l'évaluation entre partenaires avril08, Rapport de suivi des latrines de sept08	Juillet06-juin09	juil06-dec08	Activité réalisée dans les délais
+ contrôle qualité des résultats	Rapport d'analyse	-	Nov06-juin09	-	Réalisation des activités documentée pour les latrines.
+ travail en réseaux avec les autres acteurs	Rapport des réseaux	Journal de réunions de partenariat oct07-sept 08	Juillet06-juin09	Oct07-sept08	Activité réalisée dans les délais
+ l'audit régulier des comptes du projet	Rapport d'audit des comptes	Rapport d'audit année 1 de mars 2008	Dec06-juin09	Mars 08	Activité réalisée avec un retard

Etape 10 : Suivi et évaluation - Détail de l'état d'exécution des activités

Résultats attendus	IOV convention	IOV à l'évaluation	Programmation initiale	Programmation réalisée	Commentaires
Elaboration des outils de suivi évaluation	-	- fiche de suivi des latrines - fiche synthétique sur les techniques d'application des fertilisants Ecosan - cahier de gestion des ressources humaines année 1, - fiche de suivi de contrôle –validation des étapes de construction	-	Mars 2008 Septembre 2007	-
Collecte des données dans les ménages et auprès des acteurs impliqués dans l'action	Rapport de synthèse des données	Rapport de suivi des latrines de sept08	Juil06-juin09	Sep08	Activité partiellement réalisée
Suivi des performances des systèmes d'assainissement écologiques et des produits des PME	Rapport de suivi	-	Avril 07-juin09	-	Réalisation des activités non documentée
Capitalisation et diffusion des résultats	Rapport de capitalisation	-	Avril07-juin09	-	Réalisation des activités non documentée

ANNEXE N°7 : ELEMENTS D'IMPACT A INTEGRER DANS LE SUIVI-EVALUATION

Paramètres à suivre	Périodicité de suivi
A : Suivi des latrines	
Nombre de latrines réalisées	Chaque mois
Robustesse des éléments de la latrine	Fin de projet au 30 juin 2009
Nombre moyen de personnes par ménages	Chaque acquisition de latrine
Nombre moyen de personnes utilisant effectivement les latrines	Etablissement situation au 30 juin 2009
Degré de propreté des latrines	Etablissement situation en saison sèche et en saison pluvieuse
Profession du chef de ménage ayant acquis la latrine	Chaque acquisition de latrine
B : Suivi sanitaire	
Type de maladies liées à l'insalubrité par secteur	Etablissement situation de départ auprès des centres médicaux
Nombre de cas de maladies liées à l'insalubrité par secteur	Etablissement situation au 30 juin 2009
Mode de vidange des latrines	Situation de départ dans l'état des lieux, situation au 30 juin 2009
Besoins additionnels des ménages pour l'amélioration de la gestion des excréta	Etablissement situation au 30 juin 2009
Autre impact inattendu	30 juin 2009
C : Suivi agricole	
Nombre d'agriculteur/maraîchers formés par le projet	Mensuel
Nombre d'agriculteur utilisant les produits Ecosan	Mensuel
Production agricole de référence par exploitation	Au démarrage
Production agricole réalisée par utilisation des produits Ecosan	Etablissement situation au 30 juin 2009
Chiffre d'affaire réalisé avant sans les produits Ecosan	Etablissement situation au 30 juin 2009
Chiffre d'affaire avec l'utilisation des produits agricoles	Etablissement situation au 30 juin 2009

ANNEXE N° 8 : DETAIL DE L'EXECUTION BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2008

Codes	Rubriques budgétaires	Budget initial + Avenant N°1	Solde du budget (Relicat pour l'Année 3)	Dépenses en cours	Solde Fin 2008
		Coûts (en EUR)			
	1. Ressources humaines				
	1.1 Salaires (montants bruts, personnel local) ²				
	1.1.1 Technique				
11110	CREPA (Coordinateur de l'action)	80'686	28'242	10'386	17'856
11120	CREPA (Ingénieur sanitaire) 33% temps	63'402	19'767	7'356	12'411
11130	CREPA (Agronome) 33%	22'292	8'025	2'687	5'338
11140	CREPA (Ingénieur génie civil) 10% temps	20'038	5'306	800	4'506
11150	CREPA (Technicien) 33% temps	12'157	8'415	7'809	605
11181	CREPA 4 animateurs + superviseur	21'505	8'600	3'460	5'140
11190	CREPA Intervenants divers	9'000	1'932	1'800	132
11160	CREPA (sociologue) 33% de temps	18'000	7'691	2'055	5'637
11170	ONEA (1 Sociologue) 33%	18'000	15'249	4'173	11'076
11180	ONEA (40 animateurs) 10%	4'010	0		0
	Sous-total technique	269'090	103'227	40'526	62'701
					0
	1.1.2 Administratif/ personnel de soutien				0
11210	CREPA (secrétaire)	16'611	4'652	1'874	2'778
11220	CREPA (comptable) 10%	3'600	900	900	0
11240	CREPA Assistant en Administration	20'077	8'567	3'166	5'401
11230	CREPA (un chauffeur, planton)	11'922	4'415	1'836	2'579
	Sous-total administratif	52'210	18'534	7'775	10'756
	1.2 Salaires (montants bruts, personnel expatrié international)				
1210	GTZ un administrateur (17%)	2'211	0		0
1220	GTZ économiste (20 %)	56'090	13'044	0	13'044
1230	GTZ Expert PME (20 %)	31'100	3'016	0	3'016
1240	GTZ Technicien Animateur	8'550	3'756	1'440	2'316
1250	GTZ Ingénieur sanitaire d'appui	23'345	11'335	4'142	7'193
1260	GTZ Communicatrice	17'582	8'965	3'118	5'848
1270	GTZ Expertise	53'745	38'911	0	38'911
	Sous-total personnel expatrié	192'623	79'028	8'700	70'329
	1.3 Per diems pour missions/voyages ⁴				
	1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à l'Action)				
13110	Burkina Faso	9'687	0		0
13120	Allemagne	4'980	0		0
13130	Belgique	2'988	0		0
13140	Autres pays (Europe, Asie ou Afrique selon les besoins)	16'635	1'047	0	1'047
	Sous-total per diems missions étranger	34'290	1'047	0	1'047
					0
	1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'Action)				0
13210	CREPA	4'195	0		0
13220	ONEA	4'095	0		0
13230	GTZ	4'095	0		0
13240	Missions sur place (intérieur)	19'115	2'291	5'948	-3'657
	Sous-total sur place	31'500	2'291	5'948	-3'657
13300	1.3.3 Participants aux séminaires/conférences	45'000	14'276	2'365	11'912
	Sous-total Ressources humaines	624'713	218'403	65'314	153'090
	2. Voyages ⁵				
	2.1. Voyages internationaux				
2110	Ouagadougou-Brussels-Ouagadougou	2'096	0		0
2120	Ouagadougou - Frankfurt - Ouagadougou	0	0		0
2130	Frankfort - Ouagadougou - Frankfort	6'287	0		0
2140	Autres pays (Europe, Asie ou Afrique selon les besoins)	18'017	2'283	383	1'900
	Sous-total voyages internationaux	26'400	2'284	383	1'901
					0
2200	2.2. Trajets locaux (intérieur de Ouagadougou)	9'900	4'648	1'350	3'298
	Sous-total Voyages	36'300	6'932	1'733	5'199
	3. Matériel, véhicules et fournitures ⁶				
	3.1 Achat ou location de véhicules				
3110	Achat véhicule 4X4	39'478	-159		-159
3120	Achat moto yamaha	15'855	0		0
	Sous-total matériel, véhicules et fourniture	55'333	-159		-159
	3.2 Mobilier, matériel d'ordinateur				
3210	Acquisition de mobilier (table, étagères support matériels)	7'505	0		0
3220	Acquisition ordinateur et accessoires complet	20'622	0		0
3230	Caméra numérique	567	0		0
3240	Photocopieuse A3/A4	1'673	0		0
	Sous-total mobilier & matériel ordinateurs	30'367	0		0
3300	3.3 Pièces détachées/matériel pour machines, outils	15'000	5'208	2'309	2'899
	3.4 Autres :				0
	Fourniture matériels Latrine sèche à doule fosses	0	0		0
	Fourniture de matériels pour Latrine amovible pour les lieux sans espaces	0	0		0
	Fourniture matériels pour Bloc de 3 latrines	0	0		0
	Fourniture matériel pour Silo de compostage	0	0		0
	Fourniture de matériels pour la construction de zone de traitement et de stockages produits ecosan	20'000	3'066	2'529	537
3420	Fourniture de matériel de collecte des excréta	12'100	3'177	775	2'402
	Fourniture matériels pour SETEG-Jardin	0	0		0
	Fourniture de charrettes de transport pour aux PME	0	0		0
3430	Fourniture de matériels pour latrines dans les ménages	150'000	79'300	19'554	59'746
3440	Fourniture de matériels pour latrines en lieux publics	16'000	2'750	0	2'750
3450	Coûts de contrôle technique des ouvrages	8'232	732	0	732
3460	Coûts de gestion du système (PME pour collecte/transport/stockage)	24'935	22'740	7'197	15'542
	Sous-total autres	231'267	111'765	30'056	81'709
	Sous-total Matériel, véhicules et fournitures	331'967	116'814	32'364	84'450

Codes	Rubriques budgétaires	Budget initial + Avenant N°1	Solde du budget (Relicat pour l'Année 3)	Dépenses en cours	Solde Fin 2008
		Coûts (en EUR)			
	4. Bureau local/coûts de l'Action ⁷				
4100	4.1 Coût du/des véhicules (entretien et consommation)	64'800	30'689	7'219	23'470
4200	4.2 Location de bureaux	0	0		0
4300	4.3 Consommables - Fournitures de bureau	10'800	2'750	788	1'962
4400	4.4 Autres services (tél/fax, électricité/chauffage, maintenance)	21'600	7'032	3'109	3'923
	Sous-total Bureau local/coûts de l'Action	97'200	40'470	11'115	29'355
	5. Autres coûts, services ⁸				
	5.1 Publications ⁹				
5110	Guide d'option technologique ecosan	183	0		0
5120	Plan stratégique d'un secteur	0	0		0
5130	Guide de gestion des ouvrages ecosan	5'000	3'672	33	3'639
5140	Manuel ecosan pour la PME	5'000	4'149	0	4'149
5150	Production de films	15'000	13'780	244	13'536
	Sous-total publications	25'183	21'601	277	21'324
	5.2 Etudes, recherche ⁹				
5210	Enquête dans les 4 secteurs	33'338	0		0
5220	Etudes technique des ouvrages adaptés au genre	122	0		0
5240	Etudes techniques et recherches	15'000	4'307	1'812	2'495
5230	Sensibilisation hygiène et assainissement	53'670	18'882	10'843	8'039
	Sous-total études et recherches	102'130	23'189	12'855	10'534
5300	5.3 Coûts d'audit	24'000	18'274	0	18'274
5400	5.4 Coûts d'évaluation				0
5410	Evaluation interne entre partenaires	3'000	2'660	0	2'660
5420	Evaluation externe	20'000	20'000	9'985	10'015
	Sous-total évaluation	23'000	22'660	9'985	12'675
5500	5.5 Traduction, interprètes	4'500	4'050	76	3'974
5600	5.6 Services financiers	4'320	3'440	0	3'440
5700	5.7 Coûts des conférences/séminaires ⁹				
5710	Ateliers Communaux et des personnes du secteur	15'000	1'227	0	1'227
5720	Ateliers de formation	48'000	34'610	2'675	31'835
5730	Ateliers de restitution des résultats	10'500	1'125	207	919
	Sous-total coûts des conférences /séminaires	73'500	36'963	2'882	33'981
	5.8 Actions de visibilité				
5810	Banderoles	1'024	0		0
5820	Affiches	610	0		0
5850	Banderoles, gadgets et affiches	6'544	-462	1'344	-1'806
5830	Passage à la télévision	656	0		0
5840	Presse	20'543	11'034	391	10'643
NC	Conférences débats	0	0		0
	Sous-total actions de visibilité	29'377	10'573	1'735	8'838
	Sous-total autres coûts, services	286'010	140'650	27'611	113'039
	6. Autres				
6100	Aménagement des sites de production agricole par les fermiers	18'000	1'494	0	1'494
6200	Compilation des documents de réunion et rapports sur CD	1'088	1'088	0	1'088
6300	Réunion comité de pilotage	0	0		0
6400	Réunion équipe du projet	3'900	3'665	610	3'054
	Sous-total Autres	22'988	6'247	610	5'637
	7. Sous-total Coûts directs de l'Action (1.-7.)	1'399'178	529'517	138'747	390'770
	8. Coûts administratifs (maximum 7 % de 7, Total des coûts éligibles directs de l'Action)	97'942	37'066	9'712	27'354
	10. Sous-traitance relative aux activités de construction				
	9.1 Travaux				
	Ajouter une ligne pour chaque contrat de travaux ¹¹				
	Sous-total sous-traitance de travaux				
	9.2 Fournitures ¹²				
	Ajouter une ligne pour chaque contrat de fournitures				
	Sous-total sous-traitance de fournitures				
	9.3 Services				
	Ajouter une ligne pour chaque contrat de services ¹¹				
	Sous-total sous-traitance de services				
	Sous-total sous-traitance (9.1 + 9.2 + 9.3)				
	10. Total (7 + 8 + 9)	1'497'120	566'583	148'459	418'123
	11. Contingence (max. 5% de 10) ¹³				
	12. Coûts total éligibles de l'Action (10 + 11)	1'497'120	566'583	148'459	418'123

ANNEXE N°9 : ACTIONS PLANIFIEES PAR LE PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Conclusions de l'évaluation	Recommandations de l'évaluation	Actions planifiées par le projet pour la mise en œuvre des recommandations
<p>La prise en charge totale des différents bénéficiaires (acteurs communaux, associations, ONEA) ne permet pas de déceler les indices montrant un réel intéressement des dits acteurs au projet. Les entretiens réalisés permettent d'affirmer qu'aucune stratégie d'appropriation des résultats du projet n'est mise en œuvre par les acteurs indiqués. La durabilité des résultats du projet est donc très précaire</p>	<p>Donner une priorité à la stratégie de relève du projet</p> <p>La stratégie d'intervention basée essentiellement sur une prise en charge totale des acteurs constitue un handicap sérieux à sa durabilité. Il est proposé qu'une discussion sérieuse soit entreprise avec l'ONEA, la Commune, le ministère de l'agriculture pour examiner et décider sur le transfert des résultats à l'un d'entre eux. L'ONEA semble être au terme du PN-AEPA, la structure la mieux indiquée pour prendre la relève du dit projet. Un appui pourrait lui être donné pour étudier la prise en compte des résultats.</p>	<p><u>Volet 7 et 8</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Rencontrer les autorités relevantes pour les informer davantage sur le projet et discuter sur les questions de viabilité - Renforcer les actions de plaidoyer pour assurer la relève du projet et travailler à ce qu'elles démarrent au plus tard en début janvier 2010 - Penser à une prolongation des activités de gestion du système mis en place jusqu'en décembre 2009 pour assurer un accompagnement de son fonctionnement avant la relève effective par les autorités - Appuyer le projet dans la préparation de la relève en parlant du projet au cours des rencontres importantes tels que les conseils d'administration
<p>Le projet met en œuvre un système de gestion des fèces et des urines dont la défaillance pourrait entraîner une prolifération rapide des moustiques et autres agents pathogènes et il convient d'assurer un respect strict des dispositions de gestion mises en place. il n'y a aucun indice montrant que les dites dispositions seront respectées en fin de projet.</p>	<p>Adopter et appliquer un programme de gestion des risques</p> <p>La vulnérabilité des résultats du projet indique la nécessité de la mise en œuvre d'un tel programme dans des délais courts. Il sera intégré au dit programme le suivi de la qualité des produits en terme d'hygiène et de teneur en NPK.</p>	<p><u>Volet 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les actions de mesure des impacts et de gestion des risques et engager les études relevantes pour appuyer la capitalisation des expériences du projet - Mener une étude microbiologique des fertilisants Ecosan et des produits agricoles à base des fertilisants pour confirmer et actualiser les résultats des recherches antérieures menées par le

		<p>CREPA - Mener une étude sur la qualité nutritionnelle des produits agricoles Ecosan</p>
<p>La collecte, le transport et l'utilisation des produits pourraient représenter un risque sanitaire pour les agents impliqués et il conviendrait de trouver un dispositif permettant d'identifier et de corriger les éventuels impacts sanitaires</p>	<p>Adopter et appliquer un programme de gestion des risques</p> <p>La vulnérabilité des résultats du projet indique la nécessité de la mise en œuvre d'un tel programme dans des délais courts. Il sera intégré au dit programme le suivi de la qualité des produits en terme d'hygiène et de teneur en NPK.</p> <p>Assurer la traçabilité des produits</p> <p>Les bidons d'urine et les sacs de fèces pourraient ne pas suivre le cheminement indiqué s'il apparaît d'autres circuits de demande plus attractive. On pourrait assister à des livraisons de produits qui ne sont pas totalement hygiénisés et leur circulation dans la ville. Ceci peut nuire grandement l'assainissement écologique. Il serait alors utile de s'assurer que les produits peuvent être suivis et contrôlés chaque fois que de besoin.</p>	<p>Volet 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les actions de mesure des impacts et de gestion des risques et engager les études relevantes pour appuyer la capitalisation des expériences du projet - Mener une étude microbiologique des fertilisants Ecosan et des produits agricoles à base des fertilisants pour confirmer et actualiser les résultats des recherches antérieures menées par le CREPA - Mener une étude sur la qualité nutritionnelle des produits agricoles Ecosan

<p>L'existence des sites d'hygiénisation est précaire car ils sont installés dans des réserves administratives dont le déclassement est un long processus pouvant ne pas aboutir. De plus, ils sont installés de manière informelle sans aucune autorisation administrative.</p>	<p>Assurer la sécurisation foncière des sites d'hygiénisation</p> <p>Les investissements ont été réalisés sur des sites octroyés de manière informelle sans autorisation écrite des structures habilitées. Ces sites courent le risque d'être fermés pour peu que des investissements plus importants ou des conflits d'intérêts voient le jour dans les arrondissements. De manière générale, il sera souhaitable d'éviter autant que possible de réaliser les investissements sur des terrains qui ne sont pas légalement affectés.</p>	<p><u>Volet 7 et 8</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Rencontrer les autorités relevantes pour les informer davantage sur le projet et discuter sur les questions de viabilité - Renforcer les actions de plaidoyer pour assurer la relève du projet et travailler à ce qu'elles démarrent au plus tard en début janvier 2010 - Penser à une prolongation des activités de gestion du système mis en place jusqu'en décembre 2009 pour assurer un accompagnement de son fonctionnement avant la relève effective par les autorités - Appuyer le projet dans la préparation de la relève en parlant du projet au cours des rencontres importantes tels que les conseils d'administration
<p>Les coûts des prestations des structures de collecte, de gestion des sites d'hygiénisation étant entièrement supportés par le projet, il est difficile d'apprécier la situation future en matière de tarification ainsi que de son impact sur la viabilité des résultats.</p>		<p><u>Volet 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre des associations de 2 à 1 association par secteur pour réduire les coûts de gestion du système - Apporter un appui forfaitaire de 135 000 FCFA par secteur pour la gestion du système- Les associations impliquées dans la gestion devront améliorer leur stratégie de recouvrement des coûts pour augmenter leurs revenus - Appuyer les associations durant le reste du temps du projet pour créer un environnement favorable à un meilleur recouvrement des coûts.

<p>Les sites des secteurs 17 et 30 causent déjà des désagréments aux populations riveraines à cause des odeurs dégagées pendant les opérations de transvasement des produits hygiénisés et ceux nouvellement collectés.</p>	<p>Envisager le transfert des sites d'hygiénisation des secteurs 17 et 30</p> <p>Les plaintes pourraient s'amplifier en cas de détérioration de la qualité de gérance des dits sites pour des raisons diverses dont le manque de motivation du personnel ou des perspectives de rentabilité incertaine. Il est donc suggéré d'explorer de nouveaux sites</p>	<p>Volet 7 et 8</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rencontrer les autorités relevantes pour les informer d'avantage sur le projet et discuter sur les questions de viabilité - Renforcer les actions de plaidoyer pour assurer la relève du projet et travailler à ce qu'elles démarrent au plus tard en début janvier 2010 - Penser à une prolongation des activités de gestion du système mis en place jusqu'en décembre 2009 pour assurer un accompagnement de son fonctionnement avant la relève effective par les autorités - Appuyer le projet dans la préparation de la relève en parlant du projet au cours des rencontres importantes tels que les conseils d'administration
<p>La viabilité du système repose en partie sur une grande capacité d'absorption des produits par les agriculteurs, faute de quoi, il y a un risque évident qu'il tombe en panne rapidement car il ne constituera pas une source de revenus pour les acteurs de l'amont (associations de collecte et de gérance des sites).</p>	<p>Chercher à optimiser l'utilisation des produits à l'aval</p> <p>Les zones de reboisements, les forêts classées et les jardins pourraient dans certaines conditions utiliser les produits lorsque la demande est très faible dans - certaines périodes de l'année et il conviendrait d'examiner la faisabilité avec les structures habilitées. Il serait intéressant d'avoir une stratégie alternative au cas où la demande est plus forte que l'offre. Celle-ci pourrait consister à la réalisation d'équipements sanitaires Ecosan dans certains lieux publics fortement fréquentés.</p>	<p>Volet 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers avec les producteurs et promoteurs d'engrais pour lever les contraintes et craintes liées à l'utilisation et à la commercialisation des fertilisants Ecosan - Couvrir les producteurs hors des secteurs du projet pour créer la demande des fertilisants Ecosan, les encadrer et les former à l'utilisation - Appuyer et impliquer les exploitants privés pour promouvoir l'utilisation de birgkoom

<p>Les activités relatives à la réalisation des plans stratégiques d'assainissement sont en concurrence directe avec le PSAO dont elles devaient concourir à renforcer.</p>	<p>Donner une priorité à la stratégie de relève du projet</p> <p>La stratégie d'intervention basée essentiellement sur une prise en charge totale des acteurs constitue un handicap sérieux à sa durabilité. Il est proposé qu'une discussion sérieuse soit entreprise avec l'ONEA, la Commune, le ministère de l'agriculture pour examiner et décider sur le transfert des résultats à l'un d'entre eux. L'ONEA semble être au terme du PN-AEPA, la structure la mieux indiquée pour prendre la relève du dit projet. Un appui pourrait lui être donné pour étudier la prise en compte des résultats.</p>	<p><u>Volet 7 et 8</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Rencontrer les autorités relevantes pour les informer d'avantage sur le projet et discuter sur les questions de viabilité - Renforcer les actions de plaidoyer pour assurer la relève du projet et travailler à ce qu'elles démarrent au plus tard en début janvier 2010 - Penser à une prolongation des activités de gestion du système mis en place jusqu'en décembre 2009 pour assurer un accompagnement de son fonctionnement avant la relève effective par les autorités - Appuyer le projet dans la préparation de la relève en parlant du projet au cours des rencontres importantes tels que les conseils d'administration
<p>La qualité de réalisation des ouvrages est sujette à caution au regard des nombreuses réserves émises lors des réceptions provisoires. En outre, de nombreuses fuites sont constatées au niveau des cuves de stockage et peuvent conduire à des désagréments sur une longue période.</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>Le suivi des impacts et de l'efficacité du projet n'est pas systématiquement intégré aux rapports du projet.</p>	<p>Améliorer le suivi des impacts du projet</p> <p>Le projet présente plusieurs impacts dont la capitalisation et la diffusion peuvent contribuer à la vulgarisation du concept Ecosan et à mieux appréhender les changements majeurs au</p>	<p><u>Volet 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les actions de mesure des impacts et de gestion des risques et engager les études relevantes pour appuyer la capitalisation des expériences du projet - Mener une étude microbiologique des

	<p>niveau des groupes cibles.</p> <p>Améliorer le suivi de l'efficience du projet</p> <p>La connaissance des coûts par volet d'activités permet au fur et à mesure de bien dimensionner les projets, de choisir les scénarios de mise en œuvre les moins coûteux. Il est recommandé d'insérer ces évaluations dans les rapports narratifs et financiers.</p>	<p>fertilisants Ecosan et des produits agricoles à base des fertilisants pour confirmer et actualiser les résultats des recherches antérieures menées par le CREPA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une étude sur la qualité nutritionnelle des produits agricoles Ecosan
<p>L'entretien des latrines par les ménages nécessite toujours un suivi car un certain relâchement est observé à ce niveau.</p>	<p>Renforcer les activités d'animation, de formation, de sensibilisation et de suivi</p> <p>Le suivi des latrines réalisé en septembre 2008 indique une tendance au relâchement en ce qui concerne l'entretien des ouvrages. Le taux des latrines passablement ou mal entretenues estimé en septembre, durant la période pluvieuse était de 32,30% quelques mois après leur réalisation. Ce paramètre estimé lors des enquêtes en janvier, pendant la saison sèche est de 2% et témoigne d'une difficulté de l'entretien des ouvrages en saison pluvieuse. Ceci milite pour le renforcement des actions d'accompagnement des acteurs. De plus, une attention particulière devra être accordée au suivi des pratiques d'utilisation des produits par les maraîchers afin de mener les actions de renforcement des capacités nécessaires.</p>	<p>Volet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les actions de suivi des latrines au sein des ménages : passage d'un agent à 3 agents pour le suivi à raison d'un maximum de 300 latrines par agent. Chaque latrine devant être visitée au moins une fois chaque 2 mois. - Organiser des rencontres périodiques avec les utilisateurs des latrines Ecosan pour discuter des problèmes d'utilisation et de recouvrement des coûts de collecte - Une amicale des utilisateurs de latrines pourrait être créée à cet effet - Renforcer le suivi des activités d'animation pour avoir de meilleures performances. Une rigueur doit être accordée au recensement et actualisation de la liste des ménages demandant des latrines et qui n'ont pas de moyen pour concrétiser leur demande.

ANNEXE N°10 : LISTE ET CONTACTS DES ENQUETEURS

Nom et prénoms	contacts
Balima Philippe Azig	76 75 81 42
Kaboré Aïssa	76 31 19 35
Soré Boureima	76 36 16 79
Zanté J. Hermann	75 40 08 34

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Documents du projet	
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE-groupe de travail-GT7 (septembre 2006)	Document de mise en œuvre /Année 1 de Septembre 2006
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE-groupe de travail-GT1-1 (2006)	Rapport d'identification des acteurs de septembre 2006
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE-groupe de travail-GT (2006)	Journal des mémos de rencontres des autorités nationales et municipales de Novembre 2006
Bureau de Coordination du projet Ecosan- UE-groupe de travail-GT7 (2006)	Outils de lobbying politique de septembre 2006
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE-groupe de travail-GT2-1 (2006)	Rapport de la mission de préparation des études d'états des lieux de décembre 2006
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE-groupe de travail-GT2-2 (2007)	Rapport d'état des lieux du secteur 17 (mars 2007) Rapport d'état des lieux du secteur 19 (mars 2007) Rapport d'état des lieux du secteur 27 (mars 2007) Rapport d'état des lieux du secteur 30 (mars 2007)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE-groupe de travail-GT3-1 (2007)	Rapport de la mission d'élaboration du plan stratégique à Tougan de juin 2007
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Analyse institutionnelle du dispositif de gestion des excréta dans la zone d'intervention du projet Ecosan-UE par DBS Conseil de mai 2007
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE-groupe de travail-GT2-2 (2007)	Plan stratégique d'assainissement écologique des secteurs 17, 19, 27, 30 de la ville de Ouagadougou de juin 2007 – version provisoire
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE-GT7 (2007)	Rapport de mission de la mission de visite des ouvrages ecosan à Kampala (Ouganda)/ Niassa et Maputo (Mozambique) de mai 2007
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE- GT7 (mai 2007)	Rapport de la mission de visite du système de collecte des urines de petit Badien (CI) de mai 2007
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE-GT3-1	Rapport de la mission de visite du système de collecte des urines à Lomé (Togo)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (août 2007)	Rapport de la visite des systèmes d'assainissement écologiques dans les pays européens (Août 2007)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (août 2007)-karim savadogo (2007)	Proposition d'un plan de management des risques sanitaires

	et environnementaux : cas du projet Ecosan-UE (septembre 2007)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE- GT7	Cahier de gestion des ressources humaines Année 1
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Rapport narratif intermédiaire n°1 : période de reporting : année 1 du 26 juin au 30 septembre 2007
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Volet 1 : Rapport de la formation des animateurs de Ecosan_UE (novembre 2007)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Evaluation de la rentabilité économique de la mini ferme de décembre 2007
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Rapport de la première formation des artisans (octobre 2007)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Rapport financier de l'année1 (octobre 2007) : période de reporting du 26 juin 2006 au 30 septembre 2007
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Rapport de la formation de base des acteurs –volet agronomique (novembre 2007)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Document de montage institutionnel de gestion du système Ecosan-UE (décembre 2007)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Document de procédures de sélection des PME du projet Ecosan-UE (décembre 2007)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2007)	Rapport de la formation des responsables de l'enseignement de base de février 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport de la formation des enseignants de février 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (janvier 2008)	Rapport de la formation des jardiniers municipaux janvier 2008
Cabinet NIZA (2008)	Rapport de l'audit de l'année 1
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (avril 2008)	Système de collecte/transport des excréta d' Avril 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (avril 2008)	Document descriptif du système de gestion des sites d'hygiénisation d' avril 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (avril 2008)	Module de formation des PME (GC) sur la construction de latrines ecosan à fosse multiple (06 fosses) –Avril 2008
Consultant anna Richert Stinzing	Rapport de l'étude institutionnelle sur l'assainissement écologique en milieu urbain (mars 2008)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport de la deuxième formation des artisans d'avril 2008

Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Plan d'action mini ferme MACO/volet agronomie (mai 2008)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Plan d'action parc Bangr-Wéogo/volet agronomie (mai 2008)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport d'activités volet agronomie, année 2 de mai 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport de l'atelier de restitution campagne agricole 1, volet agronomie (juin 2008) :
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport des 30 représentations théâtrales par l'ONG ASMADE d'août 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport de la troisième formation des artisans de septembre 2008
Module de formation des PME de gestion du système ecosan (2008) :	Module de formation des PME de gestion du système ecosan de septembre 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE groupe : ORGANE –B (2008)	Rapport de la sensibilisation dans les écoles de septembre 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport de suivi des latrines Ecosan construites dans les ménages et les lieux publics de septembre 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Guide de construction des latrines Ecosan –UE (janvier 2008)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Guide de conception de la cuvette et dalles Ecosan-UE (janvier 2008)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport de formation des comités directeurs (janvier 2008) :
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport de la formation des PME (génie civil) : Avril 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Fiche de suivi des latrines
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport de la formation des associations (septembre 2008) :
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Fiche synthétique sur les techniques d'application des fertilisants Ecosan : mai 2008
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Journal des Hebdo Ecosan-UE (janvier –nov. 2008)
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport financier année 2
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2008)	Rapport intermédiaire année 2
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2009)	Document d'information sur le projet Ecosan-UE
Bureau de Coordination du projet Ecosan-UE (2009)	Document de mise en œuvre /année 3
CREPA (2007)	Convention CREPA/Siège/CREPA-Burkina du 2 février 2006
CREPA (2007)	Convention CREPA-ONEA du 27 juin 2007

CREPA (2007)	Convention avec CREPA/ GTZ - avenant n°1 du 27 juin 2007
CREPA (2006)	Convention CREPA/ GTZ du 13 octobre 2006
CREPA (2006)	Convention de financement 9 ACPRPR39/18 du 26 juin 2006
Documents du pays partenaire	
Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (2006)	Document du programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement de novembre 2006
Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (2006) - Hadama Kounda (2006)	Elaboration d'idées de projet pour le recyclage des déchets (nutriments) d'origine animale et humaine pour l'amélioration, le maintien et la restauration de la fertilité des sols de 2006
Ministère de la santé (2007)	Plan stratégique de communication en matière d'hygiène publique 2007- 2015 de mars 2007
Burkina Faso (juillet 2007)	Politique et stratégie nationale d'assainissement du 4 juillet 2007
Burkina Faso (juin 2005)	Code de l'hygiène publique du 21 juin 2005
ONEA (2004)	Publication Ps-Eau d'une communication sur le PSAO
SAWES (2002)	Etude de documentation de la taxe d'assainissement au Burkina Faso